

COMPAGNIE DU
BOIS SAUVAGE



RAPPORT
ANNUEL

2020

www.bois-sauvage.be

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2021
EXERCICE 2020

SOMMAIRE

1.	Lettre aux actionnaires	2
2.	Chiffres-clés au 31 décembre	4
3.	Index du rapport de gestion combiné	6
4.	Histoire et origines du groupe	7
5.	Déclaration de gouvernance d'entreprise	9
5.1.	Code de référence	9
5.2.	Dérogation au code de référence	9
5.3.	Conflits d'intérêt	9
5.4.	Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration	9
5.4.1.	Organes de gestion et pouvoirs	9
5.4.2.	Nomination(s) statutaire(s)	11
5.4.3.	Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion	12
5.5.	Rapport de rémunération	14
5.5.1.	Procédure adoptée pour l'élaboration de la politique de rémunération	14
5.5.2.	Politique de rémunération	14
5.5.3.	Rémunération et émoluments	15
5.5.4.	Evaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs individuels	16
5.5.5.	Autres rémunérations	
5.6.	Système de contrôle interne et de gestion des risques	16
5.6.1.	Environnement de contrôle	16
5.6.2.	Processus de gestion des risques	18
5.6.3.	Activités de contrôle	19
5.6.4.	Information et communication	20
5.6.5.	Pilotage et surveillance	20
5.7.	Actionnariat	20
5.7.1.	Information aux actionnaires	20
5.7.2.	Structure de l'actionnariat	21
5.7.3.	Relation avec l'actionnaire principal	21
5.8.	Informations non financières	22
6.	Organigramme du groupe et principales participations	26
7.	Activités de l'exercice	27
8.	Déclaration des personnes responsables	35
9.	Politique d'affectation du résultat et répartition bénéficiaire	36
10.	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	37
11.	Méthode de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque en date du 31 décembre 2020	38
12.	Indicateurs alternatifs	40
13.	Perspectives 2021	40
14.	Calendrier financier	41
15.	Mecenat	41

**COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE EST UNE SOCIÉTÉ
À CARACTÈRE PATRIMONIAL, COTÉE SUR EURONEXT BRUSSELS,
DONT L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL EST FAMILIAL ET STABLE.**

Sa volonté est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle a pour objectif de se réserver les moyens nécessaires aux développements des sociétés du Groupe.

Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment aux choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.

1. LETTRE AUX ACTIONNAIRES

L'économie mondiale a fait face, en 2020, à une profonde récession due aux conséquences de la Covid-19. Le confinement et les mesures prises pour lutter contre le virus ont très fortement ralenti l'activité économique, pour de très nombreux secteurs.

Dans le cas des participations détenues par Compagnie du Bois Sauvage, les résultats ont été diversement impactés selon leurs activités.

Le résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations de Compagnie du Bois Sauvage s'établit à EUR 24,4 millions contre EUR 38,9 millions en 2019. Ce résultat est principalement influencé par l'effet conjugué des éléments suivants :

- une baisse de plus de 21% du chiffre d'affaires d'UBCM (Groupe Chocolatier : Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista Chocolates), entraînant la première perte d'EUR 2,9 millions de cette activité depuis plus de 15 ans (contre un profit d'EUR 14,3 millions en 2019),
- un résultat des sociétés mises en équivalence en nette augmentation à EUR 16,4 millions contre EUR 3,3 millions en 2019, principalement dû à Recticel (EUR 17,2 millions), Fidentia (EUR 3,9 millions) et une perte chez Vinventions (EUR 2,9 millions),
- la quote-part du Groupe dans les résultats de Berenberg Bank en hausse soit EUR 9,2 millions contre 5,5 millions en 2019.

Le résultat net part du Groupe d'EUR 14,4 millions (contre 62,7 millions en 2019) tient compte de résultats sur cessions d'EUR 0,1 million et des variations de juste valeur des participations d'EUR -9,8 millions, principalement celles d'Umicore d'EUR -16,6 millions (EUR +37,6 millions en 2019) et de Berenberg d'EUR +6,2 millions (EUR +0,9 million en 2019).

Le résultat net global part du Groupe est d'EUR 14,5 millions contre EUR 63,1 millions en 2019. Ce montant correspond au résultat net part du Groupe, corrigé des éléments comptabilisés directement en fonds propres, tels que les différences de change sur la conversion des activités en devises hors zone euro (EUR -0,5 million).

Le Groupe affiche un endettement net consolidé hors IFRS 16 d'EUR 115,5 millions au 31 décembre 2020 contre 46,6 millions au 31 décembre 2019. Cette augmentation est principalement due aux prises de participations dans Eaglestone et Ecuadorcolat ainsi qu'au besoin de fond de roulement d'UBCM.

Après paiement du dividende 2019 (EUR 13,1 millions) et en tenant compte des résultats de l'année (EUR 14,4 millions), les fonds propres du Groupe s'établissent à EUR 499,8 millions à fin 2020 contre EUR 498,8 millions en 2019.

La Compagnie, propose de maintenir son dividende à EUR 7,80 brut par titre et marque ainsi sa confiance dans l'avenir.

Durant l'année 2020, le Groupe Compagnie du Bois Sauvage a principalement :

- pris une participation à concurrence de 30% dans le capital d'**Eaglestone Group**, la holding de tête du groupe immobilier européen Eaglestone. Par cette prise de participation d'un montant fixe d'EUR 63 millions et un complément variable de maximum EUR 3 millions, Compagnie du Bois Sauvage souhaite renforcer les activités de son pôle immobilier et contribuer à la croissance d'Eaglestone.
- pris une participation via UBCM et Jeff de Bruges dans la société équatorienne **Ecuadorcolat** pour un montant total d'USD 4,6 millions et lui a prêté une somme d'USD 9,1 millions. Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 35% d'Ecuadorcolat. Cette société possède plus de 900 hectares de terres agricoles en Equateur où sont majoritairement plantés des cacaoyers et dont la production servira quasi exclusivement à approvisionner les besoins de ses actionnaires en fèves de cacao. Les fonds apportés à Ecuadorcolat ont servi à acheter une plantation de près de 500 hectares. Les objectifs principaux du Groupe en prenant cette participation est d'assurer son approvisionnement, mais également de répondre à une préoccupation forte de maîtrise de la qualité et de respect autant environnemental que sociétal.
- vendu la quasi-totalité des appartements du projet **Oxygen**, érigé à Auderghem (en partenariat 50/50 avec Besix-RED) conformément aux prévisions,
- libéré EUR 5 millions de capital pour **Ynsect**, conformément aux engagements pris, et qui correspondent au solde d'EUR 10,0 millions souscrits en 2019,
- souscrit à hauteur d'USD 1,3 million (part Groupe) à l'augmentation de capital de **Vinventions**,
- vendu des actions **Umicore** pour un total d'EUR 15,6 millions.

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016, Compagnie du Bois Sauvage n'a pas procédé en 2020 au rachat d'actions propres.

Les mesures visant à l'amélioration de l'information des actionnaires ont été poursuivies : la Charte de Corporate Governance a été mise à jour et est disponible sur le site internet, la valeur intrinsèque est publiée semestriellement et la composition détaillée du portefeuille est reprise à la section 7 du présent rapport.

Le nombre moyen journalier de titres traités en 2020 a été de 413.

Tenant compte des éléments mentionnés ci-dessus, la valeur intrinsèque « in the money » s'établit à EUR 459 par titre au 31 décembre 2020 contre EUR 467 au 31 décembre 2019.

Compagnie du Bois Sauvage remercie ses actionnaires pour la confiance et le soutien témoignés durant l'exercice. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs et partenaires du Groupe pour leur professionnalisme ainsi que leur franc engagement.

Le 8 mars 2021

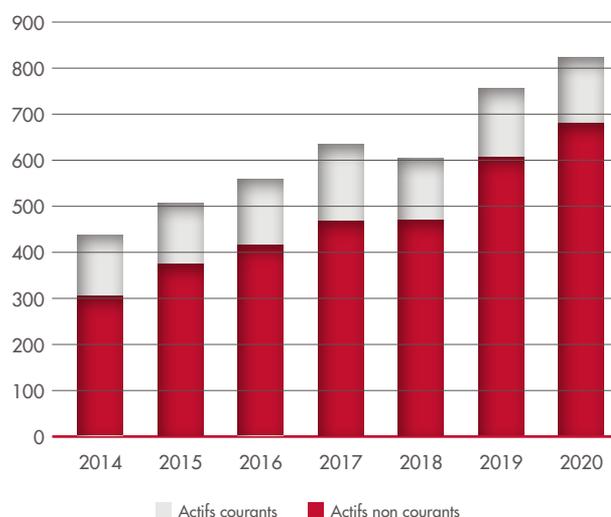
La Présidente
Valérie Paquot

Le Directeur général
Benoit Deckers

2. CHIFFRES-CLÉS AU 31 DÉCEMBRE

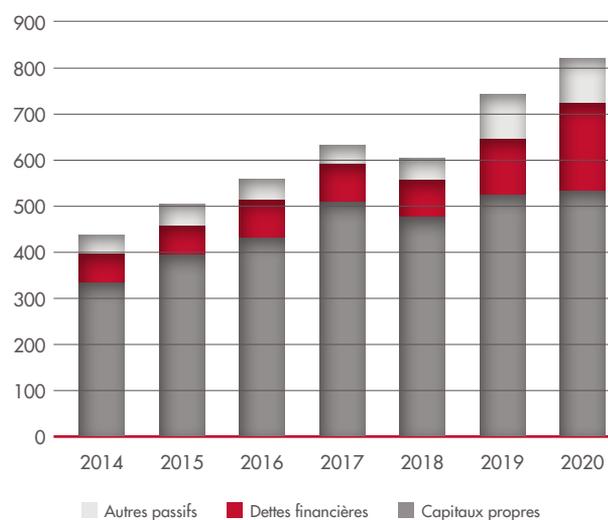
ACTIF – EVOLUTION HISTORIQUE

Chiffres comptables consolidés (en EUR millions)



PASSIF – EVOLUTION HISTORIQUE

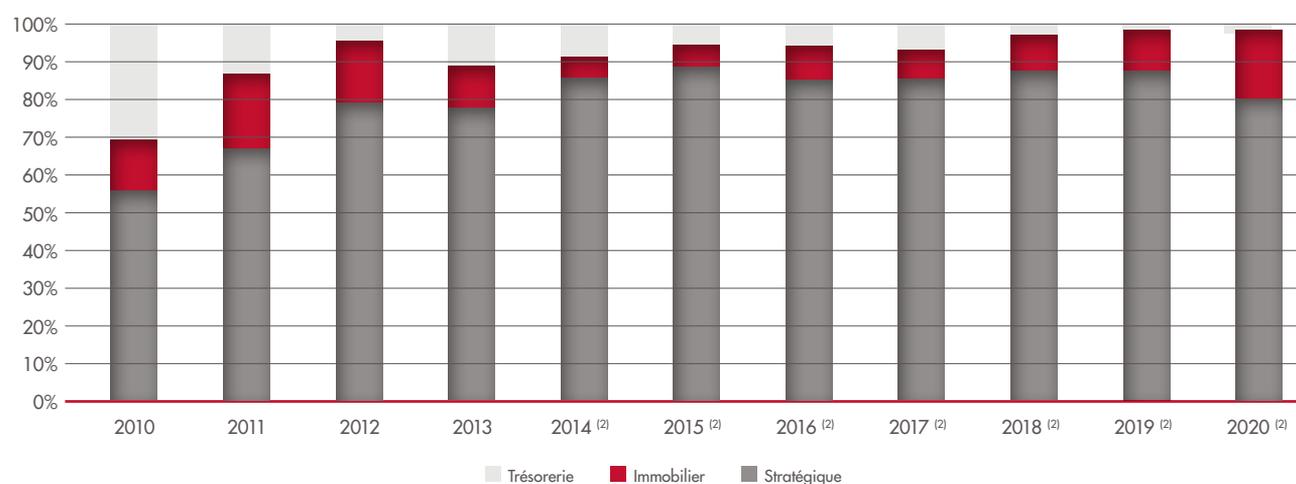
Chiffres comptables consolidés (en EUR millions)



ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ

Valeur intrinsèque au 31 décembre ⁽¹⁾

Total EUR 813.968.415 571.074.038 542.063.934 558.737.076 496.405.908 600.582.302 670.565.412 788.999.416 743.518.289 865.808.105 905.472.325



(1) Voir page 38 : Méthodes de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque et la note 8.

(2) Hors trésorerie d'UBCM.

EUR 1.000	2020	2019	2018	2017
Capitaux propres du Groupe	499.822	498.816	451.630	482.156
Valeur intrinsèque « in the money » ^{(1) (3)}	770.712	783.912	678.943	733.927
Résultat net consolidé (part du Groupe)	14.352	62.730	-16.461	45.251
Capitalisation boursière à la clôture de l'exercice	553.424	645.778	635.380	601.989

	2020	2019	2018	2017
Résultat net consolidé par action (part du groupe) (EUR)				
De base ⁽²⁾	8,56	37,40	-9,77	26,90
Dilué ⁽²⁾	8,56	37,40	-9,77	26,90
Nombres d'actions				
En circulation	1.677.346	1.677.346	1.685.358	1.682.708
In the money ⁽⁴⁾	N/A	N/A	N/A	1.685.408
Fully diluted	1.677.346	1.677.346	1.685.358	1.685.408
Valeur intrinsèque par action à la clôture (EUR)				
In the money ^{(3) (4)}	N/A	N/A	N/A	N/A
Fully diluted ⁽³⁾	459,48	467,35	402,85	435,46
Dividende brut par action	7,80	7,80	7,70	7,60

	2020	2019	2018	2017
Volume journalier moyen traité	413	521	377	467
Capitaux journaliers moyens (EUR) ⁽³⁾	135.817	195.557	147.279	158.172
Cours (EUR)				
Clôture	330,00	385,00	377,00	357,75
Le plus haut	395,00	410,00	415,00	364,45
Le plus bas	264,00	350,00	346,00	305,00

(1) La méthode de valorisation pour le calcul de la valeur intrinsèque est explicitée à la section 11.

(2) Voir calcul et définitions dans la note 25.

(3) Voir définitions de « in the money » et de « fully diluted » au point 12.

(4) Depuis le 21/04/2018, il n'y a plus de droits de souscriptions. Dès lors, une mention « N/A » a été ajoutée afin de montrer que la catégorie est non-applicable car la valeur est identique entre les 2 catégories.

3. INDEX DU RAPPORT DE GESTION COMBINÉ

Contenu du rapport de gestion combiné	page(s)
■ Evolution des affaires, résultats et situation de la Société	2 à 5
■ Déclaration de Gouvernance d'entreprise	9
■ Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit et de gestion des risques	10
■ Rapport de rémunération	14
■ Principaux risques et incertitudes	16
■ Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société	18
■ Recherche et développement	N/A
■ Existence de succursales de la Société	N/A
■ Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	18
■ Structure de l'actionariat	20
■ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition	37
■ Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice	40
■ Etat du capital	83
■ Comptes sociaux	110

4. HISTOIRE ET ORIGINES DU GROUPE

L'appellation «Bois Sauvage» vient du lieu où est installé, à Bruxelles, le siège social de la Société. Le lieu-dit «Bois Sauvage», déformation du patronyme néerlandais «Wilde Wouter», se situait il y a bien longtemps entre la Cathédrale des Saints Michel et Gudule et la première enceinte de la Ville de Bruxelles.

De cette enceinte du 13^{ème} siècle, il ne subsiste que quelques pans de murs et notamment les arcades du Bois Sauvage, rénovées par les soins de la Société sous les conseils de la Commission Royale des Monuments et Sites.

La réhabilitation du site du Bois Sauvage a valu à la Société en 1992 le Prix du Quartier des Arts. Dix ans après, en 2002, ce prix prestigieux fut une nouvelle fois décerné à la Société à l'occasion de la rénovation du site du Treurenberg.

Compagnie du Bois Sauvage, fondée par le Chevalier Paquot, est le résultat du regroupement de dix-neuf sociétés aux origines et activités diverses tels les Fours Lecocq, la Compagnie Financière Nagelmackers, les Charbonnages d'Hensies-Pommeroeul, Entrema ou Somikin (société minière de Kindu) dont les origines étaient parfois centenaires. Certaines étaient de taille trop petite pour jouer un rôle économique déterminant, d'autres avaient pour objet une activité irrévocablement révolue, d'autres enfin étaient en liquidation et vouées à disparaître.

Leur regroupement, qui n'a fait qu'entériner une situation de fait, est en parfaite conformité avec la stratégie de stabilité et la vocation de dynamisation économique et financière de la Société.

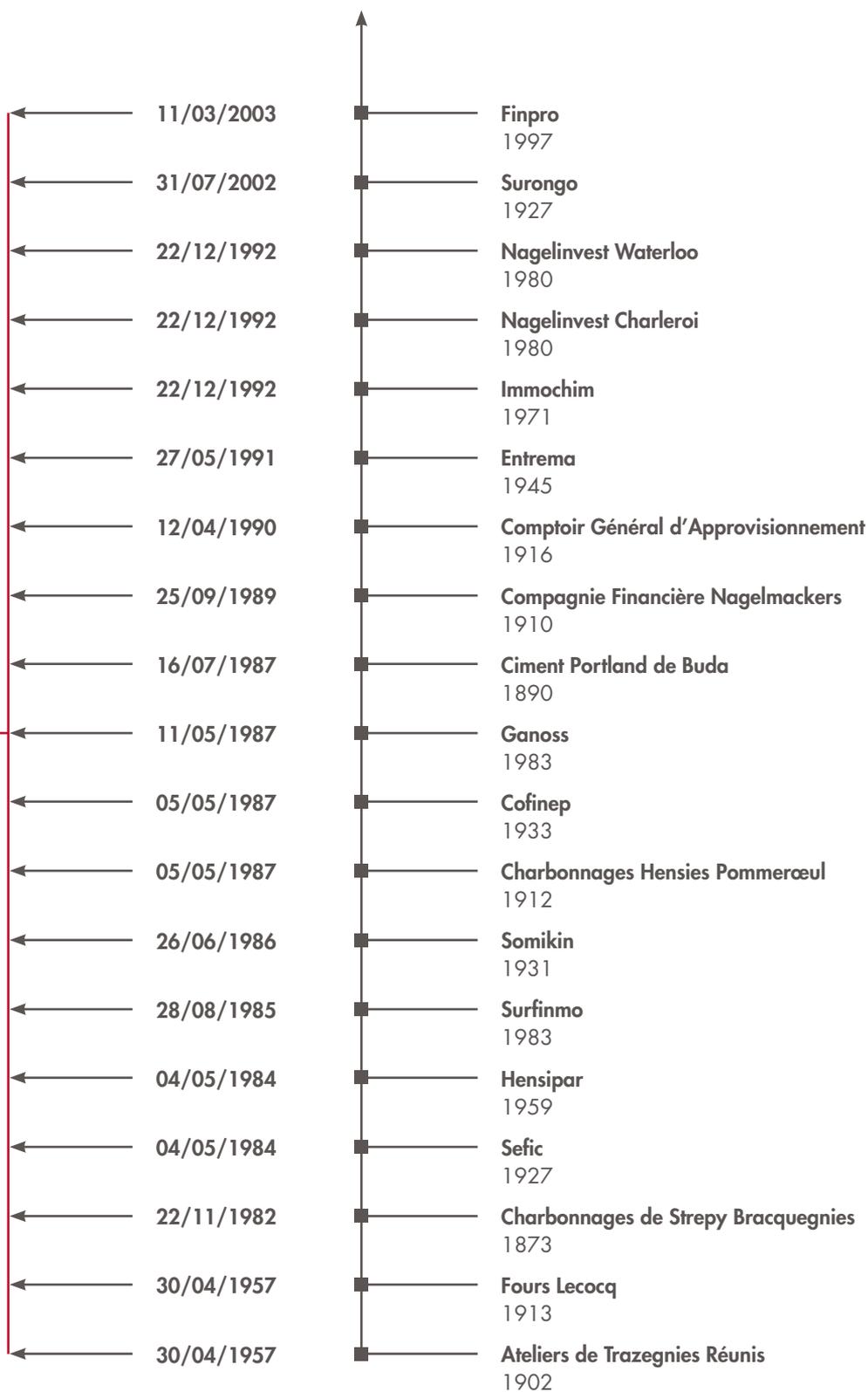
La fusion par absorption de la société mère Surongo en juillet 2002 a constitué une étape importante dans l'évolution du Groupe, en simplifiant celui-ci. Aujourd'hui il se compose d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine, actionnaire principal, et de la société opérationnelle, Compagnie du Bois Sauvage.

Mme Guy Paquot (née Nicole Thys) contrôle la société Anchorage s.a., qui contrôle la société Fingaren s.c.a. Fingaren s.c.a contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a. ; ensemble, ils possèdent 50,10% des droits de vote de Compagnie du Bois Sauvage au 31 décembre 2020. Pour 49,90% du capital, la Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires (voir aussi la structure de l'actionariat au point 5.7.2).

4. HISTOIRE ET ORIGINES DU GROUPE



COMPAGNIE DU
BOIS SAUVAGE
02/12/1994



5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.1. Code de référence

La Charte de Corporate Governance de Compagnie du Bois Sauvage, approuvée le 19 décembre 2005 par le Conseil d'administration, a été modifiée pour la dernière fois le 8 mars 2021. Elle est disponible sur le site internet : <http://www.bois-sauvage.be>

Cette Charte est conforme au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 à l'exception des éléments explicités au point 5.2 ci-dessous.

5.2. Dérogation au Code de référence

Les dérogations au Code belge de Gouvernance d'entreprise 2020 se résument comme suit :

- Point 4.13 : Durant l'année 2020, aucune disposition spécifique n'a été mise en place afin de permettre au personnel de la Société d'informer, de manière confidentielle, directement le Président du Comité d'audit et de gestion des risques, de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles en matière d'élaboration de l'information financière ou d'autres sujets. La raison de cette dérogation résidait dans le fait que Compagnie du Bois Sauvage compte un nombre de membres du personnel restreint. Une procédure spécifique a été établie lors du Conseil d'administration du 8 mars 2021 et sera effective durant l'année ;
- Point 7.6 (Rémunération des administrateurs non exécutifs) : Le Conseil d'administration a décidé de ne pas rémunérer les administrateurs non exécutifs sous forme d'actions de la Société. Celui-ci estime que les actionnaires stables, détenant plus de 50% des actions de la Société, étant dument représentés au Conseil d'administration, cela garantit à suffisance la prise en compte de l'intérêt des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire d'adopter une rémunération partielle des cadres dirigeants et des administrateurs non exécutifs par attribution d'actions avec une période de détention ;
- Point 7.9 : Le Conseil d'administration n'a pas fixé de seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir.

5.3. Conflits d'intérêt

Une décision prise par le Conseil d'administration du 7 décembre 2020 a requis l'application de l'article 7:96 §1 du Code des Sociétés et Associations. Le procès-verbal de cette réunion reprend en son point 7 la décision relative à une demande de renouvellement d'un prêt fait à Serendip, dont l'extrait suit :

« Il est proposé de renouveler le prêt fait par CBS à Serendip.

En vertu de l'article 7:96 §1 du Code des Sociétés et Associations, Frédéric Van Gansberghe précise, avant que ce point à l'ordre du jour ne soit abordé, qu'il a un intérêt direct et indirect de nature patrimoniale potentiellement opposé à l'intérêt de Cie du Bois Sauvage dans cette opération en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la société Serendip, qui constitue un conflit d'intérêts. Il sort donc de séance.

Un prêt d'EUR 2,7 millions avait été accordé par CBS à Serendip le 27 octobre 2017 pour une période de 3 ans. Il est proposé de renouveler ce prêt pour 3 ans aux mêmes conditions.

A ce jour Serendip est dans l'impossibilité de rembourser le prêt.

Mais, vu les perspectives financières positives de Galactic, il serait possible pour Galactic de rembourser Serendip, qui pourrait alors à son tour rembourser partiellement CBS.

Après discussion, le Conseil approuve le renouvellement du prêt de Cie du Bois Sauvage à Serendip.

Frédéric Van Gansberghe entre de nouveau en séance. Le Conseil lui fait part de sa décision et Frédéric Van Gansberghe remercie le Conseil ».

5.4. Composition et mode de fonctionnement des organes d'administration

5.4.1. Organes de gestion et pouvoirs

La composition du Conseil d'administration et la date d'échéance du mandat de ses membres ainsi que la fonction principale exercée par les administrateurs non exécutifs sont reprises aux sections 5.4.3 et 5.6 du présent rapport.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Conseil est composé d'administrateurs représentant l'actionnaire principal (voir point 5.7.2) et d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration est actuellement composé de 7 membres dont 4 sont indépendants et 3 représentent l'actionnaire principal. Parmi ces 7 membres, se compte deux femmes.

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du Code des Sociétés et des Associations (CSA), les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- Définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en découlent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),
- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation du Directeur Général,
- suivi et contrôle des actions du Directeur Général,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- mise en place des Comités spécialisés et définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller

Les principales règles régissant la nomination/réélection ainsi que la limite d'âge au sein du Conseil sont les suivantes :

- Les administrateurs non exécutifs sont majoritaires au sein du Conseil,
- les administrateurs effectuent un mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable deux fois pour les administrateurs indépendants,
- les administrateurs exécutifs et les administrateurs représentant l'actionnaire principal ne connaissent pas de

limite du nombre de réélections dans la durée de leurs fonctions,

- tout mandat se termine au plus tard à l'Assemblée Générale Ordinaire qui suit l'anniversaire des 70 ans de l'administrateur,
 - la composition du Conseil d'administration est basée sur la mixité des genres, la diversité et la complémentarité de compétences, des expériences et des connaissances.
- Durant l'année 2020, le Conseil s'est réuni à 7 reprises plus une additionnelle tenue par consentement écrit unanime. Il a débattu notamment sur :

- les comptes consolidés annuels et semestriels,
- le suivi du budget 2020,
- l'examen du rapport de rémunération et du rapport de gestion,
- l'examen de proposition de mandats au sein du Conseil,
- la modification des modalités de tenue de l'Assemblée générale en raison des contraintes liées à la pandémie de Covid 19 et aux dispositions prises en ce sens par le gouvernement.
- le suivi des participations, notamment en relation avec l'impact possible de la pandémie de Covid 19,
- le monitoring du contrôle interne et l'analyse des risques,
- le financement de certaines participations,
- l'examen de dossiers d'investissement et la prise de décision d'investissement,
- le cheminement stratégique du Groupe,
- le suivi des litiges,
- la mise à jour de la Charte de Corporate Governance et du Code de conduite interne.

Les travaux du Conseil sont organisés et documentés pour lui permettre de suivre et de contrôler les opérations accomplies dans le cadre de la gestion journalière ainsi que les résultats, les risques et la valeur de la Société.

Comités spécialisés

Deux Comités spécialisés sont en place :

Le Comité d'audit et de gestion des risques

Il s'est réuni à 4 reprises en 2020 et a notamment débattu sur :

- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2019 et au 30 juin 2020,
- l'impact du Covid-19 dans les activités du Groupe et les mesures sanitaires et économiques prises,
- les nouvelles règles IFRS et leurs impacts potentiels,

- la mise à jour des règles d'évaluation,
- la méthodologie retenue pour le calcul de la valeur intrinsèque du Groupe,
- l'examen de l'actualité fiscale et du nouveau Code de Corporate Governance 2020,
- les litiges et des actions juridiques en cours,
- les risques et contrôle interne liés à l'activité suivant le référentiel COSO (voir section 5.6),
- le suivi du contrôle interne d'UBCM et de ses filiales,
- les pouvoirs bancaires,
- les communiqués annuel et semestriel,
- la mise en place de la fonction d'audit interne indépendante,
- la mise à jour du règlement d'ordre intérieur.

La composition du Comité d'audit et de gestion des risques a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 19 mars 2020.

Les membres du Comité d'audit et de gestion des risques disposent, par leurs expériences professionnelles, des compétences nécessaires, tant individuellement que collectivement, pour garantir un fonctionnement efficace du Comité.

Le Comité de nomination et de rémunération

Il s'est réuni à 4 reprises en 2020. Le Comité s'est penché notamment sur:

- la rémunération des membres du Conseil d'administration,
- le remplacement d'un administrateur,
- l'enveloppe des rémunérations et les critères pour les bonus des membres du personnel,
- l'examen de l'organigramme du Groupe,
- le rapport de rémunération,
- le code belge de Gouvernance d'entreprise 2020.

Actuellement, deux administrateurs sur les sept que compte le Conseil d'administration sont des femmes. Le Comité de nomination et de rémunération reste attentif à maintenir la mixité du Conseil d'administration. Une attention particulière continuera à être portée à ce point lors des prochaines propositions de nomination.

La composition du Comité de nomination et rémunération a été modifiée pour la dernière fois lors du Conseil d'administration du 22 avril 2015.

Les participations à ces deux Comités ont été rémunérées par l'attribution d'un jeton de présence.

Le rôle et le fonctionnement du Comité d'audit et de gestion des risques et du Comité de nomination et de rémunération sont décrits dans le point 5 de la Charte de Corporate Governance de la Société. Celle-ci et le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit et de gestion des risques sont disponibles sur le site web de Compagnie du Bois Sauvage (www.bois-sauvage.be).

5.4.2. Nomination(s) statutaire(s)

Aucun mandat n'arrive à échéance au terme de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 avril 2021.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

5.4.3. Composition du Conseil d'administration et des organes de gestion

Conseil d'administration

Valérie Paquot ⁽²⁾	Rue Faider 42 bte 9 B-1050 Ixelles	Présidente	2024
Pierre-Yves de Laminne de Bex ^{(1) (2)}	Chaussée de Malines 302 B-1950 Crainhem	Président	(jusqu'au 22 avril 2020)
European Company of Stake, s.a. ⁽²⁾ rep. par F. Van Gansberghe	Allée de la Recherche 4 B-1070 Bruxelles	Administrateur	2023
Isabelle Hamburger ⁽¹⁾	Rozelaarlaan 4 B-1560 Groenendael	Administratrice	2022
Maxime Boulvain s.r.l. ⁽¹⁾ rep. par Massimo Boulvain	Rue Général Lotz 62 B-1180 Bruxelles	Administrateur	2023
Hubert Olivier ⁽¹⁾	Avenue de la Marguerite 11 F-78110 Le Vésinet	Administrateur	2023
Pierre Alexis Hocke ⁽²⁾	Rue de la Reine 2 B-1330 Rixensart	Administrateur	2024
Patrick Van Craen ⁽¹⁾	Chemin du Silex 1 B-1170 Bruxelles	Administrateur	2022

⁽¹⁾ Indépendant au sens de l'article 7:87 §1 du CSA pour l'ensemble des critères définis

⁽²⁾ Représentant ou ayant un lien avec l'actionnaire principal

Comité d'audit et de gestion des risques	Patrick Van Craen	Président
	Pierre-Yves de Laminne de Bex	Membre (jusqu'au 22 avril 2020)
	Pierre Alexis Hocke	Membre
	Hubert Olivier	Membre
Comité de nomination et rémunération	Patrick Van Craen	Président
	Isabelle Hamburger	Membre
	Valérie Paquot	Membre
Directeur Général	Benoît Deckers	
Commissaire	S.C.R.L. Deloitte Reviseurs d'Entreprises représentée par Madame Corine Magnin Gateway Building, Luchthaven Nationaal 1J B-1930 Zaventem	2023

Fonction principale exercée par les administrateurs indépendants, en dehors de Compagnie du Bois Sauvage s.a.

Isabelle Hamburger	Administratrice déléguée de Vervloet, sa (rep. HLW bvba)
Patrick Van Craen	Administrateur de sociétés
Massimo Boulvain	Directeur Général de IER SAS (France, Président d'Automatic Systems SA, administrateur de Futero et de plusieurs filiales du groupe Bolloré
Hubert Olivier	Président du Groupe McKesson-OCP (FR)

5.5. Rapport de rémunération

5.5.1. Procédure adoptée pour l'élaboration de la politique de rémunération

5.5.1.1. La politique de rémunération des administrateurs est revue chaque année au sein du Comité de nomination et de rémunération avant d'être discutée en Conseil d'administration. En cas de révision, elle est soumise pour approbation à l'Assemblée Générale qui suit.

5.5.2. Politique de rémunération

5.5.2.1. Administrateurs exécutifs et non exécutifs

La politique de rémunération se compose :

- de jetons de présences pour les Conseils d'administration fixés, par séance, à EUR 3.000 pour le président et à EUR 1.500 pour les autres administrateurs,
- d'un fixe pour les prestations 2020 payé à l'issue de l'AGO en 2021, à savoir : EUR 34.000 pour le président et EUR 17.000 pour les autres administrateurs.
- à partir de 2021, le fixe de la rémunération sera versé durant l'année de prestation et non plus l'année suivante comme actuellement.
- de jetons de présence pour les Comités (audit et de gestion des risques et CNR) arrêtés comme suit :

EUR	Comité audit et de gestion des risques		Comité de Nomination et de Rémunération	
	Président	Membres	Président	Membres
Un fixe annuel par personne	3.000	2.000	1.500	1.000
Un jeton de présence par séance/ personne	1.500	1.000	1.125	750

Les administrateurs qui exercent un ou plusieurs mandats (direct ou indirect) auprès des filiales du Groupe Chocolatier et/ou des participations, reçoivent 100 % des émoluments reçus par Compagnie du Bois Sauvage dans ce cadre.

5.5.2.2. Directeur Général

La rémunération brute totale du Directeur général se divise en 4 parties :

1. Une partie fixe annuelle
2. Une partie variable
3. Une partie en assurance pension selon le principe de contribution annuelle définie
4. D'autres revenus consistant en voiture de fonction, frais de représentation, assurances.

Concernant le Conseil d'administration et le Directeur général, il n'y a pas de modification de la politique de rémunération prévue actuellement pour les deux années à venir. Il n'est pas prévu contractuellement, au bénéfice de la Société, la possibilité de recouvrement de la rémunération variable en cas d'informations financières erronées. Il n'y a pas d'indemnité de départ autre que légale prévue.

5.5.2.3. Plan de paiements fondés sur des actions

Il n'y a pas eu de plan de paiements fondés sur des actions durant l'exercice 2020.

5.5.3. Rémunération et émoluments

Pour l'exercice 2020, l'ensemble des rémunérations attribuées aux administrateurs est détaillé dans les tableaux ci-dessous. Les montants qui y figurent correspondent au coût total pour l'entreprise, i.e. incluant les cotisations sociales, taxes et impôts, le cas échéant applicables.

5.5.3.1. Rémunération brute payée en 2020 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise)

€	Conseil d'administration			Comité d'audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération		Total
	Présence (2020)	Jetons de présence (2020)	Fixe (relatif à 2019)	Présence (2020)	Fixe et jetons (2020)	Présence (2020)	Fixe et jetons (2020)	
Administrateurs								
P.-Y. de Laminne de Bex	0/2	0	60.000	1/1	1.434			61.434
Pierre-Alexis Hocke	5/5	7.500		3/3	4.500			12.000
Frédéric Van Gansberghe ⁽¹⁾	7/7	10.500	24.000					34.500
Isabelle Hamburger	7/7	10.500	24.000			4/4	4.000	38.500
Massimo Boulvain ⁽²⁾	7/7	10.500	24.000					34.500
Hubert Olivier	6/7	9.000	24.000	4/4	6.000			39.000
Valérie Paquot	7/7	18.000	24.000			4/4	4.000	46.000
Patrick Van Craen	7/7	13.500	24.000	4/4	9.000	4/4	6.000	52.500
Total		79.500	204.000		20.934		14.000	318.434

⁽¹⁾ Représentant d'European Company of Stake, s.a.

⁽²⁾ Représentant de Maxime Boulvain sprl

En tant que Présidente du Conseil d'administration Madame Valérie Paquot a perçu, en 2020, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 3.375 de frais de représentation. De même, feu Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex a perçu un montant d'EUR 977 de frais de représentation en sa qualité de Président du Conseil d'administration durant le premier trimestre de 2020.

€	Mandats exercés dans les filiales du Groupe
Administrateurs	
P.-Y. de Laminne de Bex	70.000
Valérie Paquot	63.373
Patrick Van Craen	33.000
Total	166.373

5.5.3.2. Rémunérations brutes allouées au sein du Groupe au Directeur Général en 2020

€	Rémunération				Total
	Fixe	Variable	Pension	Autres	
Benoit Deckers	318.715	34.299	8.291	5.800	367.105
Total	318.715	34.299	8.291	5.800	367.105

5.5.3.3 Droits de souscription sur actions attribués au Directeur Général en 2020

Il n'y a pas eu d'octroi de droits de souscription sur action au Directeur Général en 2020.

Le Directeur Général n'a pas exercé de droits de souscription sur actions en 2020.

5.5.4 Evaluation du Conseil d'administration, de ses Comités et de ses administrateurs individuels

Sous la direction de son Président, le Conseil d'administration évalue régulièrement sa taille, sa composition et son fonctionnement.

Cette évaluation poursuit quatre objectifs :

- Juger le fonctionnement du Conseil d'administration et le suivi apporté à la gestion quotidienne de la Société.
- Vérifier si les questions importantes sont préparées et discutées de manière adéquate.
- Apprécier la contribution effective de chaque administrateur par sa présence aux réunions et son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.
- Vérifier si la composition actuelle du Conseil d'administration correspond à celle qui est souhaitable pour la Société.

Les Administrateurs non exécutifs procèdent à l'évaluation régulière (au moins une fois par an) de leur interaction avec les mandataires chargés de pouvoirs spéciaux dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société.

Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'administration pour tenir compte des changements de circonstances. Dans le cas d'une réélection, il est procédé à une évaluation de la contribution de l'administrateur et de son efficacité sur la base d'une procédure préétablie et transparente.

Le Conseil d'administration tire les enseignements de l'évaluation de ses performances en reconnaissant ses points forts et en remédiant à ses faiblesses. Le cas échéant, cela implique la proposition de la nomination de nouveaux membres, la proposition de ne pas réélire des membres existants ou l'adoption de toute mesure jugée appropriée pour assurer le fonctionnement efficace du Conseil d'administration. Les résultats de la dernière évaluation du Conseil d'Administration, effectuée en 2018 par la société Deminor, a été présentée lors de la séance du Conseil du 1er juin 2018. La prochaine évaluation du Conseil d'Administration et de ses administrateurs aura lieu en 2021.

5.5.5. Autres rémunérations

Dans le cadre de sa mission de contrôle des comptes de Compagnie du Bois Sauvage et de ses filiales, Deloitte Reviseurs d'Entreprises S.C.R.L et son réseau ont perçu des émoluments pour un montant total d'EUR 234.482. Aucune autre mission non liées à des prestations d'audit n'a été effectuées en 2020.

5.6 Système de contrôle interne et de gestion des risques

Le Conseil d'administration assure un suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique et porte une attention particulière à l'évaluation des risques liés à l'activité de la Société et à l'efficacité du contrôle interne.

La structuration de l'évaluation des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne s'est faite à partir de 2010 sur base du modèle COSO (*).

(*) COSO est un référentiel établi par le « Committee of Sponsoring Organizations » (organisme international) de plus en plus utilisé par les sociétés pour évaluer et améliorer la gestion de leurs risques

5.6.1. Environnement de contrôle

Vocation et stratégie

La volonté de Compagnie du Bois Sauvage est de se concentrer sur un nombre limité de participations, principalement industrielles, cotées ou non. Elle souhaite être proche des entreprises dans lesquelles elle investit et participer notamment au choix des dirigeants et à la définition des orientations stratégiques.

Vigilante à l'intérêt de ses propres actionnaires, elle requiert de ses investissements un revenu récurrent afin de permettre la distribution d'un dividende, si possible, en croissance régulière.

Définition des rôles et organes décisionnels de la Société

Le Conseil d'administration a, dans sa compétence, tous les actes qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale. Il est responsable de la gestion de la Société, du contrôle de la gestion journalière et de l'exécution des décisions prises. Outre ses obligations au regard du CSA, les tâches principales du Conseil d'administration sont les suivantes :

- définition des objectifs à long terme de la Société, de sa stratégie, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et des politiques clés qui en découlent (gestion des risques, des ressources financières et des ressources humaines),
- nomination/révocation du Président du Conseil d'administration,
- nomination/révocation du Directeur Général,
- suivi et contrôle des actions du Directeur Général,
- prise des mesures nécessaires pour assurer l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers et des autres informations significatives,
- suivi et approbation des principaux investissements et désinvestissements,
- mise en place des Comités spécialisés, définition de leurs compositions et de leurs responsabilités,
- suivi et contrôle de l'efficacité du travail des Comités spécialisés,
- suivi de l'existence et du bon fonctionnement du contrôle interne aussi bien au niveau opérationnel et financier que juridique,
- suivi du travail du Commissaire,
- nomination d'un secrétaire de la Société chargé de le conseiller en matière de gouvernance.

Le Conseil d'administration a désigné le Directeur Général pour assurer le management exécutif tant en interne qu'en externe ainsi que la représentation de la Société auprès de la presse et des analystes financiers.

Le Conseil d'administration a également chargé certains de ses membres et certains mandataires ayant reçus des pouvoirs spéciaux de la représentation des mandats exercés par la Société dans les participations détenues par celle-ci. Ces mandats sont parfois exercés au nom de la Société, parfois au nom de l'administrateur ou du mandataire ayant reçu des pouvoirs spéciaux, mais pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage.

Le Conseil d'administration a mis en place deux Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques. La prise de décisions reste une compétence collégiale du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a mis en place dès 1999 un Comité d'audit et de gestion des risques ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet. Le Comité d'audit et de gestion des risques veille à l'intégrité de l'information financière donnée par la Société, en particulier en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées par la Société et le Groupe, en ce compris les critères de consolidation des comptes des sociétés du Groupe. Cet examen inclut l'évaluation de l'exactitude, du caractère complet et de la cohérence de l'information financière. Au moins une fois par an, le Comité d'audit et de gestion des risques examine les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en place pour s'assurer que les principaux risques (y compris les risques liés au respect de la législation et des règles en vigueur), soient correctement identifiés, gérés et portés à sa connaissance.

Le Comité de rémunération est institué par le Conseil d'administration conformément à l'article 7:87 §2 du CSA.

Le Conseil d'administration du 19 juin 2006 a décidé de fusionner les Comités de rémunération et de nomination. Le Comité de rémunération et de nomination est composé de trois administrateurs non exécutifs. Une majorité de ses membres est indépendante. Le Comité de rémunération et de nomination a un double rôle. Il formule des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs. Il fait des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs et les propositions subséquentes à soumettre aux actionnaires ainsi que sur la politique de rémunération du Directeur Général et des autres membres du personnel.

(*) COSO est un référentiel établi par le « Committee of Sponsoring Organizations » (organisme international) de plus en plus utilisé par les sociétés pour évaluer et améliorer la gestion de leurs risques

Intégrité et Ethique

Du point de vue de la déontologie et de l'éthique, un code de conduite interne en matière de transactions financières est d'application dans le Groupe. Celui-ci a pour but d'assurer un comportement intègre, éthique et respectueux des lois, par les administrateurs et le personnel du Groupe.

Vu la taille de la Société au niveau du personnel, le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier au regard de la fraude. Cependant, toute préoccupation à propos d'irrégularités éventuelles peut toujours être communiquées au Directeur général ou à tout autre membre du Conseil d'administration. Une procédure spécifique a été établie lors du Conseil d'administration du 8 mars 2021 et sera effective durant l'année.

5.6.2. Processus de gestion des risques

Une évaluation semestrielle des risques principaux est réalisée par le Conseil d'administration. Les risques sont aussi l'objet d'un suivi ponctuel par le Conseil d'administration. Cette analyse de risques donne lieu à des actions de correction si nécessaire.

Certains membres du Conseil d'administration et le Directeur général siègent au Conseil d'administration et au Comité d'audit et de gestion des risques « ou Advisory Board » de certaines participations du Groupe, ce qui leur permet de suivre les risques spécifiques à ces participations.

En 2020, l'analyse des risques liés aux activités de la Société a permis de mettre en évidence les risques principaux suivants:

a) Taux d'intérêt

L'effet d'une variation des taux d'intérêt peut avoir une influence sur les cash-flows du Groupe liés à l'endettement à taux variable mais aussi sur le rendement de sa trésorerie. La valorisation des dettes à taux fixe est faite selon le coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

b) Liquidité

Le Groupe est vigilant à disposer des moyens financiers suffisants pour faire face à ses remboursements de dettes ou ses engagements financiers.

c) Risque de participations

Compagnie du Bois Sauvage dispose d'un portefeuille de participations comprenant majoritairement des actions belges et européennes. Bien que diversifiées, ces participations l'exposent aux variations des marchés boursiers et financiers. Chacune de ces participations est aussi exposée à des risques spécifiques. Le risque industriel lié à la parti-

cipation à 100% dans le Groupe chocolatier est principalement dû au caractère alimentaire et donc lié au risque de contamination des produits. L'autre risque industriel important est lié au fait que le Groupe chocolatier ne possède qu'une unité de production principale et une autre de plus petite taille pour assurer l'entière production.

d) Immobilier

Les principaux risques liés aux investissements immobiliers du Groupe sont relatifs à la valorisation de l'immobilier, à la vacance locative, au niveau des loyers et du paiement de ceux-ci. En outre, il existe un risque que les immeubles soient détruits par le feu ou par une catastrophe naturelle.

e) Devises

Les investissements (directs) à long terme de Compagnie du Bois Sauvage sont uniquement en euros et en dollars américains. Les investissements en dollars américains représentent près de 7 % des actifs.

f) Contrepartie

Le risque de contrepartie est principalement lié aux opérations avec les banques et les intermédiaires financiers.

g) Activité de marché

Le risque lié aux activités de marché est à la fois un risque lié aux cours des actions sous-jacentes et à la volatilité de celles-ci.

h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Le traitement des données est assuré par un personnel réduit. La fiabilité et le caractère complet de ces données sont des éléments essentiels du travail de l'équipe en place.

i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

Une fraude au niveau du personnel, un non-respect des pouvoirs de signature ou une usurpation d'identité pourrait entraîner une perte financière et nuire à l'image de la Société.

j) Risque lié au non-respect de la réglementation et de la législation

L'évolution de la législation et des réglementations (y compris les aspects fiscaux) ou le non-respect par la Société de ceux-ci pourraient avoir un impact sur la rentabilité du Groupe et sur son image.

k) Risque lié au système informatique

Le risque d'intrusion externe dans le système informatique du Groupe pourrait engendrer le vol ou la destruction des données.

l) Risque de crise sanitaire (liée au COVID-19)

Ce risque impacte principalement l'activité d'UBCM (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista Chocolates) en raison de la fermeture temporaire des magasins et de la baisse de fréquentation lors de la réouverture de ces derniers ; mais influence également la valeur des actions cotées (Umicore et les actions et parts détenues à des fins de transactions) détenues au sein du Groupe.

5.6.3. Activités de contrôle

a) Taux d'intérêt

Compagnie du Bois Sauvage ayant remboursé en son temps l'ensemble de son endettement propre à taux variables, n'a plus aucun contrat de couvertures de taux d'intérêts du type « Interest Rate Swap » (IRS) mais pourrait de nouveau en avoir à l'avenir. Il est à noter qu'un emprunt et une couverture de taux sont deux contrats sans lien juridique. Il existe néanmoins encore un contrat d'IRS chez sa filiale Jeff de Bruges.

b) Liquidité

Compagnie du Bois Sauvage fait en sorte d'avoir une situation de trésorerie positive. Elle dispose à cet effet d'un outil informatique reprenant tous les éléments bilan et hors bilan affectant la trésorerie.

c) Risque de participations

Le portefeuille de participations du Groupe est un élément essentiel pour son objectif de création de valeur à long terme et la distribution d'un dividende en croissance régulière. La diversification de ces participations est un des éléments visant à réduire le risque inhérent à de tels investissements.

Les risques spécifiques des participations cotées sont traités par elles-mêmes et disponibles dans leurs rapports annuels respectifs. Le risque industriel lié à la participation à 100% dans le Groupe Neuhaus et 66% dans Jeff de Bruges est analysé et revu régulièrement en Conseil d'administration d'UBCM dans lequel le Groupe a délégué deux administrateurs. Le Groupe s'efforce d'avoir un poste d'administrateur dans les participations non cotées afin d'assurer un meilleur suivi. Le portefeuille de participations fait l'objet de revues régulières par le Conseil d'administration.

d) Immobilier

Le Groupe a veillé à diversifier ses investissements immobiliers. Pour les bâtiments détenus en propre, une couverture d'assurance incendie a été souscrite.

e) Devises

Le risque lié à l'évolution de l'US Dollar (USD) n'est pas couvert par le Groupe car il n'y a pas de flux réguliers et prévisibles dans cette devise.

f) Contrepartie

Les seules contreparties acceptées sont les banques avec lesquelles Compagnie du Bois Sauvage a une relation directe: BNP Paribas Fortis, Belfius, Banque Degroof Petercam, ING Belgique et la société de bourse Leleux ainsi que Berenberg Bank (DE), SunTrust (USA), BGL (LU) et Banque de Luxembourg (LU) pour ses filiales à l'étranger.

En cas de relation avec d'autres contreparties (hors prise de participations), le Groupe veillera à se prémunir autant que possible d'un risque de défaut de celles-ci.

g) Activité de marché

Toutes les options d'achat/vente émises sont couvertes par des titres détenus en portefeuille ou de la trésorerie disponible. Compagnie du Bois Sauvage s'est fixée des limites en termes de montant et de durée des options détenues et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle de l'activité. Cette activité n'est exercée qu'occasionnellement.

h) Risque lié à l'établissement des états financiers

Chaque personne dispose des qualités professionnelles essentielles pour accomplir ses tâches. Un « back-up » pour les activités principales existe et un certain nombre de procédures ont été rédigées afin d'assurer une reprise rapide en cas d'absence d'une personne. Les états financiers consolidés font l'objet de revue à différents niveaux avant leur publication.

Le Conseil d'administration approuve les modifications des principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe et leur conformité avec les normes IFRS.

i) Risque de fraude et de délégation de pouvoir

La séparation des tâches et la double signature constituent le principe de base dans le Groupe. Une documentation reprenant les pièces justificatives pertinentes sert de support aux opérations. Le principe de double approbation et du double contrôle est d'application. Statutairement, l'Administrateur délégué, s'il y en a un, a un pouvoir de signature seul.

j) Risque lié au non-respect de la réglementation

Le Groupe est particulièrement attentif à se tenir au courant de la réglementation, de l'évolution et du respect de la législation et des réglementations. Le traitement des opérations particulières non récurrentes fait l'objet d'une analyse

spécifique avec notamment la consultation du commissaire ou d'autres personnes spécialisées.

k) Risque lié au système informatique

Le Groupe a mis en place de nouveaux outils informatiques afin de contrer les intrusions externes au réseau. De plus, la politique des mots de passe a été mise à jour. Le Groupe a également dispensé de courtes formations sur les principaux risques informatiques.

l) Risque de crise sanitaire (liée au COVID-19)

Le risque de crise sanitaire sur les participations à long terme impacte principalement les activités d'UBCM. Il a été limité en augmentant les différents canaux de distributions et en respectant les consignes/règles établies par le gouvernement. Le risque de crise sanitaire sur les actions de trésorerie impacte principalement la valeur des actions cotées en raison de la fluctuation des cours de bourse. Comme pour d'autres risques macro-économiques, il a été limité en diversifiant le portefeuille d'actions détenu par Compagnie du Bois Sauvage.

Tous ces risques sont examinés et mesurés semestriellement par le Comité d'audit et de gestion des risques.

5.6.4. Information et communication

La publication de l'information financière se fait selon le schéma de publication légal suivi et établi par le Directeur général et/ou le Contrôleur de gestion. Les informations périodiques publiées sont revues préalablement par le Comité d'audit et de gestion des risques, et approuvées par le Conseil d'administration.

Le maintien, la mise à jour et la protection d'accès aux données et aux programmes informatiques font l'objet d'un contrat avec des prestataires de service. La sauvegarde des données informatiques se fait quotidiennement et une fois par semaine une copie du système fait l'objet d'un stockage externe.

5.6.5. Pilotage et surveillance

La surveillance des différentes activités de gestion de Compagnie du Bois Sauvage est renforcée par le travail du Comité d'audit et de gestion des risques, notamment au travers des travaux spécifiques de supervision des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Le Directeur Général, entre autres, dispose quotidiennement de différents rapports sur l'état et l'évolution des avoirs, dettes et engagements de la Société.

Lors de sa réunion du 29 novembre 2019, le Comité d'audit et de gestion des risques a instauré la mise en place de la fonction d'audit interne non-indépendante, afin de s'assurer de la bonne exécution des activités de contrôle.

5.7. Actionariat

5.7.1. Information aux actionnaires

Le site internet de la Société (www.bois-sauvage.be) est régulièrement mis à jour afin d'assurer une meilleure information des actionnaires leur permettant d'exercer au mieux leurs droits.

La valeur intrinsèque de l'action y est rendue publique semestriellement à l'occasion des communiqués relatifs aux résultats semestriels et annuels.

Poursuivant la politique de transparence de la Société, le présent rapport détaille à la section 7 la composition du portefeuille consolidé au 31 décembre 2020.

Compagnie du Bois Sauvage est cotée sur Euronext Brussels. La Société fait partie de l'indice BEL Mid, dont les valeurs sont sélectionnées sur la base de critères de liquidité et de capitalisation boursière flottante.

Depuis 2004, la Société a mandaté la Banque Degroof Petercam pour améliorer la liquidité du titre en Bourse. Cela permet à l'action Compagnie du Bois Sauvage d'être cotée en continu sur la plate-forme Euronext Brussels, offrant la possibilité aux investisseurs de traiter, à tout moment de la journée, sans contrainte de liquidité.

Le nombre de titres émis est de 1.677.346 au 31 décembre 2020 ainsi qu'au 31 décembre 2019. Le nombre d'actions « fully diluted » est de 1.677.346 au 31 décembre 2020 ainsi qu'au 31 décembre 2019.

Le volume annuel de titres traités en 2020 a été de 105.742. Le volume moyen journalier a été de 413 en 2020 contre 521 en 2019.

Les banques Degroof Petercam et KBC publient régulièrement des analyses sur la Société ; celles-ci sont disponibles auprès de la Société.

5.7.2. Structure de l'actionariat

Les actionnaires principaux de Compagnie du Bois Sauvage s.a., lui ont adressé, le 3 décembre 2020, une mise à jour de la notification reprenant les actions détenues à cette date. Sur base de cette notification, également adressée à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), et de la dernière déclaration de transparence reçue, la structure de l'actionariat est la suivante :

- Situation au 3 décembre 2020
- Dénominateur pris en compte : 1.677.346

Détenteurs de droits de vote	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Mme Guy Paquot (née Nicole Thys)	1.720	0,10%
Fingaren s.c.a.	93.897	5,60%
Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.	744.804	44,40%
TOTAL	840.421	50,10%

Les détenteurs des droits de vote ayant fait la notification ci-dessus ont déclaré répondre aux critères de dispense prévue à l'article 2:14 du CSA concernant l'obligation de lancer une offre publique d'acquisition.

Mme Guy Paquot (née Nicole Thys) contrôle la société Anchorage s.a., qui contrôle la société Fingaren s.c.a. Fingaren s.c.a contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a..

Toutes les sociétés mentionnées ont leur siège à 1000 Bruxelles, rue du Bois Sauvage 17.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

5.7.3. Relation avec l'actionnaire principal

Entreprises et Chemins de Fer en Chine est une société patrimoniale inscrite au marché de la vente publique et dont la mission principale est d'assurer la stabilité de l'actionariat du Groupe.

Fingaren, société patrimoniale privée, détient aujourd'hui 95,18% d'Entreprises et Chemins de Fer en Chine.

Compagnie du Bois Sauvage et Entreprises et Chemins de Fer en Chine ont trois administrateurs communs : Valérie Paquot, Pierre-Alexis Hocke et Frédéric Van Gansberghe (rep. Ecostake, sa).

A l'exception de contrats de location de bureaux et de prestation de services, il n'existe aucune convention entre ces trois sociétés. Aucune rémunération, avantage, management fee ou autre n'est payé par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine ou Fingaren (voir aussi note 28 du présent Rapport annuel). Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Entreprises et Chemins de Fer en Chine et à Fingaren lui sont refacturées.

5.8. Informations non financières

Compagnie du Bois Sauvage, dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, est légalement tenue d'établir une Déclaration d'informations non financières (la Déclaration) dans le cadre de son rapport de gestion sur les comptes consolidés. C'est ainsi que la présente Déclaration est établie, conformément aux dispositions de l'article 3:34 du CSA. La préparation de cette Déclaration a été établie en utilisant le référentiel des Objectifs de Développement Durable (SDGs) des Nations Unies. Compagnie du Bois Sauvage a décidé de rapporter principalement sur les deux objectifs suivant : « Objectif 8 – Travail décent et croissance économique » et « Objectif 12 – Consommation et production durables ».

La présente Déclaration contient les informations non financières concernant la société Compagnie du Bois Sauvage elle-même et les sociétés qu'elle contrôle. Par ailleurs certaines sociétés dans lesquelles Compagnie du Bois Sauvage détient une participation importante sont tenues de faire elle-même des déclarations d'informations non financières propres.

La structuration de l'évolution des informations non financières s'est faite dans le cadre du référentiel COSO.

Compagnie du Bois Sauvage a pour volonté de se concentrer sur un nombre limité de participations, pour se réserver non seulement les moyens nécessaires à leur développement, mais aussi pour porter toute l'attention que demande ce développement, tant au niveau industriel, notamment dans le respect de l'environnement, qu'au niveau humain, dans le respect des personnes. De manière croissante, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») constituent une partie intégrante de la politique de développement du Groupe.

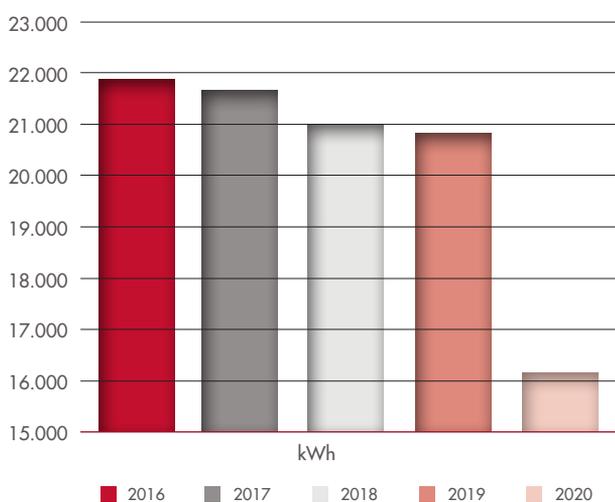
A chaque critère envisagé, il y a eu une phase de conscientisation, avant des mesures effectives propres à montrer des résultats tangibles.

1. Environnement-investissements durables

En tant que société holding, la société mère Compagnie du Bois Sauvage n'exerce aucune activité propre de production ou de distribution, tandis que son équipe opérationnelle est réduite. Toutefois, l'attention particulière afin de réduire les consommations électriques, porte peu à peu ses fruits. C'est ainsi qu'au niveau du siège, après le passage aux LEDs de l'ensemble de l'éclairage en 2018, le remplacement des chaudières du bâtiment a permis de passer à un système à condensation au rendement élevé, contribuant à une baisse de la consommation énergétique (voir Schéma 1). A noter que la baisse de consommation pour 2020 est principalement due au fait que chaque employé du siège a respecté la mesure imposant le télétravail durant la majeure partie de l'année 2020.

(schéma 1)

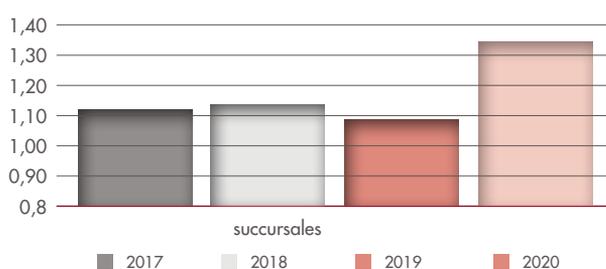
Compagnie du Bois Sauvage : Consommation électrique au siège social en kWh



Au niveau de son outil de production, la société Neuhaus voit son taux de kWh par kg de pralines produites augmenter par rapport aux années précédentes (voir Schéma 2). Bien que des efforts ont été faits pour diminuer la consommation électrique de la chaîne de production, la consommation pour 2020 est le résultat de la pandémie de COVID-19 qui a freiné la production de pralines (diminution de 20% par rapport à 2019) alors que certains coûts électriques fixes (magasins et ateliers conditionnés) restent inchangés.

(schéma 2)

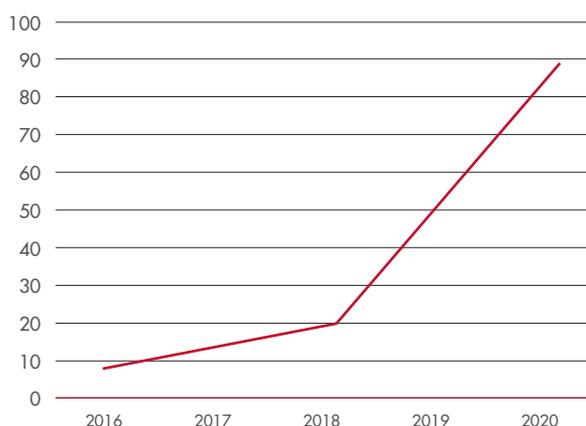
Neuhaus : Consommation électrique au niveau de l'usine en kWh/kg



Au niveau de ses magasins en propre, Jeff de Bruges a continué sa politique de passage en LED, portant le taux de magasins en éclairage LED à 89% en 2020 (voir Schéma 3) alors qu'il était d'environ 55% en 2019.

(schéma 3)

Jeff de Bruges : Passage des succursales en éclairage LED



En 2020, Compagnie du Bois Sauvage, par le biais d'UBCM, et Jeff de Bruges ont pris une participation dans la société équatorienne Ecuadorcolat. En plus de subvenir aux besoins en chocolat du Groupe, l'objectif est également de s'assurer de la durabilité et du respect dans la

totalité de la chaîne, de la plantation de cacao au produit final. De plus Neuhaus a obtenu la certification UTZ qui vise à créer un monde où les fermiers mettent en œuvre des bonnes pratiques agricoles et gèrent leurs exploitations de manière rentable dans le respect des personnes et de la planète. L'objectif est que les agriculteurs et leurs familles aient un revenu décent et régulier. Neuhaus a pour objectif qu'à partir de 2025, l'ensemble de sa production de cacao sera traçable à 100% et répondra aux normes de vie et de déforestation.

Afin de limiter son impact sur l'environnement un travail important a été réalisé en 2020 afin de porter la proportion des emballages cartons chez Jeff de Bruges issues de forêts gérées durablement à 35%. Ces emballages sont facilement reconnaissables car ils portent le logo PEFC (Programme for Endorsement of Forest Certification), qui est un programme de reconnaissance des certifications forestières, délivré par une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif. L'objectif pour 2021 est de continuer dans ce sens et d'augmenter le pourcentage à court terme. Un autre effort important a été fait sur les emballages plastiques qui représentent une part importante dans l'activité des chocolatiers tant pour la vente que pour le conditionnement. Depuis la fin de l'année 2020, tous les emballages plastiques sont recyclables et au fur à mesure de l'évolution des stocks et des réimpressions, ils porteront tous les logos permettant de l'identifier. D'autres initiatives ont également été mises en place afin de garantir une plus grande durabilité des emballages utilisés. Par exemple, depuis janvier 2021, les pots de pâte à tartiner de Jeff de Bruges en plastique ont été remplacés par des pots en verre afin d'inciter les clients à la réutilisation.

Au niveau de ses investissements, Compagnie du Bois Sauvage voit ses projets et participations adhérer à une vision responsable par rapport aux enjeux climatiques. Ainsi, dans ses investissements immobiliers, Compagnie du Bois Sauvage a pris en 2020 une participation dans le Groupe Eaglestone. Tous leurs projets sont réalisés de manière à limiter les déperditions thermiques et à utiliser des éléments naturels comme sources d'énergie afin de répondre aux critères les plus pointus en matière de respect de l'environnement. Conscient de la nécessité de limiter leur empreinte écologique, le Groupe Eaglestone a décidé, depuis 2019, de s'engager dans la neutralité en CO2 pour chaque projet avec introduction de permis. Ils ont d'ailleurs obtenu le label CO2-Neutral, conformément au PAS 2060, la norme internationale de neutralité en matière de CO2.

Depuis 2019, Compagnie du Bois Sauvage a investi dans la société Ÿnsect en France, qui produit des protéines à partir d'insectes. L'objectif est de diminuer la consommation de farine de poisson destinée à l'alimentation animale et à valoriser les co-produits de son activité comme fertilisants, une manière tant de préserver les ressources naturelles des océans que d'entretenir les sols. La société Ÿnsect s'engage par ailleurs dans le cadre du programme pro-biodiversité « Vertical Farm for Horizontal Wild » du Club « Entreprendre pour la planète » de WWF France.

La société Recticel, participation à hauteur de 27%, est un fabricant d'envergure de produits à base de polyuréthane (PU), utilisés dans de nombreux domaines. Depuis début 2019, elle coordonne le projet PUReSmart, bénéficiant d'un financement européen dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020. Le recyclage des mousses souples et rigides à base de PU thermodurcissables nécessite un processus complexe. Le projet PUReSmart, composé de 9 partenaires issus de 6 pays différents vise à explorer de nouvelles méthodes, technologies et approches pour transformer le polyuréthane en un produit réellement circulaire. De plus, Recticel a signé la déclaration de la Circulaire Plastics Alliance¹ qui encourage les actions volontaires pour un bon fonctionnement du marché européen des plastiques recyclés. La déclaration expose la manière dont l'alliance atteindra l'objectif de 10 millions de tonnes de plastique recyclé utilisées pour fabriquer de nouveaux produits chaque année en Europe, d'ici 2025. Cet objectif a été fixé par la Commission européenne dans le cadre de ses efforts pour stimuler le recyclage des plastiques en Europe.

Le groupe Vinventions, participation à hauteur de 28%, est fortement investi dans la recherche et le développement de solutions de bouchage de bouteilles éco-responsables. Durant l'année 2020, Vinventions a signé le pacte plastique européen et le pacte plastique américain, confirmant leur engagement à accélérer le passage au recyclage des plastiques et à limiter l'utilisation de matériaux à base de produits fossiles. Pour 2021, Vinventions va lancer plusieurs projets dont la ligne « Blue Line », réalisée à base de produits recyclés, qui sera un mouvement stratégique important dans un but d'économie circulaire.

2. Questions sociales et politiques du personnel, politique de diversité

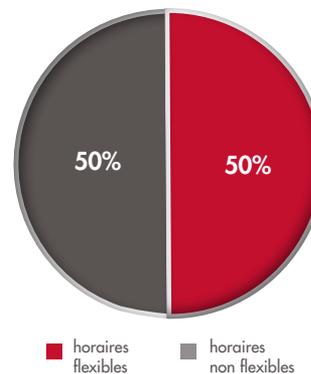
En tant qu'employeur, Compagnie du Bois Sauvage s'efforce de créer un climat favorable à l'épanouissement de tous, en assurant une sécurité sur l'avenir avec des contrats à durée indéterminée, des plans de pension complémentaires, une couverture santé étendue, applicable à tous, ainsi qu'une politique de diversité et de parité.

Les principes de flexibilité suivants ont été poursuivis :

- formules d'horaires décalés pour tenir compte des contraintes d'accessibilité à la ville (arrivée plus tôt le matin, temps de pause repas réduite, ...) : 50% des collaborateurs ont une flexibilité par rapport à l'horaire de référence (voir Schéma 4).

(schéma 4)

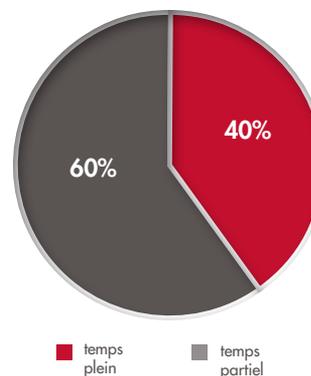
Compagnie du Bois Sauvage : Adaptation aux contraintes de transport



- statuts temps plein/temps partiel oscillant du mi-temps à 4/5e temps : 40% des collaborateurs sont à temps partiel (voir Schéma 5).

(schéma 5)

Compagnie du Bois Sauvage : Durée adaptée aux besoins des salariés



Tandis que la proportion homme/femme (d'approximativement 60/40), par rapport à 2019 a été maintenue, l'équipe a été rajeunie, portant la portion de moins de 45 ans à un tiers du personnel.

Au niveau du pôle chocolatier, comme mentionné précédemment, l'investissement dans Ecuadocolat a permis de promouvoir le respect du personnel au sein de la plantation de cacao. En effet, par la distribution de repas gratuits, par la présence d'une infirmière dispensant des soins et assurant le suivi médical, ou encore grâce à des investissements visant à diminuer la pénibilité du travail, Ecuadocolat a la volonté d'assurer de bonnes conditions de travail et de bien-être aux employés au sein de ses plantations.

3. Respect des droits de l'homme

Compagnie du Bois Sauvage souscrit pleinement aux principes des droits de l'homme édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

L'environnement économique, en grande partie limité à l'Europe proche et largement stable par rapport à la situation de l'économie mondiale dans lequel évolue la Société, l'a conduit à apprécier le respect et la défense des libertés civiles comme un état de droit commun. C'est ce même climat de bienveillance mutuelle que la Société s'efforce de prôner en interne.

Quant à d'éventuels indicateurs de performance permettant à Compagnie du Bois Sauvage de se positionner par rapport à des principes généraux, il n'a pas encore été à l'ordre du jour de la Société de définir des normes claires d'action en ce sens.

4. Lutte contre la corruption

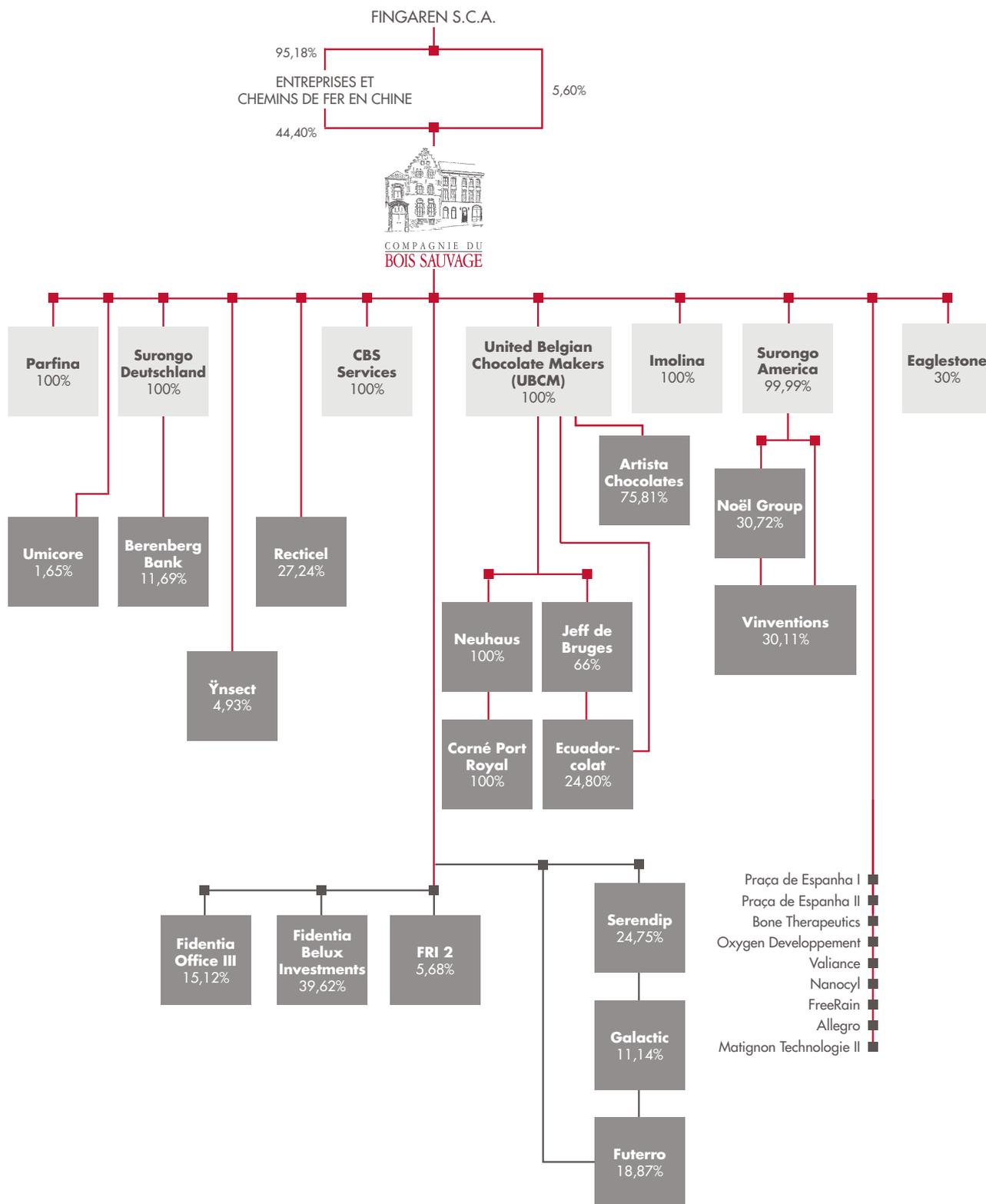
Agissant dans le domaine des sociétés cotées, soumises aux fluctuations de la Bourse, Compagnie du Bois Sauvage, dès le début de l'implémentation des Codes de bonne gouvernance et en lien avec la législation concernant les règles applicables aux délits d'initiés, à la divulgation d'information privilégiée, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, a été attentive à la probité de son personnel et de son Conseil d'administration. Les différents points d'attention de Compagnie du Bois

Sauvage ont porté principalement sur les éléments suivants :

- la Charte de Corporate Governance reprenant les obligations des administrateurs ;
- un « Code de conduite interne en matière de transactions privées » qui s'applique au personnel ;
- une information dispensée régulièrement sur les obligations de confidentialité ;
- des périodes dites « fermées » et/ou « interdites » dûment annoncées tant aux administrateurs qu'au personnel ;
- la présence, depuis 2019, d'un auditeur interne non-indépendant au sein de Compagnie du Bois Sauvage.

L'application de cette règle est vérifiée dans le cadre de l'audit interne et est un des indicateurs de performance sans qu'il ai été constaté de déviance par rapport à la norme.

6. ORGANIGRAMME DU GROUPE ET PRINCIPALES PARTICIPATIONS



Les pourcentages cités ci-dessus correspondent aux intérêts nets de Compagnie du Bois Sauvage. Le Groupe détient également des participations de trésorerie détaillées en page 28.

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

Stratégie du Groupe

Compagnie du Bois Sauvage a choisi de se focaliser sur un nombre réduit d'entreprises, cotées ou non, et principalement industrielles. La vocation du Groupe est de participer activement à la définition des orientations stratégiques des sociétés dans lesquelles il investit. Celles-ci sont identifiées ci-dessous.

En 2020, Compagnie du Bois Sauvage s'est intéressée à de nouveaux dossiers d'investissements et s'est renforcée dans certaines de ses participations stratégiques et dans son pôle immobilier (voir lettre aux actionnaires).

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE CONSOLIDÉ DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Valeur intrinsèque au 31 décembre 2020

En EUR 1.000 Pôle	Valeur de marché 31-12-2020	Quantité	% de participation	Cours de bourse	% du segment	Répartition par pôle
■ Stratégique	727.275					80%
UBCM (Groupe Chocolatier)	313.000		100%		43%	
Recticel	161.812	15.094.410	27%	10,72	22%	
Umicore	159.410	4.057.261	2%	39,29	22%	
Banque Berenberg	38.862		12%		5%	
Noël Group - Vinventions	33.020		31%		5%	
Autres	21.171				3%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>434.934</i>					
■ Immobilier	158.396					18%
Europe	148.492					
Eaglestone	64.064				40%	
Fidentia Belux Investments	41.374				26%	
Praça de Espanha	14.639				9%	
FRI 2	12.701				8%	
Site Bois Sauvage	10.205				6%	
Fidentia Office III	3.092				2%	
Oxygen Développement	1.710				1%	
Luxembourg	607				0%	
Terrains & divers	101				0%	
USA	9.904					
Gotham City Residential Partners II	5.295				3%	
Sentinel National Urban Residential Partners I	2.085				1%	
ZebLand	1.912				1%	
Corc	612				0%	
<i>Dont participations non cotées</i>	<i>158.396</i>					
■ Actions de trésorerie	12.080					1%
Solvay	4.360	45.000		96,88		
Ageas	3.269	75.000		43,58		
BNPParibas-Fortis	1.508	70.447		21,40		
Engie (GDF Suez)	1.502	120.000		12,52		
Orange Belgium	872	40.000		21,80		
AB Inbev	570	10.000		57,01		
Autres	0					
<i>Dont participations non cotées hors équivalent trésorerie consolidée</i>	<i>0</i>					
Total	897.751					100%
<i>Dont participations non cotées hors trésorerie consolidée</i>	<i>564.449</i>					

TRÉSORERIE CONSOLIDÉE DE LA COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

Trésorerie consolidée (hors actions de trésorerie et UBCM)	7.721
Trésorerie UBCM	43.212
Total hors actions de trésorerie	50.933

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

I. Participations stratégiques

United Belgian Chocolate Makers (UBCM) (Groupe chocolatier)

Acteur important de la chocolaterie belge haut de gamme.

Les principales marques du Groupe sont Neuhaus (www.neuhaus.be) et Jeff de Bruges (www.jeff-de-bruges.com) qui font 95% du chiffre d'affaires d'UBCM, Corné Port Royal (www.corneportroyal.com) et Artista Chocolates (www.artistachoc.be) se partagent les 5% restants.

En 2020, Neuhaus a été frappé de plein fouet par la pandémie de Covid-19. En effet, 35% de son chiffre d'affaires est directement lié au tourisme et aux voyages, le reste dépend fortement des ventes en boutiques. Outre la gestion stricte des liquidités, Neuhaus a mis l'accent sur le long terme en accélérant le développement de plusieurs nouvelles initiatives ayant pour but de poursuivre sa croissance (nouveaux canaux de distribution, nouveaux marchés) tout en réduisant ses coûts structurels. Par conséquent, Neuhaus a pour ambition d'atteindre l'objectif initial de chiffre d'affaires de 2020 avec deux ans de retard, en 2022. L'année 2021 restant une année de transition vu les conditions sanitaires encore incertaines.

Le chiffre d'affaires du groupe Jeff de Bruges a été très fortement impacté par le contexte Covid-19 lors du confinement de Pâques qui lui a fait perdre quasiment un cinquième des ventes annuelles. La suite de l'exercice a montré une forte résilience malgré le 2ème confinement en novembre

et avec un mois de décembre en progression par rapport à décembre 2019.

La bonne gestion de la crise a permis de limiter la baisse du résultat et a sauvé l'avenir du réseau soutenu par les mesures d'accompagnement mises en place par l'enseigne. Le réseau compte 516 magasins fin 2020 contre 520 à fin 2019 conséquence de fermetures à l'export.

En 2020 Jeff de Bruges a mis en place son modèle omnicanal avec un nouveau site WEB et a développé des nouveaux services Click&collect et coursier pour l'ensemble de son réseau.

Corné Port Royal continue de concentrer ses efforts sur la Belgique et a amélioré ses résultats suite à la réorganisation de l'entreprise.

En 2020, Artista Chocolates a enregistré une perte d'EUR 0,3 million similaire à 2019 pour un chiffre d'affaires en baisse de 22%. La stabilité du résultat malgré la baisse des ventes s'explique principalement par une efficacité croissante de la productivité.

Attentif à la satisfaction de ses clients, UBCM, au travers de ses différentes marques, veille à la constante amélioration de la qualité de ses produits. L'amélioration de la productivité et la croissance des différents réseaux de distributions restent le principal défi de 2021.

CONSOLIDATION AUDITÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	173,16	220,58	204,42
Résultat net Groupe	-2,92	14,31	14,90
EBITDA	23,20	49,91 ⁽¹⁾	35,26
Fonds propres Groupe	91,36	96,13	93,69
Total bilan	256,12	239,41	171,02
% de participation	100%	100%	100%

⁽¹⁾ Augmentation principalement due à l'introduction d'IFRS 16. Pour plus d'information, voir la note 26 des notes aux états financiers consolidés.

Umicore

Umicore a pour stratégie d'être un leader incontesté en matériaux destinés à la mobilité propre et en recyclage, grâce à son offre technologique de produits et de procédés, associée à son approche en boucle fermée et à son approvisionnement durable. (www.umicore.be).

En 2020, Umicore a enregistré :

- des revenus d'EUR 3,2 milliards
- un EBIT récurrent d'EUR 536 millions (en augmentation de 5%)
- un bénéfice par action récurrent à EUR 1,34 contre EUR 1,30 en 2019

Le Conseil d'administration d'Umicore proposera, lors de son Assemblée générale un dividende brut d'EUR 0,75 par action (dont un acompte d'EUR 0,25 a déjà été versé en août 2020).

En 2020, malgré les graves perturbations provoquées par la pandémie de COVID-19 sur ses marchés finaux, Umicore a enregistré sa meilleure performance financière à ce jour, fortement aidée par les prix exceptionnellement élevés des métaux platinoïdes. Après de solides performances au premier semestre 2020, grâce à d'excellents résultats chez Recycling qui ont compensé l'impact du ralentissement de l'industrie automobile sur les résultats de Catalysis et d'Energy & Surface Technologies, le second semestre a été marqué par une forte amélioration séquentielle des revenus et bénéfices du Groupe. Cette amélioration fût poussée par la poursuite de solides performances opérationnelles et par les prix élevés des métaux chez Recycling, ainsi que par la forte croissance chez Catalysis.

Dans l'hypothèse où l'épidémie de COVID-19 actuelle n'entraînerait pas de perturbations supplémentaires importantes ou prolongées de l'économie ni de ses opérations, Umicore s'attend à une croissance de ses revenus et de ses bénéfices en 2021, grâce à une croissance dans chaque business group (Catalysis, Energy & Surface Technologies et Recycling).

COMPTES CONSOLIDÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus (hors métaux)	3.239	3.361	3.271
EBIT récurrent	536	509	514
Résultat net groupe	131	288	317
Fonds propres groupe	2.557	2.593	2.609
Total bilan	8.341	7.023	6.405
Bénéfice distribué	60,2	186,4	175,3
% de participation économique ⁽¹⁾	1,65%	1,79%	1,79%

⁽¹⁾ Hors détention actions propres par l'entreprise

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

Recticel

En tant qu'acteur industriel international, Recticel entend se démarquer de façon essentielle dans l'expérience du confort quotidien de tout un chacun. S'appuyant sur ses compétences et sa profonde expertise dans la transformation de la chimie des polyuréthanes, Recticel s'engage à apporter des réponses responsables à de nombreux défis et besoins propres à notre époque. (www.recticel.com).

Recticel vise à apporter de manière efficace, soutenable et équilibrée, de la valeur ajoutée ainsi qu'une croissance régulière et profitable à tous ses clients et actionnaires.

Recticel sert différents marchés – principalement en Europe, mais également aux USA et en Asie – aidant ses clients industriels en vue de trouver des solutions innovantes et soutenables en développant des produits et services toujours plus responsables et générateurs de valeur. L'activité principale de Recticel s'organise autour de trois domaines d'applications spécifiques : l'isolation pour la construction, les mousses flexibles pour applications domestiques et industrielles et la literie.

Bien que Recticel produise en premier lieu des produits semi-finis (mousses flexibles), il développe, produit et commercialise des produits finis et durables pour utilisateurs finaux (literie et isolation).

En 2020, Recticel s'est profondément transformé en cédant sa participation de 50% dans Eurofoam (Mousses Flexibles) et 51% de son activité Automobile Interiors. Par ailleurs, Recticel a annoncé en novembre 2020, qu'elle a signé un accord pour la reprise de la société suisse FoamPartner, active dans les mousses flexibles à haute valeur ajoutée.

COMPTES CONSOLIDÉS (IFRS)

(en millions EUR)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	829	1.039	1.118
Résultat net groupe	63,2	24,7	28,8
EBITDA	51,6	95,3	80,5
Fonds propres Groupe	334,8	274,7	265,0
Total bilan	698,8	802,5	735,2
Bénéfice distribué	13,3	13,3	12,0
% de participation ⁽¹⁾	27,24%	27,41%	27,49%

⁽¹⁾ Sans tenir compte des actions propres détenues par l'entreprise

La division Mousses Flexibles développe et produit une vaste variété de solutions ayant pour attributs le silence, l'étanchéité, le filtrage, le transport, la protection, le soutien et le confort.

Au sein de la division Literie, les matelas prêts à l'emploi, les bases de lamelles et caissons sont commercialisés sous des marques renommées telles que Beka®, Lattoflex®, Literie Bultex®, Schlaraffia®, Sembella®, Superba®, Swissflex®, ... et les marques d'ingrédients (GELTEX® inside, Bultex®) .

La division Isolation fournit des produits d'isolation thermique de haute qualité qui sont directement utilisés dans des projets de construction et de rénovation d'immeubles. Ses produits d'isolation sont commercialisés sous les marques et produits renommés : Eurowall®, Powerroof®, Powerdeck® et Powerwall®, Recticel Insulation®, ...

Le siège social de Recticel se situe à Bruxelles (Belgique) et emploie sur une base combinée (en excluant les participations minoritaires dans les co-entreprises) un total de 4.221 personnes dans 41 implantations à travers 20 pays.

Recticel (Euronext™: REC.BE – Reuters : RECTf.BR – Bloomberg : REC.BB) est listé sur Euronext™ stock exchange à Bruxelles.

Davantage d'informations peuvent être trouvées sur www.recticel.com

Berenberg Bank

La Banque Berenberg est la plus ancienne banque privée d'Allemagne (1590) et la seconde plus ancienne banque du monde. En 2020, le nombre d'employés du Groupe Berenberg est de 1.573 personnes principalement en Allemagne (www.berenberg.de).

Le Résultat net de Berenberg Bank est passé d'EUR 61 millions en 2019 à EUR 108 millions en 2020. Cette croissance du résultat s'explique par un nombre record de 67 transactions sur le marché financier (IPO et augmentations de capital) ainsi que par une augmentation des revenus de commissions (d'EUR 356 millions en 2019 à EUR 416 millions en 2020) couplée à une diminution des dépenses

administratives, en excluant les dépenses liées au personnel (d'EUR 124 millions en 2019 à EUR 115 millions en 2020).

La direction de la Banque précise : « Même dans cet environnement difficile causé par la pandémie de coronavirus, nous avons démontré la robustesse de notre modèle d'entreprise. Je suis fier de la façon dont notre entreprise a réagi à l'énorme changement des pratiques de travail. Dans certains de nos bureaux, jusqu'à 95 % de notre personnel travaille à domicile. Nos conférences et roadshows pour les investisseurs se sont déroulés en ligne, et tout a bien fonctionné ».

COMPTES NON-CONSOLIDÉS

(en millions EUR)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus commissions et intérêts nets	472	419	332
Actifs sous gestion (conso)	41.300	40.700	36.700 ⁽¹⁾
Cost / income ratio	70,9%	79,9%	88,9%
Résultat net	108	61	23
Tier I capital ratio	13,5%	12,4%	13,2%
Total bilan	4.700	5.100	4.700
% de participation	11,69%	12,00%	12,00%

⁽¹⁾ Hors Berenberg Bank Suisse, vendue à plus de 80% fin 2018.

⁽²⁾ Total de Berenberg Group

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

Noël Group

Société Holding américaine, spécialisée dans l'extrusion de matériaux synthétiques et la transformation de mousses techniques, organisée autour de ses deux principaux pôles d'activité : la société Nomaco LLC (filiale à 100%) (www.nomaco.com), incluant les joints d'expansion en mousse, les profils spécialisés en mousse extrudée, les composants en mousse pour l'industrie du meuble, ainsi que de nouvelles technologies dans le domaine de mousses structurelles et la société Vinventions LLC, fournisseur de solutions de fermeture de bouteilles le plus complet et de services aux vignerons, présente sur 5 continents (www.vinventions.com).

Malgré une conjoncture plus qu'incertaine et troublante due au Covid-19, Noël Group a montré une bonne performance. Le chiffre d'affaires et la rentabilité sont en progression par rapport à 2019. Les raisons principales se trouvent dans la croissance des nouveaux produits et des nouvelles technologies. Les sociétés ont aussi fait des progrès dans l'approche de la « environmental sustainability » de leurs produits.

Les prévisions pour 2021 restent prudentes. Toutefois les deux pôles prévoient une croissance continue et saine de leurs chiffres d'affaires et rentabilités.

Vinventions a clôturé 2020 avec des ventes à USD 144 millions, très légèrement en deçà de 2019 (-0.6%). La progression des ventes a été fortement affectée par le premier lockdown mais a été partiellement compensée grâce aux fortes ventes réalisées durant le second semestre dans le secteur de la distribution (retail) en Europe, à une croissance continue en Amérique du Sud, ainsi qu'à l'augmentation significative des ventes de capsules à vis. En 2021, Vinventions va lancer plusieurs projets afin d'accélérer sa croissance. De plus, des investissements vont être réalisés en Argentine et en Afrique du Sud afin de renforcer la position de la gamme Nomacorc dans ces régions. Une filiale sera également créée en Australie afin de développer l'activité dans la région Pacifique. Au 31 décembre 2020, Compagnie du Bois Sauvage détient indirectement 18,8% de Vinventions, LLC en plus de la détention qu'elle a via Noël Group.

COMPTES CONSOLIDÉS (US GAAP)

(en millions USD)	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	34,37	31,90	30,00
Résultat net Groupe	-5,18	-8,54	-6,10
EBITDA	-0,56	-1,74	-2,67
Fonds propres Groupe	33,02	36,62	44,88
Total bilan	67,40	66,18	75,11
Bénéfice distribué	0,07	2,16	2,13
% de participation	30,72%	30,72%	29,81%

⁽¹⁾ Hors Vinventions, LLC comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

II. Autres participations

Galactic

Société belge spécialisée en fermentation, elle produit des solutions antimicrobiennes naturelles pour l'industrie alimentaire. Elle est aussi productrice d'acide lactique et de lactates utilisés dans la nourriture animale, l'industrie et la cosmétique.

En 2020, une nouvelle usine a été inaugurée en Chine pour alimenter le marché asiatique.

Le chiffre d'affaires global du Groupe a augmenté en raison d'une importante demande de l'industrie alimentaire lié à la crise du Covid-19. Ceci a aussi permis de maintenir les prix à un niveau raisonnable par rapport aux dernières années.

Futero, active dans le licencing de sa Technologie de PLA (Bioplastique), a mis en route avec succès deux joint-ventures en Chine en collaboration avec le groupe BBKA :

- B&F LA (participation à 15%) : avec une capacité de production de 80.000 tonnes d'acide lactique. Il est prévu d'augmenter sa capacité en 2021 à 180.000 tonnes ;
- B&F PLA (participation à 26%) : avec une capacité de 30.000 tonnes de PLA. Il est prévu d'augmenter sa capacité en 2021 à 90.000 tonnes.
- Le PLA est le biopolymère le plus prometteur actuellement sur le marché ce qui nous rend confiant quant à l'avenir de cette activité.

Ÿnsect

Société française productrice de protéines naturelles d'insectes de haute qualité destinées à l'aquaculture et à la nutrition des animaux de compagnie. Depuis 2011, date à laquelle l'entreprise a vu le jour, Ÿnsect a déposé environ 25 brevets relatifs à l'élevage des insectes Molitors, plus communément appelés « vers de farine », et la transformation de ceux-ci en protéines.

L'usine principale, qui est en construction près d'Amiens, sera une unité industrielle très fortement automatisée, la plus grande au monde, permettant de produire à terme, environ 1.500 tonnes de protéines par mois. En attendant son démarrage début 2022, Ÿnsect dispose déjà d'un carnet de commandes bien rempli et veut étendre son développement à l'international, principalement en Amérique du Nord.

III. Principales participations immobilières

En Europe

Eaglestone :

Groupe immobilier dont la holding est basée au Luxembourg, Eaglestone est reconnu pour la qualité architecturale et technique de ses projets, couvrant les segments du résidentiel, des bureaux et des commerces.

Fondé en 2010, le Groupe Eaglestone a triplé de taille ces dernières années notamment par la concrétisation de plusieurs opérations significatives en Belgique et au Luxembourg, et par l'acquisition récente du groupe français Interconstruction, qui tend à se positionner en tant qu'acteur incontournable dans le développement du Grand Paris.

Compagnie du Bois Sauvage a pris une participation, au quatrième trimestre de 2020, à concurrence de 30% dans le capital d'Eaglestone Group sarl, la holding de tête du Groupe Eaglestone, pour un montant total d'EUR 66 millions (dont EUR 3 millions variables). Les résultats du Groupe sont conformes aux attentes.

En propre :

- Les immeubles du site du siège social et du Treurenberg (3.000 m² de bureaux, 2.000 m² de logements et 70 m² de commerces).
- Diverses autres surfaces et terrains en provinces de Liège et de Hainaut (14 ha).
- Un appartement au Luxembourg (100 m²).

Au 31 décembre 2020, 100% des appartements, des surfaces de bureaux et des commerces détenus en propre sont loués.

En partenariat :

- Fidentia BeLux Investments SA (FBLI) et Fidentia Offices III sont des sociétés immobilières actives dans le secteur des bureaux et du résidentiel en Belgique et au Luxembourg, avec pour objectif, entre autres, d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments acquis ;
- First Retail International 2 NV (FRI²) actif dans le développement de parcs d'activités commerciales en Europe ;
- Oxygen Development SA est un projet immobilier de construction d'un immeuble résidentiel de 89 appartements à Auderghem (dont seulement 2 unités sont encore à vendre) promu par Besix Real Estate Development (Besix RED),
- Praça de Espanha est un projet immobilier en deux phases de construction de 280 appartements à Lisbonne (Portugal) promu par Besix Real Estate Development (Besix RED). La construction devrait commencer en 2021.

7. ACTIVITÉS DE L'EXERCICE

Aux Etats Unis d'Amérique

Le Groupe détient des investissements immobiliers aux Etats Unis d'Amérique.

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds Gotham City Residential Partner II, LP au premier semestre 2015 avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds vise à racheter des immeubles à appartements dans l'Etat de New York en vue de leur rénovation. A fin 2020 un montant total d'USD 9,6 millions est libéré.

La filiale US du Groupe a souscrit au fonds Sentinel National Urban Residential Partner I, LP avec un engagement d'USD 10 millions. Ce fonds, qui est opéré par le même « General Partner » que Gotham City Residential Partner II, vise à racheter des immeubles à appartements dans des grandes villes aux USA en vue de leur rénovation. A fin 2020 un montant total d'USD 2,8 millions est libéré.

En octobre 2010, Surongo America, Inc. a souscrit à la création du Partnership Zeb Land, LLC (voir note 7). Zeb Land, LLC a acquis en novembre 2010 le bâtiment de production de Nomaco (filiale de Noël Group) et le lui loue selon un bail d'une durée de 10 ans renouvelable. En 2014 le Partnership a acheté 50 ha de terrains proches de son implantation et y développe des surfaces industrielles et commerciales.

Le Partnership Corc, LLC (voir note 7) n'a comme seul actif qu'un bâtiment de production loué à Nomacorc.

IV. Trésorerie consolidée

Au 31 décembre 2020, la trésorerie du Groupe est constituée de cash à hauteur d'EUR 50,9 millions. Les positions titres en portefeuille s'élèvent à EUR 12,1 millions. L'ensemble des positions sont destinées à être réalisées au mieux en fonction des besoins et se composent comme suit :

Valeur de marché
au 31/12/2020
en EUR 1.000

Action	
Solvay	4.360
Ageas	3.269
BNPParibas-Fortis	1.508
Engie	1.502
Orange Belgium	872
AB Inbev	570
	12.080

Valeur de marché
au 31/12/2019
en EUR 1.000

Action	
Solvay	4.649
Ageas	3.951
BNPParibas-Fortis	1.902
Engie	1.728
Orange Belgium	828
AB Inbev	727
	13.785

8. DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

A notre connaissance,

- i) les états financiers, établis conformément aux normes IFRS, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Compagnie du Bois Sauvage et des entreprises comprises dans la consolidation,
- ii) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des événements importants et des transactions significatives intervenues avec les parties liées au cours de l'exercice et de leur incidence sur les états financiers, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels est confrontée Compagnie du Bois Sauvage.

Valérie Paquot
Présidente

Le 8 mars 2021

Benoit Deckers
Directeur Général

9. POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE

Depuis plus de 15 ans, le Conseil a proposé régulièrement d'augmenter la rémunération du capital. L'objectif est, pour autant que les résultats le permettent, de majorer le dividende, année après année. Il importe de concilier les deux points de vue :

- le renforcement des moyens de la Société,
- la rémunération du capital.

Le Conseil proposera à l'assemblée des actionnaires de maintenir le dividende brut d'EUR 7,80 par titre.

RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE DE COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

	EUR
Le résultat de l'exercice s'élève à	14.142.301,07
Auquel s'ajoute	
- le bénéfice reporté	249.540.461,51
Pour constituer le bénéfice répartisable	263.682.762,58
Nous vous proposons d'affecter :	
- à la réserve légale	
- aux autres réserves	
- aux réserves indisponibles pour actions propres	
- à la distribution d'un dividende brut d'EUR 7,80	13.083.298,80
- à la prime bénéficiaire pour les membres du personnel	88.909,82
Report à nouveau	250.510.553,96

Si vous approuvez ces propositions, le dividende d'EUR 7,80 brut sera payé le 5 mai 2021 aux actionnaires.

Le titre Compagnie du Bois Sauvage sera coté ex-dividende à dater du 3 mai 2021 pour un paiement le 5 mai 2021.

Ce dividende est identique par rapport au dividende d'EUR 7,80 brut de l'année dernière. Sur base du cours de bourse au 31 décembre 2020, il procure un rendement brut de 2,36%.

Après répartition, les fonds propres comptables de la Société s'élèveront à EUR 416.684.268,62.

10. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

Au 31 décembre 2020, le capital social est fixé à EUR 84.410.825, représenté par 1.677.346 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, représentant chacune 1/1.677.346ème du capital social (voir la note 15 pour plus de détail).

Chaque part sociale donne droit à une voix, sans préjudice aux dispositions du CSA.

Le capital pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision d'une assemblée générale statuant dans les formes prévues pour les modifications aux statuts.

L'augmentation peut se faire par la création de nouvelles parts sociales du même type que les parts sociales existantes ou de parts sociales jouissant d'autres droits ou représentant une quotité différente du capital social, ces parts sociales pouvant être libérées, soit en numéraire, soit au moyen de réserves de la Société, soit par des apports en nature.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale prise dans les conditions prescrites pour les modifications aux statuts, la souscription des parts sociales émises contre espèces sera réservée à titre irréductible aux actionnaires anciens, au prorata de leur part dans le capital social au moment de l'augmentation de capital.

Lors de chaque augmentation de capital, le Conseil d'administration peut conclure, aux conditions qu'il juge convenir, toutes conventions en vue de garantir la réalisation de l'augmentation, notamment en faisant souscrire le capital nouveau, à des conditions à fixer par lui, par un ou plusieurs garants, à charge pour ces derniers, si l'assemblée n'en décide autrement, d'offrir aux porteurs de parts sociales anciennes de leur rétrocéder les parts nouvelles à titre irréductible.

L'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2016 a renouvelé pour une période de 5 ans l'autorisation du 24 avril 2013 donnée au Conseil d'administration d'acquérir conformément aux articles 7:215 et 7:221 du CSA, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition. Il sera proposé aux actionnaires de renouveler pour une période de 5 ans l'autorisation d'acquérir des actions propres venant à échéance lors de l'assemblée générale du 28 avril 2021.

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2017 a approuvé l'article 3.7.2 du Mémoire de Placement Privé du 21 novembre 2016, conformément à l'article 7:151 du CSA, qui prévoit le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire privé 2016-2023 émis par Compagnie du Bois Sauvage en cas de changement de contrôle de celle-ci.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires ou d'administrateurs qui puisse entraîner des restrictions au transfert de titres et/ou à l'exercice du droit de vote.

La structure de l'actionariat est détaillée à la section 5.7.2.

11. MÉTHODE DE VALORISATION POUR LE CALCUL DE LA VALEUR INTRINSÈQUE EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2020

La valeur intrinsèque, avant répartition, de l'action Compagnie du Bois Sauvage a été calculée à la date du 31 décembre 2020. (voir aussi notes 5, 8 et 13)

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

- La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR 1 million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée en interne par référence à l'actualisation des loyers futurs. La valorisation par un expert indépendant se base principalement sur la méthode par le rendement (qui se calcule de manière globale sur base d'un taux de capitalisation qui tient compte de la valeur locative du marché) et/ou celle des prix unitaires (qui consiste à déterminer la valeur vénale sur base de valeurs (hors frais d'acquisition) par mètre carré pour les superficies de terrains non-bâties et/ou les superficies des constructions éventuelles).
- Il a été tenu compte du cours de bourse au 31 décembre 2020 pour la valorisation des sociétés cotées.

Les principales participations non cotées ont été valorisées comme suit :

- La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. La première méthode de valorisation utilise le « price/earnings ratio » moyen de ce même groupe de sociétés comparables pour évaluer le goodwill à partir des profits générés par la banque. Une décote de 25% est appliquée au résultat final pour tenir compte de l'illiquidité de la participation. À celle-ci s'ajoute une décote de 16% pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation. La valorisation ne se basant pas sur des cash flows prévisionnels actualisés, la mention d'un taux d'actualisation n'est pas pertinente.
- Les sociétés Noël Group et Vinventions (dans le Groupe via Surongo America) ont fait l'objet d'une évaluation par un expert indépendant. Cette évaluation s'est faite sur base des « Business Units » en utilisant, en fonction de leur pertinence, soit un modèle d'évaluation basé sur un DCF (Discounted Cash Flow) soit sur base de transactions de vente sur des sociétés comparables, soit une combinaison des deux.

- La société UBCM a fait l'objet d'une évaluation interne sur base des résultats 2020 et du business plan à 3 ans. Les méthodes utilisées sont le DCF (basé sur des chiffres hors IFRS 16) et les multiples de sociétés comparables (multipliés par la moyenne des comptes du résultat de la société sur les deux dernières années). Une décote de 15% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité de cette participation.
- Les autres sociétés non cotées ont été valorisées, en l'absence de méthode fiable, sur base de leur actif net comptable social ou consolidé (IFRS si disponible) ou maintenue au coût.
- Il n'a pas été calculé d'impôt de liquidation.
- Il n'a pas été tenu compte d'un passif social éventuel.
- Il n'a pas été tenu compte d'autres risques ou passifs que ceux dont les Etats financiers consolidés font état.

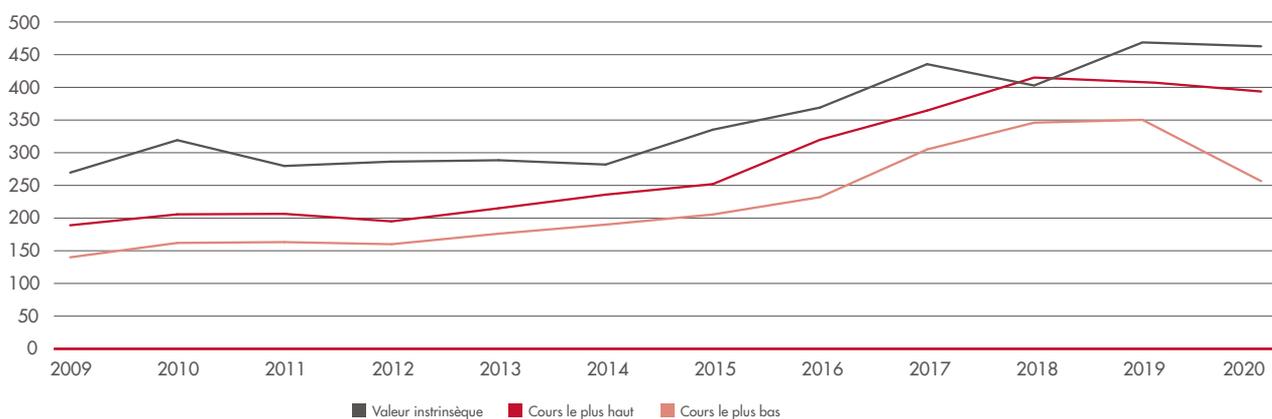
Mise en garde :

Compagnie du Bois Sauvage rappelle aux investisseurs que le calcul de la valeur intrinsèque est sujet aux incertitudes et aux risques inhérents à ce genre d'évaluation et ne constitue pas une mesure de la valeur actuelle ou future des actions ordinaires de la Société.

L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE PAR ACTION EST LA SUIVANTE

	31/12/2020	31/12/2019
Valeur intrinsèque "in the money"	459,48	467,35
Valeur intrinsèque "fully diluted"	459,48	467,35

ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE « FULLY DILUTED »



12. INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE ET LEXIQUE

Valeur intrinsèque :

La valeur intrinsèque correspond aux capitaux propres consolidés corrigé de la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des participations consolidées globalement ou selon la méthode de mise en équivalence. (voir aussi le point 11)

La valeur intrinsèque «in the money» :

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice des warrants et options dans le cas où le prix de conversion ou d'exercice est inférieur au cours de bourse.

La valeur intrinsèque «fully diluted» :

Valeur intrinsèque qui suppose l'exercice de l'ensemble des warrants et options en circulation.

EBITDA :

L'Ebitda correspond à l'excédent brut d'exploitation et se calcule en ajoutant au « Résultat opérationnel » les « Amortissements, pertes de valeur et provisions ».

Trésorerie consolidée :

La trésorerie consolidée est la somme des « Autres actifs courants et non-courants » de trésorerie (voir note 9), des « Actifs financiers à la juste valeur via résultat » et de la « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Endettement net consolidé hors IFRS 16 / Excédent net de trésorerie consolidée hors IFRS 16 :

L'endettement net consolidé hors IFRS 16 (si négatif) / excédent net de trésorerie consolidée hors IFRS 16 (si positif) est la trésorerie consolidée de laquelle on soustrait les « Emprunts » courants et non-courants.

Résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations :

Le résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations est la différence entre les « Produits opérationnels » (ventes, intérêts et dividendes, produits locatifs et autres produits) et les « Charges opérationnelles » (approvisionnements, frais de personnel, amortissements, pertes de valeur, provisions, charges financières et autres charges) augmentée de la « Part dans le résultat des participations mises en équivalence ».

13. PERSPECTIVES 2021

Evénements post clôture, projets et perspectives

Les événements postérieurs à la clôture sont repris en note 30.

Il n'existe à ce jour pas de dossier d'investissement en voie de réalisation. Compagnie du Bois Sauvage continue à être attentive à toute proposition qui pourrait renforcer ses axes stratégiques existants. Compagnie du Bois Sauvage a vendu 100.000 actions Umicore pour EUR 4,9 millions.

14. CALENDRIER FINANCIER

Calendrier financier

Date de détachement du dividende (ex date) :	3 mai 2021
Date d'enregistrement du dividende (record date) :	4 mai 2021
Paiement du dividende :	5 mai 2021

Résultats semestriels :	septembre 2021
Résultats annuels :	début mars 2022
Assemblée Générale :	quatrième mercredi du mois d'avril

15. MECENAT

Poursuivant sa ligne de conduite en matière de mécénat culturel, Compagnie du Bois Sauvage est intervenue dans le sponsoring de l'asbl « Conservamus » qui a, entre autre pour objet, la rénovation du Conservatoire royal de Bruxelles.

SOMMAIRE**Etats financiers consolidés**

Etat consolidé de la situation financière	46
Etat consolidé du résultat global	48
Etat consolidé des variations des capitaux propres	49
Tableau consolidé des flux de trésorerie	50

Notes aux états financiers consolidés

1.	Informations générales	51
2.	Principes et méthodes comptables	51
3.	Informations sectorielles	64
4.	Immobilisations corporelles	67
5.	Immeubles de placement	69
6.	Goodwill et immobilisations incorporelles	70
7.	Participations mises en équivalence	73
8.	Participations à la juste valeur via résultat	76
9.	Autres actifs courants et non courants	78
10.	Impôts sur le résultat	79
11.	Stocks	80
12.	Clients et autres débiteurs	81
13.	Actifs financiers à la juste valeur via résultat	82
14.	Trésorerie et équivalent de trésorerie	82
15.	Capital et réserves	83
15 bis.	Participations ne donnant pas le contrôle	85
16.	Emprunts courants et non courants	86
17.	Provisions	87
18.	Fournisseurs et autres créditeurs	88
19.	Autres passifs financiers	88
20.	Instruments financiers et gestion des risques	89
21.	Produits opérationnels	93
22.	Charges opérationnelles	94
23.	Résultat sur cessions	96
24.	Variations de juste valeur et dépréciations	97
25.	Résultat par action	98
26.	Contrats de location	99
27.	Paievements fondés sur des actions	101
28.	Informations relatives aux parties liées	102
29.	Engagements et droits	103
30.	Evénements postérieurs à la clôture	103
31.	Liste des filiales	104

Rapport du Commissaire	105
-------------------------------	-----

Comptes sociaux – Normes belges

Bilan après répartition	110
Compte de résultats	112
Annexes	114

**Etats financiers consolidés et
comptes sociaux au 31 décembre 2020**

Présentés à l'Assemblée Générale du 28 avril 2021

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE

x € 1.000	Note	2020	2019
Actifs non courants		672.565	608.929
Immobilisations corporelles	4	47.487	49.044
Immeubles de placement	5	10.912	10.921
Goodwill	6	11.003	11.003
Immobilisations incorporelles	6	25.482	22.773
Immobilisations incorporelles droit d'utilisation	26	57.550	62.378
Participations mises en équivalence	7	232.366	152.266
Participations à la juste valeur via résultat	8	234.397	256.252
Autres actifs	9	49.694	41.057
Actifs d'impôts différés	10	3.674	3.235
Actifs courants		143.685	131.938
Stocks	11	19.618	22.060
Clients et autres débiteurs	12	55.562	49.025
Actifs d'impôts exigibles	10	2.765	4.042
Actifs financiers à la juste valeur via résultat	13	12.080	13.785
Autres actifs	9	2.727	2.559
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	50.933	40.467
Actifs non courants détenus en vue de la vente		0	0
Total de l'actif		816.250	740.867

x € 1.000	Note	2020	2019
Capitaux propres		529.892	532.778
Capitaux propres du Groupe		499.822	498.816
Capital	15	154.297	154.297
Résultats non distribués	15	353.616	352.796
Réserves	15	-8.091	-8.277
Participations ne donnant pas le contrôle	15	30.070	33.962
Passifs		286.358	208.089
Passifs non-courants		199.734	150.535
Emprunts	16	144.735	89.375
Dettes liées aux contrats de location	26	53.437	58.549
Provisions	17	723	428
Passifs d'impôts différés	10	829	2.116
Autres passifs non courants	19	10	67
Passifs courants		86.624	57.554
Emprunts	16	33.745	11.484
Dettes liées aux contrats de location	26	5.046	4.478
Provisions	17	1.538	1.457
Fournisseurs et autres crédateurs	18	34.155	31.774
Passifs d'impôts exigibles	10	9.871	7.179
Autres passifs	19	2.269	1.182
Total du passif et capitaux propres		816.250	740.867

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE

x € 1.000	Note	2020	2019
Produits opérationnels	3, 21	191.836	237.488
Ventes		176.990	224.454
Intérêts et dividendes		13.354	11.509
Produits locatifs		810	776
Autres produits		682	749
Charges opérationnelles	22	-183.822	-201.898
Approvisionnements		-98.898	-115.753
Frais de personnel		-50.827	-58.293
Amortissements, pertes de valeur et provisions		-26.038	-23.450
Charges financières		-5.710	-3.504
Autres charges		-2.349	-898
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	7	16.354	3.306
Résultat opérationnel avant cessions, variations de juste valeur et dépréciations		24.368	38.896
Résultat sur cessions	23	125	2.522
Variations de juste valeur et dépréciations	24	-9.806	25.906
Résultat avant impôts		14.687	67.324
Impôts sur le résultat	10	-647	-6.338
RESULTAT DE L'EXERCICE		14.040	60.986
Autres éléments du résultat global		-263	332
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		87	-1.992
Gains et (pertes) actuariels			
Part des autres éléments du résultat global des participations mises en équivalence		87	-1.992
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat		-350	2.324
Différences de change sur la conversion d'activités à l'étranger		-978	2.109
Part des autres éléments du résultat global des participations mises en équivalence		628	215
Variation du périmètre de consolidation		0	0
Impôts liés		0	0
Autres		0	0
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		13.777	61.318
Résultat de l'exercice		14.040	60.986
Part du Groupe		14.352	62.730
Participations ne donnant pas le contrôle		-312	-1.744
Résultat global de l'exercice		13.777	61.318
Part du Groupe		14.538	63.062
Participations ne donnant pas le contrôle		-761	-1.744

RÉSULTAT DE L'EXERCICE PAR ACTION AU 31 DÉCEMBRE

€	Note	2020	2019
De base	25	8,56	37,40
Dilué	25	8,56	37,40

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

x € 1.000	Note	Capital		Réserves			Résultats non distribués	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves	Actions propres	Ecart de conversion				
Solde au 1er janvier 2019		84.411	69.886	-6.346	0	-2.263	305.942	451.630	23.309	474.939
Quote-part dans les réserves de couverture et actuarielles des participations mises en équivalence	7, 15			-1.777				-1.777		-1.777
Variation du périmètre de consolidation	7, 15							0		0
Variations des écarts de conversion	7, 15					2.109		2.109		2.109
Autres	15							0		0
Autres éléments du résultat global		0	0	-1.777	0	2.109	0	332	0	332
Résultat net de l'exercice						62.730	62.730	62.730	-1.744	60.986
Résultat global de l'exercice		0	0	-1.777	0	2.109	62.730	63.062	-1.744	61.318
Dividendes versés	15					-12.978	-12.978	-12.978		-12.978
Capital et Primes d'émission	15							0		0
Variation du périmètre de consolidation	15, 31							0	12.539	12.539
Mouvements sur actions propres (achats/annulation)	15					-2.924	-2.924	-2.924		-2.924
Autres	15					26	26	26	-142	-116
Solde au 31 décembre 2019		84.411	69.886	-8.123	0	-154	352.796	498.816	33.962	532.778
Solde au 1er janvier 2020		84.411	69.886	-8.123	0	-154	352.796	498.816	33.962	532.778
Quote-part dans les réserves de couverture et actuarielles des participations mises en équivalence	7, 15			715				715		715
Variation du périmètre de consolidation	7, 15									0
Variations des écarts de conversion	7, 15					-529		-529	-449	-978
Autres	15									
Autres éléments du résultat global		0	0	715	0	-529	0	186	-449	-263
Résultat net de l'exercice						14.352	14.352	14.352	-312	14.040
Résultat global de l'exercice		0	0	715	0	-529	14.352	14.538	-761	13.777
Dividendes versés	15					-13.083	-13.083	-13.083	-2.720	-15.803
Capital et Primes d'émission	15									
Variation du périmètre de consolidation	15, 31									0
Mouvements sur actions propres (achats/annulation)	15							0		0
Autres	15					-449	-449	-449	-411	-860
Solde au 31 décembre 2020		84.411	69.886	-7.408	0	-683	353.616	499.822	30.070	529.892

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

x € 1.000	Note	2020	2019
Résultat avant impôts		14.687	67.324
Ajustements			
Résultat sur cessions	23	-125	-2.522
Variations de juste valeur et dépréciations	24	9.806	-25.906
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	7	-16.354	-3.306
Charges financières	22	5.710	3.504
Produits d'intérêts et de dividendes	21	-13.354	-11.509
Amortissements, pertes de valeur et provisions (hors IFRS 16)	6, 22	12.582	10.828
Amortissements actifs droit l'utilisation (IFRS 16)	6, 22	13.456	12.622
Autres		605	18.531
Variations du besoin en fonds de roulement			
Eléments de l'actif courant ⁽¹⁾		-4.430	-8.711
Eléments du passif courant ⁽²⁾		2.381	-1.809
Intérêts payés		-4.623	-3.362
Intérêts encaissés		1.165	894
Dividendes encaissés			
Participations mises en équivalence	7	7.640	4.546
Autres participations	21	10.660	9.592
Impôts payés		1.596	-8.433
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		40.953	62.283
(Acquisitions) / cessions de participations mises en équivalence	7	-69.851	-27.667
(Acquisitions) / cessions de participations à la juste valeur via résultat	8	10.112	-5.667
(Acquisitions) / cessions d'autres instruments financiers	9	-8.353	-11.933
(Acquisitions) / cessions d'immeubles de placement	5	-28	-47
(Acquisitions) / cessions d'immobilisations corporelles	4	-5.698	-13.406
(Acquisitions) / cessions d'immobilisations incorporelles	6	-12.167	-15.547
(Acquisitions) / cessions d'autres actifs non courants		280	-1.439
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-85.705	-75.706
Nouveaux emprunts	16	91.907	29.300
Remboursement d'emprunts (hors IFRS 16)	16	-14.286	-8.595
Remboursement de dettes liées aux contrats de locations	16	-4.544	-472
Augmentation / (réduction) de capital	15	0	0
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe		-13.083	-12.978
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-2.720	0
Ventes (Achats) d'actions détenues en propres		0	-2.924
Autres		-2.056	-783
Flux de trésorerie des activités de financement		55.218	3.548
Flux de trésorerie net de l'exercice		10.466	-9.875
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		40.467	50.342
Effet de change sur la trésorerie et équivalents en devise		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		50.933	40.467

(1) Variations du besoin en fonds de roulement relatifs aux stocks, clients, Autres actifs et actifs non courants détenus en vue de la vente.

(2) Variations du besoin en fonds de roulement relatifs aux fournisseurs, crédateurs et autres passifs.

1. Informations générales

Compagnie du Bois Sauvage SA (la « Compagnie » ou la « Société ») est une société à caractère patrimonial de droit belge cotée sur Euronext Brussels. Les principales activités de la Compagnie et de ses filiales (le « Groupe ») sont décrites dans la note 3 et dans le rapport de gestion consolidé.

Les états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 8 mars 2021. Les principes et méthodes comptables utilisés pour l'établissement de ces états financiers sont identiques à ceux adoptés au 31 décembre 2019 à l'exception de l'application par le Groupe des nouvelles normes, interprétations et révisions qui lui sont imposées depuis le 1er janvier 2020.

2. Principes et méthodes comptables

Déclaration de conformité et dispositions applicables

Les états financiers consolidés de la Compagnie ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Au cours de l'exercice, le Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations suivantes :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 Modification de la définition du terme « significatif »
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : Définition d'une entreprise
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 1
- Amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations suivantes qui ont été émises avant la date d'autorisation de publication des états financiers consolidés mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2020 :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptée au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes

à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)

- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 4 Contrats d'assurance – report de la norme IFRS 9 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements aux IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 and IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juin 2020)
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adoptées au niveau européen)

L'application de ces normes n'aura pas d'impact significatif sur les Etats financiers consolidés du Groupe.

Principes de consolidation

Filiales

La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- à la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir.

Les comptes des filiales sont repris dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle par le Groupe débute et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle cesse. L'ensemble des soldes et opérations intragroupe et des profits latents sur des transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela s'avère nécessaire, des ajustements sont opérés aux états financiers des filiales de façon à aligner leurs méthodes comptables sur celles du Groupe. Si la date de clôture des états financiers d'une filiale ne correspond pas au 31 décembre, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions qui se sont produites par rapport au 31 décembre. Si la différence entre les dates de clôture excède 3 mois, la filiale prépare des états financiers au 31 décembre.

Les capitaux propres et le résultat net attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (anciennement appelé « intérêts minoritaires ») sont présentés séparément dans l'état de la situation financière et dans l'état du résultat global respectivement.

La participation ne donnant pas le contrôle peut être évaluée soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable

des participations ne donnant pas le contrôle est le montant de ces participations à la comptabilisation initiale, majoré par la part proportionnelle de ces participations dans les variations ultérieures des capitaux propres. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle.

Des modifications de la part d'intérêt de la Compagnie dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres et attribuée aux actionnaires de la Compagnie.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le profit ou la perte de cession est calculé comme la différence entre (i) la somme de la juste valeur de la contrepartie reçue et la juste valeur de toute participation conservée et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et passifs de la filiale et de toute participation ne donnant pas le contrôle. En cas de perte de contrôle, la participation est déconsolidée et les éléments relatifs à cette participation précédemment comptabilisés en capitaux propres sont repris en résultat. La juste valeur d'un investissement conservé dans l'ancienne filiale à la date de perte de contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur de la comptabilisation initiale d'un actif financier selon IAS 39 – Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation ou bien, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une coentreprise ou entreprise associée.

Le traitement du goodwill est décrit au paragraphe "goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises"

Coentreprises et entreprises associées

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable en participant aux décisions

de politique financière et opérationnelle. Cette influence est présumée si le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

Le résultat, les actifs et les passifs des coentreprises et des entreprises associées sont incorporés dans les états financiers suivant la méthode de la mise en équivalence et ce, à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable débute jusqu'à ce que ce contrôle conjoint ou cette influence notable cesse.

Lors de la perte d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, la Compagnie évalue à la juste valeur tout investissement qu'elle conserve dans l'ancienne coentreprise ou entreprise associée. La Compagnie comptabilise en résultat toute différence entre (i) la juste valeur de tout investissement conservé et de tout produit lié à la sortie de la fraction de participation dans la coentreprise ou l'entreprise associée et (ii) la valeur comptable de l'investissement à la date de la perte du contrôle conjoint ou de l'influence notable.

Lorsque la quote-part de la Compagnie dans les fonds propres de la coentreprise ou de l'entreprise associée est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires font l'objet d'une provision, et un passif est comptabilisé, seulement dans la mesure où la Compagnie a encouru une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise.

Lors de l'acquisition de la participation, toute différence entre le coût de la participation et la quote-part de la Compagnie dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de la coentreprise ou de l'entreprise associée est comptabilisée comme goodwill. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation et soumis à un test de dépréciation.

Lorsqu'une entreprise du Groupe réalise une transaction avec une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée, les pertes et profits non réalisés sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entité concernée, sauf lorsque les pertes non réalisées donnent l'indication d'une perte de valeur de l'actif transféré.

Lorsque cela s'avère nécessaire, des ajustements sont opérés aux états financiers des coentreprises et des entreprises associées de façon à aligner leurs méthodes comptables sur celles du Groupe. Si la date de clôture des états financiers d'une entité contrôlée conjointement ou d'une entre-

prise associée ne correspond pas au 31 décembre, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions qui se sont produites par rapport au 31 décembre. Si la différence entre les dates de clôture excède 3 mois, l'entité contrôlée conjointement ou l'entreprise associée prépare des états financiers au 31 décembre.

Regroupements d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises (Business Combinations) sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs repris et des parts de capitaux propres émises par le Groupe en échange du contrôle sur l'entreprise acquise. Les coûts connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si applicable, la contrepartie transférée lors de l'acquisition comprend tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle, évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. Des variations ultérieures à la juste valeur sont comptabilisées contre le coût d'acquisition lorsque ces variations répondent à la définition d'ajustements de la période d'évaluation. Toutes les autres variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif sont comptabilisées selon les principes comptables applicables. La contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe réévalue la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'éventuel profit ou perte en résultat. Les montants relatifs à la participation détenue précédemment qui étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global, sont comptabilisés sur la même base que si le Groupe avait directement sorti sa participation antérieure.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des impôts différés, des avantages du personnel, des droits de paiement fondés sur des actions et des actifs détenus en vue de la vente.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de reporting au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le

Groupe mentionne les montants relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée. Ces montants provisoires sont ajustés pendant la période d'évaluation ou des actifs ou des passifs additionnels sont comptabilisés afin de refléter les informations nouvelles qui sont obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient abouti à la comptabilisation de ces actifs et passifs à cette date.

La période d'évaluation prend fin dès que le Groupe reçoit l'information qu'il recherchait à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition ou dès qu'il apprend qu'il est impossible d'obtenir des informations supplémentaires. Cependant, la période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date d'acquisition (c.-à-d. la date à laquelle l'acquéreur obtient le contrôle de l'entreprise acquise). Le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total de (i) la contrepartie transférée, (ii) le montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et (iii) la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si après réexamen, la part du Groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis excède le total de (i) la contrepartie transférée, (ii) le montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et (iii) la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, cet excédent est comptabilisé directement en résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est soumis à un test de dépréciation. Pour la réalisation de ce test, le goodwill est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie du Groupe qui bénéficiera des synergies du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à des tests de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indications de dépréciation de l'unité. Si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie dépasse sa valeur recouvrable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en résultat et affectée

en premier lieu en diminution de l'éventuel goodwill puis aux autres actifs de l'unité proportionnellement à leur valeur comptable. Une dépréciation comptabilisée sur un goodwill n'est pas reprise lors d'un exercice ultérieur.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Opérations en devises

Dans les états financiers de la Compagnie et de chaque filiale, coentreprise ou entreprise associée, les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées, lors de leur comptabilisation initiale, dans la devise fonctionnelle de la société concernée en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture de l'exercice. Les écarts provenant de la réalisation ou de la conversion d'éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont enregistrés en résultats par la filiale dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

Lors de la consolidation, les résultats et la situation financière des activités à l'étranger du Groupe sont convertis en euro qui constitue la monnaie de présentation des états financiers consolidés. Ainsi, les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture alors que les produits et charges sont convertis au taux moyen de l'année. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont cumulés dans les capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion ». De tels écarts de change sont comptabilisés en résultat lors de la cession de la société concernée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimée. A chaque date de clôture, la durée d'utilité est revue.

Les taux d'amortissement annuels sont les suivants:

- Constructions : 3% (30 à 40 ans pour les bâtiments industriels)
- Installations, machines et outillages : 6,66% et 10%
- Améliorations à des propriétés louées : 16,67%

- Matériel roulant : 20%
- Agencements et accessoires : 25%
- Matériel informatique : 33%

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès qu'il existe une indication que l'actif puisse être déprécié (voir section sur la 'Dépréciation d'actifs' ci-dessous).

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt attribuables à la construction ou la production d'une immobilisation corporelle significative nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisée font partie du coût de cette immobilisation.

Subventions en capital

Les subventions relatives aux achats d'immobilisations corporelles sont déduites du coût de ces immobilisations. Elles sont comptabilisées au bilan à leur valeur attendue au moment de l'approbation initiale de la subvention. Cette valeur peut faire l'objet d'une correction après son approbation finale par les autorités. La subvention est donc portée en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte.

Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain, construction ou les deux) détenu pour en retirer des loyers et/ou en valoriser le capital et non pas pour la production ou la fourniture de biens ou de services, à des fins administratives ou pour le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont portés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de la juste valeur des immeubles de placement sont directement comptabilisées dans la rubrique appropriée du compte de résultats. La juste valeur des immeubles de placement significatifs (plus d'EUR 1 million) est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée par référence à l'actualisation des loyers futurs.

Immeubles destinés à la vente

Les biens immeubles destinés à la vente sont évalués à leur coût de revient, lequel comprend outre le prix d'acquisition des terrains, les coûts directs et indirects liés à leur conception et à leur réalisation et les charges financières relatives aux capitaux spécifiquement empruntés pour en financer la construction. Cette incorporation cesse dès que le bien est totalement achevé.

Les ventes des biens immeubles sont actées au moment où l'acquéreur est engagé légalement de façon irrévocable. Le résultat des biens vendus sur plan ou en construction est acté au fur et à mesure de l'accomplissement des obligations de la société vis à vis de l'acquéreur. Le degré d'accomplissement des obligations est déterminé par le rapport entre les coûts relatifs à la période se terminant à la date de clôture de l'exercice et le total du coût de revient prévisionnel.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées s'il est probable que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si son coût peut être évalué de façon fiable. Elles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties selon la méthode linéaire sur base de la meilleure estimation de leur durée d'utilité. Si la durée d'utilité est indéterminée, l'immobilisation incorporelle n'est pas amortie mais soumise au moins annuellement à un test de dépréciation (voir section sur la 'Dépréciation d'actifs' ci-dessous).

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles et, le cas échéant, le fait que cette durée soit indéterminée sont revus à chaque clôture.

Immobilisations incorporelles droit d'utilisation (contrats de location)

Le Groupe en tant que preneur

Le Groupe dispose en location principalement de bâtiments (magasins en propre loués par le Groupe Chocolatier) ainsi que de véhicules. Les contrats de locations pour les véhicules sont généralement pris pour une période contractuelle de 5 ans alors que ceux pour les bâtiments sont compris entre 9 et 12 ans mais peuvent être étendus sur base d'un accord mutuel entre le bailleur et le locataire. Les contrats de location sont négociés de manière individuelle et peuvent contenir différents termes ou conditions spécifiques. Ils n'imposent pas d'autres engagements que les dépôts de garanties sur les biens loués qui sont détenues par le bailleur durant la durée du bail.

À la date de passation d'un contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur,

sauf les contrats de location à court terme (définis comme des contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur (tablettes et ordinateurs personnels, petites pièces de mobilier de bureau et téléphones). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs aux biens loués s'échelonnent dans le temps.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés à la date de début du contrat, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, ce qui est généralement le cas pour les contrats de location du Groupe, le taux d'emprunt marginal du preneur utilisé, étant le taux que le Groupe devrait payer pour emprunter les fonds nécessaires à l'obtention d'un actif de valeur similaire à celle de l'actif de droit d'utilisation dans un environnement économique similaire avec des conditions et des garanties similaires. Afin de déterminer le taux d'emprunt marginal, le Groupe a utilisé une approche progressive en prenant comme valeur de départ un taux d'intérêt sans risque, ajusté d'un spread de crédit théorique appliqué par les établissements bancaires lors de financements récents. A noter que le taux d'emprunt marginal a également tenu compte de paramètres spécifiques aux baux tels que la durée, le pays et la devise.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- les paiements de loyers fixes, y compris en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- la somme que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

L'obligation locative est présentée sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière. Elle est ultérieurement augmentée pour refléter les intérêts sur l'obli-

gation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et diminuée pour refléter les paiements de loyer effectués.

Le Groupe réévalue l'obligation locative (et apporte un ajustement correspondant à l'actif au titre du droit d'utilisation connexe) :

- lorsqu'il y a une modification de la durée du contrat de location ou qu'il y a une modification de l'évaluation concernant l'exercice d'une option d'achat résultant d'un événement ou d'un changement de circonstances important, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé;
- lorsque les paiements de loyers changent en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou d'un changement des sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de la garantie de valeur résiduelle, auxquels cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation inchangé (à moins que le changement dans les paiements de loyers résulte de la fluctuation d'un taux d'intérêt variable, auquel cas un taux d'actualisation révisé est appliqué);
- lorsqu'un contrat de location est modifié et que la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat de location distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée sur la base de la durée du contrat de location modifié en actualisant la valeur des paiements de loyers révisés au moyen d'un taux d'actualisation révisé à la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le Groupe n'a pas apporté de tels ajustements au cours des périodes présentées.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant initial de l'obligation locative correspondante et les paiements de loyers effectués à la date de début du contrat ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus et des coûts directs initiaux. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. Si le contrat de location a pour effet de transférer la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice prévu d'une option d'achat

par le Groupe, l'actif au titre du droit d'utilisation connexe doit être amorti sur la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Les loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation. Les paiements connexes sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Par mesure de simplification, IFRS 16 offre au preneur le choix de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, mais plutôt de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante locative. Le Groupe n'a pas appliqué cette mesure de simplification. Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs autres composantes locatives ou non locatives, le Groupe répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe conclut des contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur de certains de ses immeubles de placement.

Le Groupe classe les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que bailleur comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Les contrats sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Si le Groupe est un bailleur intermédiaire, il doit comptabiliser le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. Le contrat de sous-location est classé comme un contrat de location-financement ou un contrat de location simple par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal.

Les produits locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les montants à recevoir des preneurs en vertu des contrats de location-financement sont comptabilisés à titre de créances, au montant correspondant à l'investissement net du Groupe dans le contrat de location. Les produits tirés des contrats de location-financement sont répartis entre les périodes de façon à refléter un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net du Groupe dans le contrat de location.

Lorsqu'un contrat contient des composantes locatives et des composantes non locatives, le Groupe applique les dispositions d'IFRS 15 pour répartir la contrepartie prévue au contrat à chaque composante.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Cette catégorie comporte principalement les participations détenues à des fins de transactions (trading), les participations qui ne sont pas détenues à des fins de transactions (trading) et sur lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable (présumée à partir de 20%) et les instruments dérivés représentant des actifs, notamment les options acquises par le Groupe.

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur directement dans le compte de résultats. La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel marché, est calculée en utilisant des modèles d'évaluation prenant en compte les données actuelles du marché.

Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des actifs financiers qui rencontrent les deux conditions suivantes prescrites par la norme IFRS 9 :

- Les flux de trésorerie associés à ces actifs financiers correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le principal ; et
- La détention de ces actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de les détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.

Cette catégorie comporte principalement les créances, y compris les créances commerciales, les prêts et la trésorerie.

Ces actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti qui correspond au montant initialement comptabilisé, diminué des remboursements en principal et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence éventuelle entre ce montant initial et le montant à l'échéance en appliquant le taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de perte de valeur sur base de la méthode des pertes de crédit attendues selon les principes de la norme IFRS 9.

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti, les créances locatives, les créances clients. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

Le Groupe comptabilise toujours des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les créances clients et les créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées au moyen d'une matrice de provisions fondée sur l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'évolution aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers (y compris les prêts sous forme d'obligations), le Groupe comptabilise des

pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

i) Augmentation importante du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un instrument financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en considération comprennent les perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels les débiteurs du Groupe exercent leurs activités provenant de rapports rédigés par des experts en économie, des analystes financiers, des organismes gouvernementaux, des groupes de réflexion pertinents et autres organisations semblables, ainsi que diverses sources externes d'informations et de prévisions économiques en lien avec les activités de base du Groupe.

Quel que soit le résultat de l'évaluation ci-dessus, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 60 jours, à moins que le Groupe dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

Cependant, le Groupe suppose que le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon

importante depuis la comptabilisation initiale s'il détermine que ce risque est faible à la date de clôture. Le risque que comporte un instrument financier est faible si, par exemple, le débiteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme, ou cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être.

Le Groupe fait régulièrement le suivi de l'efficacité des critères utilisés pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et les revoit s'il y a lieu pour s'assurer que les critères permettent d'identifier les augmentations importantes du risque de crédit avant que le montant ne devienne en souffrance.

ii) Définition de défaillance

Le Groupe considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur;
- les informations établies en interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris le Groupe, (sans tenir compte des garanties détenues par le Groupe).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, le Groupe considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 180 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

iii) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier sont, par exemple, l'octroi, par le ou les prêteur(s) à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances, ou la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

iv) Politique liée aux réductions de valeur

Le Groupe réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que le débiteur éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement, par exemple lorsque le débiteur est en situation de liquidation ou a entamé une procédure de faillite, ou, dans le cas des créances clients, lorsque les montants sont en souffrance depuis plus de deux ans, selon l'événement qui a lieu en premier. Les actifs financiers sortis du bilan peuvent encore faire l'objet de mesures aux termes des procédures de recouvrement du Groupe, compte tenu de l'avis juridique le cas échéant. Les montants recouverts sont comptabilisés en résultat net.

v) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

Dans le cas des actifs financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus au Groupe selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Dans le cas d'une créance locative, les flux de trésorerie qu'on utilise pour déterminer les pertes de crédit attendues devraient correspondre aux flux de trésorerie utilisés pour évaluer la créance locative selon IFRS 16.

Le Groupe comptabilise un gain ou une perte de valeur pour tous les instruments financiers et un ajustement correspondant de leur valeur comptable par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes (compte intitulé Amortissements, pertes de valeur et provisions du compte de résultat).

Stocks

Les stocks sont évalués au montant le plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et de transformation ainsi que les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, y compris les coûts d'emprunt encourus sur des stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être vendus. Le coût est déterminé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. La dépréciation sur stock pour les ramener à leur valeur nette

de réalisation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel elle se produit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme (inférieur à 3 mois), très liquides, qui sont facilement convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Lorsque, à la date de clôture des états financiers, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés soient cédés, ils sont désignés comme actifs (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture des états financiers, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et réaliser leur vente dans un délai maximal d'un an.

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont présentés séparément dans le bilan.

Dépréciation d'actifs autres que du goodwill

A chaque date de clôture, le Groupe vérifie la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer sa valeur comptable à sa valeur recouvrable. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif individuellement, le test est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle cet actif appartient.

La valeur recouvrable d'un actif (UGT) correspond au montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie futurs estimés provenant de l'actif (UGT) qui sont actualisés selon un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur-temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat pour la différence.

Si la perte de valeur s'inverse ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (UGT) est portée à sa valeur recouvrable révisée à la hausse. Toutefois, la valeur comptable ainsi augmentée n'excède pas celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été enregistrée sur cet actif (UGT). La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat.

Capital social

En cas de rachat (ou cession) d'actions propres, le montant de la contrepartie payée (ou reçue) est directement porté en diminution (ou augmentation) des capitaux propres.

Passifs financiers

Emprunts non convertibles

Les emprunts se composent d'emprunts bancaires et d'emprunts obligataires. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement encourus. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts convertibles

Les obligations convertibles et les obligations assorties de warrants constituent des instruments composés d'une partie « dette » et d'une partie « capitaux propres ». A la date d'émission, la juste valeur de la composante « dette » est estimée en utilisant le taux d'intérêt du marché pour des obligations similaires non convertibles. La différence entre le produit de l'émission de l'obligation et la juste valeur ainsi attribuée à la composante « dette », représentant la valeur du droit de convertir l'obligation en actions (ou de souscrire de nouvelles actions), est directement comptabilisée dans les capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis entre la composante « dette » et la composante « capitaux propres » sur base de leur valeur comptable relative à la date d'émission.

La charge d'intérêt sur la composante « dette » est calculée en appliquant à l'instrument le taux d'intérêt du marché pour des dettes similaires non convertibles. La différence entre ce montant et l'intérêt payé est ajoutée à la valeur comptable de la composante « dette » en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés qui constituent des passifs financiers sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur directement dans le compte de résultats. La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel marché, est calculée en utilisant des modèles d'évaluation prenant en compte les données actuelles du marché.

Fournisseurs et autres créiteurs

Les fournisseurs et autres créiteurs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui correspond à la valeur nominale de ces dettes dans la plupart des cas.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont il est probable qu'elle résultera en une sortie d'avantages économiques qui peuvent être estimés de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si cela s'avère approprié, les provisions sont déterminées sur une base actualisée.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement quand le Groupe a adopté un plan formel et détaillé de restructuration qui a été annoncé aux parties concernées avant la date de clôture.

Avantages du personnel

Plan de pension à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies en Belgique sont légalement sujets à des taux de rendement minimaux garantis. Ainsi, strictement, ces plans répondent à la définition d'un régime à prestations définies selon IAS 19 – Avantages du personnel.

En considérant les projections de salaires de fin de carrière (méthode des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués en appliquant une méthode qui se base sur des hypothèses en termes de taux d'actualisation, d'espérance de vie, de rotation du personnel, de salaires, de revalorisation des rentes, de l'inflation des coûts médicaux et de l'actualisation des montants à payer. Les hypothèses propres à chaque régime

tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les montants comptabilisés au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspondent à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est en déficit, une obligation est constatée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif net limité au montant le plus faible entre l'excédent du régime à prestations définies et la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime est constaté.

Le coût des prestations définies se compose du coût des services et des intérêts nets (basés sur le taux d'actualisation) sur le passif net ou l'actif net, comptabilisés tous deux en résultat, et des réévaluations du passif net ou de l'actif net, comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le coût des services se compose du coût des services actuels, du coût des services passés résultant des amendements aux régimes ou des pertes ou gains sur les réductions et liquidations.

Paiement fondé sur des actions

Les warrants accordés à certains membres du personnel constituent des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres. Ils sont évalués à leur juste valeur estimée selon le modèle de Black & Scholes à la date d'attribution des instruments. Ce montant est comptabilisé en charges du personnel en contrepartie des capitaux propres sur la période d'acquisition des droits de façon linéaire sur base de l'estimation des instruments qui seront finalement acquis.

Répartition bénéficiaire

Les dividendes versés par la Compagnie à ses actionnaires sont repris en déduction des capitaux propres au moment de la décision de l'Assemblée générale. Le bilan est donc établi avant répartition bénéficiaire.

Les tantièmes versés aux administrateurs sont comptabilisés en charges du personnel.

Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comportent les impôts courants et les impôts différés.

L'impôt courant correspond à la charge d'impôts attendue sur base du bénéfice comptable de l'exercice en cours ainsi que les ajustements des impôts des exercices précédents.

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du report variable (liability method) sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers et leur base fiscale. Les passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables et les actifs d'impôts différés sont enregistrés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables, sur lesquels ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, seront disponibles.

Les impôts différés ne sont pas enregistrés si la différence temporelle porte sur le goodwill ou provient de la comptabilisation initiale (autre que dans un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur des différences temporelles émanant des participations dans les filiales, les entreprises associées et dans les coentreprises, excepté lorsque le Groupe est à même de contrôler le renversement de la différence temporelle et lorsqu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour recouvrer tout ou partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé à l'aide du taux d'impôts dont l'application sur les revenus taxables est attendue sur l'exercice au cours duquel les différences temporelles seront réalisées ou réglées. L'impôt différé est comptabilisé en charges ou en produits, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments enregistrés en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également porté dans les capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés quand ils touchent à des impôts levés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler ses actifs et passifs d'impôts courants sur une base nette.

Constatation des produits

Les produits des activités ordinaires (les produits de la vente de biens) sont évalués en fonction de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client, à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers. Le Groupe comptabilise les produits des activités ordinaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client.

Les intérêts sur les instruments financiers au coût amorti ou à la juste valeur via le compte de résultats sont comptabilisés en fonction du temps écoulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit du Groupe de percevoir le paiement est établi par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les loyers perçus par le Groupe dans le cadre de contrats de location simple sont portés en résultat sur une base linéaire compte tenu de la durée du contrat. Les coûts directs initiaux encourus pour négocier un contrat de location sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif et sont reconnus linéairement sur la durée du bail.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers mais sont présentés dans les notes lorsque l'entrée d'avantages économiques devient probable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf s'ils résultent d'un regroupement d'entreprises. Ils sont présentés dans les notes sauf si la possibilité d'une perte est très faible.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant après la date de clôture mais avant la date d'autorisation de publication des états financiers sont traduits à la clôture uniquement s'ils fournissent des informations supplémentaires sur la situation du Groupe à la date de clôture. Les événements postérieurs à la clôture qui ne donnent pas lieu à des ajustements sont présentés dans les notes lorsqu'ils sont significatifs.

Estimations comptables significatives

Valorisation des actifs à la juste valeur via le résultat non cotés : Les participations à la juste valeur via le résultat et les participations qui ne sont pas détenues à des fins de transactions (trading) et sur lesquelles le Groupe n'exerce pas une influence notable (présumée à partir de 20%) qui

ne sont pas cotées sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable par une autre technique de valorisation sont maintenues au coût. La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. (voir note 8).

Valorisation des immeubles de placement : La juste valeur des immeubles de placement significatifs est évaluée périodiquement par un expert indépendant alors que celle des autres immeubles est estimée par référence à l'actualisation des loyers futurs (voir note 5).

Par ailleurs les principales hypothèses liées aux tests de dépréciations sur le goodwill sont détaillées à la note 6.

Jugements comptables significatifs

Impôt: Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettent aux pertes fiscales et crédits d'impôts d'être utilisés.

Les participations mises en équivalence ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément aux normes IFRS. Sur base de ces tests le Groupe a reconnu les dépréciations nécessaires ou des reprises de dépréciation.

Concernant sa participation dans Recticel, Compagnie du Bois Sauvage a analysé la norme IFRS 10, en particulier en ce qui concerne l'existence d'un contrôle du fait de la présence majoritaire aux assemblées générales. Sur base de cette analyse, Compagnie du Bois Sauvage a conclu qu'elle n'exerçait pas le contrôle sur Recticel en application de la norme IFRS 10 mais une influence notable et, maintient dès lors l'application de la méthode de mise en équivalence.

Le test d'impairment sur goodwill est basé sur une estimation de la valeur recouvrable (voir note 6).

3. Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, les composantes du Groupe dont les résultats sont examinés par la Direction afin de prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et d'en évaluer les performances sont les suivantes:

- Investissements stratégiques
- Immobilier
- Investissements en trésorerie

Les participations stratégiques sont des investissements à long terme et le portefeuille de trésorerie est orienté sur des valeurs très liquides. La répartition entre ces différents piliers n'est pas fixée et peut varier en fonction des opportunités d'investissement ainsi que de l'environnement macro-économique dans lequel évolue la Compagnie. Il n'y a pas de règle stricte prédéfinie en matière de répartition géographique, sectorielle ou monétaire. La Compagnie a choisi de se focaliser sur un nombre réduit d'entreprises, cotées ou non, et principalement industrielles. La vocation du Groupe est de participer activement à la définition des orientations stratégiques des sociétés dans lesquelles il investit.

Les méthodes comptables pour les informations par secteur opérationnel sont les mêmes que celles appliquées par le Groupe et décrites dans la note 2.

PRODUITS, RÉSULTATS ET ACTIFS SECTORIELS

x € 1.000	Investissements stratégiques	Immobilier	Investissements en trésorerie	Éléments non affectés	Total consolidé
	2020				
Résultats (éléments)					
Produits					
Ventes	176.901		89		176.990
Dividendes reçus	10.200		460		10.660
Produits d'intérêts	658	1.544	492		2.694
Produits locatifs	9	788	13		810
Autres produits	558		124		682
Charges d'intérêts	-1.560			-1.661	-3.221
Amortissements, pertes de valeur et provisions	-25.971	-67			-26.038
Résultats sur cessions	-32		157		125
Variations de juste valeur et dépréciations	-7.993	-108	-1.705		-9.806
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	11.645	4.709			16.354
Résultat avant impôts	12.620	6.563	-4.496		14.687
Actifs	591.559	157.289	16.469	50.933	816.250
<i>dont participations à la juste valeur via résultat</i>	212.725	21.673			234.398
<i>dont participations mises en équivalence</i>	138.722	93.644			232.366
<i>dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles de l'année</i>	17.939				17.939
Passifs	117.953	1.649	2.287	164.469	286.358

x € 1.000	Investissements stratégiques	Immobilier	Investissements en trésorerie	Eléments non affectés	Total consolidé
	2019				
Résultats (éléments)					
Produits					
Ventes	224.267		187		224.454
Dividendes reçus	8.970		622		9.592
Produits d'intérêts	280	1.190	447		1.917
Produits locatifs		766	10		776
Autres produits	726		23		749
Charges d'intérêts	-475			-1.294	-1.769
Amortissements, pertes de valeur et provisions	-23.391	-59			-23.450
Résultats sur cessions	2.083		439		2.522
Variations de juste valeur et dépréciations	24.400	-628	2.134		25.906
Part dans le résultat des participations mises en équivalence	3.751	-445			3.306
Résultat avant impôts	66.892	362	70		67.324
Actifs	589.738	91.351	19.311	40.467	740.867
<i>dont participations à la juste valeur via résultat</i>	233.275	22.978			256.253
<i>dont participations mises en équivalence</i>	125.740	26.526			152.266
<i>dont investissements en immobilisations corporelles et incorporelles de l'année</i>	34.779				34.779
Passifs	117.953	1.649	2.287	86.200	208.089

Dans la mesure où le Groupe n'a pas effectué de transactions entre secteurs opérationnels, les produits présentés ci-dessus proviennent uniquement de transactions externes.

Le secteur Stratégique :

Les Ventes concernent principalement le Groupe Chocolatier (Neuhaus, Jeff de Bruges, Corné Port Royal et Artista Chocolates). Les Dividendes reçus en 2020 sont en augmentation par rapport à 2019, et ce principalement suite à l'augmentation des résultats avant impôt de Berenberg Bank (voir note 21). Les Autres produits concernent principalement des revenus perçus par le Groupe pour les fonctions d'administrateurs exercées dans ses participations et d'autres revenus.

Les Variations de juste valeur et dépréciations concernent principalement en 2020 les variations de juste valeur d'Umicore (EUR -16,6 millions) et de Berenberg (EUR +6,2 millions) alors que 2019 était influencé par Umicore (EUR +37,6 millions) et de Vinventions (EUR -16,3 millions dont part du Groupe EUR 10,6 millions) (voir note 24).

Les sociétés intégrées par la mise en équivalence ont généré un profit d'EUR 11,6 millions en 2020 comparé à un profit d'EUR 3,7 millions en 2019.

Le secteur Immobilier :

En 2020, les résultats des participations immobilières mises en équivalence ont généré un bénéfice d'EUR 4,7 millions, principalement dû à Fidentia Benelux Investment (EUR +3,9 millions).

Le Groupe a principalement investi en 2020 dans le capital d'Eaglestone Group d'un montant fixe d'EUR 63,0 millions et d'un complément variable de maximum EUR 3,0 millions.

En 2019, le Groupe avait principalement investi un montant d'EUR 14,4 millions dans l'opération immobilière dénommée «Praça de Espanha» à Lisbonne. Il avait également participé aux investissements dans Fidentia Belux Investment, FRI 2 et à la création du fonds Fidentia Offices III pour respectivement EUR 5,6 millions, EUR 3,0 millions et EUR 10,0 millions (dont EUR 3,0 millions avaient été libérés).

Le secteur Trésorerie :

Les revenus de dividendes sont en baisse par rapport à 2019.

Le Groupe a enregistré quelques ajustements de juste valeur en 2020 (voir note 24).

Les actifs d'investissements en trésorerie sont principalement des actifs financiers à la juste valeur via résultat (voir note 13).

Elements non affectés :

Les actifs et passifs sont affectés par secteur opérationnel à l'exception, principalement, de la trésorerie et des dettes. Ces dernières ne sont pas directement liées à un secteur opérationnel et n'ont pas été contractées spécifiquement en vue de l'acquisition d'actifs du secteur en question. La charge d'intérêts est en augmentation par rapport à 2019 en raison de nouveaux prêts contractés chez BNP Paribas Fortis et Belfius Banque suite à la prise de participation dans Eaglestone (voir note 16).

INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Les ventes du Groupe sont principalement réalisées en Belgique et en France (marchés domestiques de Neuhaus et Jeff de Bruges). Les intérêts, dividendes, produits locatifs et autres produits sont d'origine belge et dans une moindre mesure européenne et américaine.

Le tableau ci-dessous présente les actifs non-courants (autres que les participations à la juste valeur via le résultat, les autres actifs financiers et les actifs d'impôts différés) ainsi que les produits opérationnels pour chacun de ces pays sur base de la localisation de ces actifs.

x € 1.000	Produits opérationnels		Actifs non courants	
	2020	2019	2020	2019
Belgique	25.051	60.503	203.911	183.766
France	135.041	142.623	84.658	91.007
Luxembourg	23	22	64.672	607
USA	16.957	16.340	29.076	30.531
Autres pays	14.764	18.000	2.483	2.474
Total	191.836	237.488	384.800	308.385

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX CLIENTS

Le Groupe n'a pas de client dont le produit génère plus de 10% du total des produits. La majeure partie des ventes sont faites par UBCM (Groupe Chocolatier) via une clientèle diversifiée et de taille réduite par rapport à son chiffre d'affaires.

La forte augmentation des actifs non courants au Luxembourg est liée à la prise de participation dans Eaglestone en 2020 (voir note 7).

4. Immobilisations corporelles

x € 1.000	Terrains et construc- tions	Installations, machines et outillages	Améliora- tions à des propriétés louées	Agence- ments et accessoires	Matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1er janvier 2019	26.700	40.717	56.175	10.528	631	134.751
Acquisitions	752	3.577	8.122	676	18	13.145
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						
Cessions et désaffectations		-59	-24	-13		-96
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						
Transferts	-50	-380	430			
Variations de périmètre						
Ecart de change			22			22
Autres						
Au 31 décembre 2019	27.402	43.855	64.725	11.191	649	147.822
Amortissements et dépréciations						
Au 1er janvier 2019	-12.650	-29.019	-40.112	-8.191	-507	-90.479
Amortissements de l'exercice	-891	-1.786	-4.780	-1.132	-45	-8.634
Amortissements par voie de regroupement d'entreprises						
Cessions et désaffectations		71	29	235		335
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice						
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						
Transferts						
Variations de périmètre						
Ecart de change						
Autres						
Au 31 décembre 2019	-13.541	-30.734	-44.863	-9.088	-552	-98.778
Solde au 31 décembre 2019	13.861	13.121	19.862	2.103	97	49.044
Valeur d'acquisition	27.402	43.855	64.725	11.191	649	147.822
Cumul des amortissements et dépréciations	-13.541	-30.734	-44.863	-9.088	-552	-98.778

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

x € 1.000	Terrains et construc- tions	Installations, machines et outillages	Améliora- tions à des propriétés louées	Agence- ments et accessoires	Matériel roulant	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1er janvier 2020	27.402	43.855	64.725	11.191	649	147.822
Acquisitions	9	2.468	4.732	406	10	5.772
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations		-4	-1.853	-64	-6	-74
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre			-148			-148
Ecarts de change			-458			-458
Autres	-1				1	0
Au 31 décembre 2020	27.410	46.319	66.998	11.533	654	152.914
Amortissements et dépréciations						
Au 1er janvier 2020	-13.541	-30.734	-44.863	-9.088	-552	-98.778
Amortissements de l'exercice	-782	-2.036	-5.354	-959	-44	-9.175
Amortissements par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations		1	1.853	221	1	2.076
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice						0
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre			157			157
Ecarts de change			294			294
Autres	-1					-1
Au 31 décembre 2020	-14.324	-32.769	-47.913	-9.826	-595	-105.427
Solde au 31 décembre 2020	13.086	13.550	19.085	1.707	59	47.487
Valeur d'acquisition	27.410	46.319	66.998	11.533	654	152.914
Cumul des amortissements et dépréciations	-14.324	-32.769	-47.913	-9.826	-595	-105.427

En 2020 les investissements en «Installations, machines et outillages» concernent principalement Neuhaus.

Les «Améliorations à des propriétés louées» concernent les magasins loués par Neuhaus et Jeff de Bruges et utilisés, par eux, pour leurs activités de commerce de détail. Les investissements sont relatifs à la poursuite du réagencement et à la modernisation de magasins existants. Les améliorations et renouvellements de ces magasins se sont élevés à EUR 4,7 millions en 2020.

Il n'y a pas de contrat de location inclu dans les immobilisations corporelles.

Les durées d'amortissement utilisées sont reprises dans la note sur les principes et méthodes comptables.

5. Immeubles de placement

x € 1.000	2020	2019
A la juste valeur		
Solde au 1 ^{er} janvier	10.921	10.377
Acquisitions	30	46
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises		
Cessions et désaffectations		-6
Variations de juste valeur	-39	504
Transferts		
Variations de périmètre		
Ecarts de change		
Autres		
Solde au 31 décembre	10.912	10.921

Mouvement de l'année :

Il n'y a pas eu de «Cessions et désaffectations» significatives d'immeubles de placement en 2019 et 2020.

Le site du Bois Sauvage, situé à Bruxelles, a fait l'objet d'une expertise en mai 2019. La conclusion de cette expertise a abouti à une augmentation de la juste valeur d'EUR 0,5 million enregistrée en 2019.

Restriction à la vente :

Il n'y a pas de restriction à la vente des immeubles de placement à l'exception de quelques terres agricoles pour lesquelles la législation sur le bail à ferme prévoit un droit de préemption à l'exploitant.

COMPOSITION DE L'INVESTISSEMENT :

x € 1.000	2020	2019	Catégorie IFRS 13
Site du Bois Sauvage (BE)	10.204 ⁽¹⁾	10.213 ⁽¹⁾	2
Luxembourg (LU)	607 ⁽²⁾	607 ⁽²⁾	2
Autres	101 ⁽³⁾	101 ⁽³⁾	2
Total au 31 décembre	10.912	10.921	

(1) La juste valeur de l'immeuble de placement du site du Bois Sauvage (BE) au 31 décembre 2020 a été déterminée en fonction d'une évaluation effectuée en mai 2019 par Cushman & Wakefield, évaluateurs indépendants, qui ne sont pas liés au Groupe. L'évaluation est conforme aux Normes internationales d'évaluation. La juste valeur a été déterminée en se basant principalement sur la méthode par le rendement (qui se calcule de manière globale sur base d'un taux de capitalisation qui tient compte de la valeur locative du marché et/ou celle des prix unitaires (qui consiste à déterminer la valeur vénale sur base de valeurs (hors frais d'acquisition) par mètre carré pour les superficies de terrains non-bâties et/ou les superficies des constructions éventuelles).

En ce qui a trait à l'estimation de la juste valeur des immeubles, l'utilisation actuelle des immeubles correspond à leur utilisation optimale.

Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice.

(2) Valorisation est faite sur base de ventes de biens comparables dans la région proche.

(3) Valorisation au coût historique.

x € 1.000	2020	2019
Produits locatifs et récupération de charges	809	776
Charges locatives	-73	-35

Les loyers encaissés en 2020 sont en légère augmentation par rapport à 2019. Au 31 décembre 2020, tous les espaces disponibles sont loués.

6. Goodwill et immobilisations incorporelles

x € 1.000	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
Solde au 31 décembre 2019	11.003	85.151	96.154
Solde au 31 décembre 2020	11.003	83.032	94.035

x € 1.000	Goodwill	Immobilisations incorporelles				Droit d'utilisation IFRS 16	Total
		Droit au bail	Logiciels informatiques	Divers			
Valeur d'acquisition							
Au 1er janvier 2019	11.240	27.510	3.954	1.289	56.391	100.384	
Acquisitions		2.341	669	15	18.609	21.634	
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						0	
Cessions et désaffectations			-1.359			-1.359	
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0	
Transferts						0	
Variations de périmètre						0	
Ecarts de change						0	
Autres						0	
Au 31 décembre 2019	11.240	29.851	3.264	1.304	75.000	120.659	
Amortissements et dépréciations							
Au 1er janvier 2019	-237	-7.923	-3.248	-520		-11.928	
Amortissements de l'exercice		-778	-294	-142	-12.622	-13.836	
Amortissements par voie de regroupement d'entreprises						0	
Cessions et désaffectations		-350	1.359			1.009	
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		250				250	
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0	
Transferts						0	
Variations de périmètre						0	
Ecarts de change						0	
Autres						0	
Au 31 décembre 2019	-237	-8.801	-2.183	-662	-12.622	-24.505	
Solde au 31 décembre 2019	11.003	21.050	1.081	642	62.378	96.154	
Valeur d'acquisition	11.240	29.851	3.264	1.304	75.000	120.659	
Cumul des amortissements et dépréciations	-237	-8.801	-2.183	-662	-12.622	-24.505	

x € 1.000	Immobilisations incorporelles					Total
	Goodwill	Droit au bail	Logiciels informatiques	Divers	Droit d'utilisation IFRS 16	
Valeur d'acquisition						
Au 1er janvier 2020	11.240	29.851	3.264	1.304	75.000	120.659
Acquisitions		2.438	918	183	8.628	12.167
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations						0
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre						0
Ecart de change			-22			-22
Autres						0
Au 31 décembre 2020	11.240	32.289	4.160	1.487	83.628	132.804
Amortissements et dépréciations						
Au 1er janvier 2020	-237	-8.801	-2.183	-662	-12.622	-24.505
Amortissements de l'exercice		-629	-438	-142	-13.456	-14.665
Amortissements par voie de regroupement d'entreprises						0
Cessions et désaffectations		28				28
Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		350				350
Reclassification en actifs détenus en vue de la vente						0
Transferts						0
Variations de périmètre						0
Ecart de change			23			23
Autres						0
Au 31 décembre 2020	-237	-9.052	-2.598	-804	-26.078	-38.769
Solde au 31 décembre 2020	11.003	23.237	1.562	683	57.550	94.035
Valeur d'acquisition	11.240	32.289	4.160	1.487	83.628	132.804
Cumul des amortissements et dépréciations	-237	-9.052	-2.598	-804	-26.078	-38.769

La quasi totalité du Goodwill au 31 décembre 2020 et 2019 concerne l'acquisition de Neuhaus. Un test de dépréciation a été réalisé à fin 2020 sur base de l'actualisation des cash-flows futurs hors impact IFRS 16 et les multiples de sociétés comparables (multipliés par la moyenne des comptes de résultat de la société sur les deux dernières années). Les principales hypothèses utilisées sont basées sur un business plan, un coût moyen pondéré du capital proche de 7% (coût des fonds propres de près de 8% et ratio fonds propres sur dettes à 80%), un taux de croissance de l'EBIT de 3% entre 2022 et 2031 et de 2% à long terme. Une décote de 15% est ensuite appliquée au résultat obtenu pour tenir compte de l'illiquidité de cette participation. La valeur recouvrable d'UBCM est d'EUR 313,0 millions au 31 décembre 2020. Une variation de ces hypothèses à la hausse ou à la baisse de 10% ne modifierait pas la conclusion du test de dépréciation réalisé sur le Goodwill. A noter également la différence entre la valeur d'utilité estimée et la valeur comptable de l'actif net concerné qui est suffisante pour absorber l'impact du Covid-19. En conclusion il n'y a aucune nécessité de déprécier les actifs concernés.

Les Droits au Bail comportent les droits payés en France et en Belgique pour l'accès à la location d'un espace commercial. Dans la mesure où le droit au renouvellement du bail dont dispose le locataire en France («droit au bail») ne connaît pas de limite légale ou contractuelle, ces immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne font pas l'objet d'amortissement mais sont soumises à un test de dépréciation au moins chaque année. Les Droits au Bail pour les commerces situés en Belgique disposent d'une durée d'utilisation liée au contrat de location. Un amortissement est donc comptabilisé sur ceux-ci en fonction de la durée du bail qui y est liée. La valeur comptable des Droits au Bail à durée d'utilité indéterminée s'élève à EUR 23,2 millions au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la réalisation du test de dépréciation, le Goodwill ainsi que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée (Droits au Bail) ont été intégralement affectés au groupe d'unités génératrices de trésorerie représentant les filiales d'UBCM.

7. Participations mises en équivalence

Les sociétés qui ont été intégrées selon la méthode de mise en équivalence sont les suivantes :

Société		Taux de détention (%)		Droits de vote (%)		Activité principale
		2020	2019	2020	2019	
Corc, LLC	USA-Zebulon 27597 NC	22,73	22,73	22,73	22,73	Immobilier
Eaglestone Group SÀRL	L-1637 Luxembourg	30,00	0,00	30,00	0,00	Immobilier
Ecuadorcolat, S.A.	Samborondon, Equateur	24,80	0,00	24,80	0,00	Industrie
Fidentia Benelux Investment, SCA	B-1000 Bruxelles, BE0659.803.601	39,62	39,62	39,62	39,62	Immobilier
Freerain, SRL	B-1200 Bruxelles, BE0877.455.664	50,00	50,00	50,00	50,00	Immobilier
Futero, SA	B-7760 Celles, BE0892.199.070	18,87	18,87	18,87	18,87	Industrie
Galactic, SA,	B-7760 Celles, BE0408.321.795	11,14	11,14	11,14	11,14	Industrie
Global Vine II	USA-Zebulon 27597 NC	22,54	22,54	22,54	22,54	Industrie
Noël Group, LLC	USA- 501 Innovation way, Zebulon 27597 NC	30,72	30,72	30,72	30,72	Industrie
Oxygen Development, SA	B-1200 Bruxelles, BE0673.739.135	50,00	50,00	50,00	50,00	Immobilier
Praça de Espanha I, SA	PT - Lisbon 1250-096	50,00	50,00	50,00	50,00	Immobilier
Praça de Espanha II, SA	PT - Lisbon 1250-096	50,00	50,00	50,00	50,00	Immobilier
Recticel, S.A. (1)	B-1140 Bruxelles, BE0405.666.668	27,24	27,41	27,24	27,41	Industrie
Serendip, S.A.	B-1070 Bruxelles, BE0466.354.026	24,75	24,75	24,75	24,75	Industrie
Vinventions, LLC (2)	USA - 400 Vintage Park Drive, NC 27597	18,06	16,01	18,06	16,01	Industrie
Zeb Land, LLC	USA - Raleigh, 27614 NC	29,83	29,83	29,83	29,83	Immobilier

(1) En tenant compte des actions propres détenues par l'entreprise

(2) Taux de détention de Vinventions par Global Vine III

En 2020, Compagnie du Bois Sauvage a pris une participation, à concurrence de 30%, dans le capital d'Eaglestone Group, holding de tête du groupe immobilier européen Eaglestone, pour un montant fixe d'EUR 63 millions et un complément variable de maximum EUR 3 millions.

Le Groupe, via UBCM et Jeff de Bruges, a également pris une participation dans la société équatorienne Ecuadorcolat pour un montant total d'USD 4,6 millions et lui a prêté une somme d'USD 9,1 millions. Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 24,8% d'Ecuadorcolat (part Groupe).

La participation dans Vinventions via Global Vine III a légèrement augmenté en raison de la souscription de capital pour un montant d'USD 4 millions (part Groupe USD 1,3 million).

Le pourcentage de détention de Compagnie du Bois Sauvage dans Recticel a légèrement diminué en 2020 suite à l'exercice d'options par des membres du personnel.

En 2019, Compagnie du Bois Sauvage avait acquis une participation directe dans Futero, en plus de sa participation détenue indirectement via Galactic et Serendip. Il a été considéré que le Groupe avait une influence notable sur ces trois sociétés, qui ont donc été intégrées selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe avait également acquis en 2019 une participation dans Praça de Espanha I et II, chacune pour un montant d'EUR 1,3 million.

Les pourcentages de détention dans les autres sociétés mises en équivalence sont restés identiques.

Toutes les participations mises en équivalence sont des «entreprises associées».

INFORMATIONS RÉSUMÉES CONCERNANT LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE :

x € 1.000	2020	2019
Solde au 1er janvier	152.266	143.827
Acquisitions	69.851	40.205
Cessions		
Résultat de la période	16.354	3.306
Distribution de la période	-7.640	-4.546
Variation des réserves de couverture	715	-1.776
Dépréciations / Pertes de valeur	-910	-16.322
Reprise de dépréciation	2.134	2.477
Écarts de conversion	-678	1.583
Autres	274	-16.488
Solde au 31 décembre	232.366	152.266

Les «Acquisitions» concernent en 2020 principalement:

- la prise de participation dans Eaglestone pour un montant d'EUR 66,7 millions dont EUR 44,7 millions affectés au goodwill constaté. L'allocation du goodwill est en cours d'évolution conformément aux normes IFRS;
- l'augmentation de la participation dans Vinventions (via Global Vine III) pour EUR 3,3 millions (dont part du Groupe EUR 1,1 million).

Il n'y a pas eu de «Cessions» d'actif comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence en 2020 ni en 2019.

Les «Résultats de la période» des sociétés mises en équivalence ont été principalement influencés par Recticel pour EUR +17,2 millions, par Fidentia Belux pour EUR 3,9 millions et par Vinventions via Global Vine III pour EUR -2,8 millions.

Les «Distributions de la période» sont constituées des dividendes reçus principalement de Recticel pour EUR 3,6 millions et d'Eaglestone pour EUR 3,0 millions.

Les «Dépréciations / Pertes de valeur» enregistré en 2020 la perte de valeur sur Vinventions (EUR -0,9 million dont part du Groupe d'EUR -0,1 million).

La rubrique «Reprise de dépréciations» enregistre principalement en 2020, une correction positive en Noël Group d'EUR +2,7 millions pour faire correspondre la valeur de la société à la valeur d'expert.

Les écarts de conversion reflètent principalement les variations du cours du dollar US par rapport à l'euro pour Noël Group et de plusieurs devises par rapport à l'euro pour Recticel.

En 2019, la rubrique «Autres» est relative principalement au changement de la méthode de consolidation de Global Vine III qui a été intégrée globalement en 2019 (EUR -16,3 millions).

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES RÉSUMÉES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES DU GROUPE SONT PRÉSENTÉES CI-DESSOUS :

x € 1.000	2020	Dont Recticel ⁽²⁾	2019	Dont Recticel ⁽²⁾
Actifs non courants	1.163.041	365.091	945.507	501.869
Actifs courants	677.613	333.665	440.061	298.448
Total actifs	1.840.654	698.756	1.385.568	800.317
Passifs non-courants	792.289	151.203	430.049	194.805
Passifs courants	411.407	212.773	448.419	330.115
Total passifs	1.203.696	363.976	878.468	524.920
Total actif net	636.958	334.780	507.100	275.397
Quote-part du Groupe dans l'actif net des entreprises associées⁽¹⁾	176.340	91.194	133.794	75.486
Total produits	1.170.322	828.793	1.284.261	1.038.517
Total résultat	57.851	63.159	16.823	24.718
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16.354	17.205	3.306	6.775

(1) La différence entre la valeur des « Participations mises en équivalence » et la quote-part du Groupe dans l'actif net des entreprises associées correspond principalement à la valeur des goodwill d'acquisition sur Recticel, Eaglestone, Noël Group, Futerro et Vinventions ainsi que la réduction de valeur actée sur Vinventions en 2020 et 2019.

(2) Voir aussi www.recticel.com. La valeur de marché de la participation dans Recticel au 31 décembre 2020 est d'EUR 161.812.075, le cours de l'action sur Euronext étant d'EUR 10,72 au 31 décembre 2020.

8. Participations à la juste valeur via résultat

Les principales participations à la juste valeur via résultat sont les suivantes :

Société		Activité principale	Taux de détention (%)		Niveau de juste valeur
			2020	2019	
Berenberg Bank, GmbH	D-20354 Hambourg	Banque	11,69	12,00	(3)
Fidentia Office III, SA	B-1000 Bruxelles, BE0738.537.214	Immobilier	15,12	18,82	(3)
First Retail International 2, SA (FRI2)	B-1702 Groot-Bijgaarden, BE0644.497.494	Immobilier	5,68	5,68	(3)
Gotham City Residential Partners II, L.P.	USA - New York, 10020 NY	Immobilier	4,64	4,64	(3)
Matignon Technologies II	F-75116 Paris	Holding	6,29	6,29	(3)
Nanocyl, SA	B-5060 Sambreville, BE0476.998.785	Industriel	6,19	6,19	(2)
Sentinel National Urban RPI, L.P.	USA - New York, 10020 NY	Immobilier	16,26	17,70	(3)
Theodorus II, SA	B-1070 Bruxelles, BE0879.436.147	Holding	0,00	5,56	(3)
Umicore, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0401.574.852	Industriel	1,65	1,79	(1)
Valiance Life Science Growth Investments	L-5365 Munsbach	Recherche médicale	3,80	3,48	(3)
Ynsect, SAS	F-91000 Evry-Courcouronnes	Industriel	4,93	4,93	(3)

Niveau de juste valeur (IFRS 13)

(1) : Actifs cotés en bourse et valorisés au cours de bourse de clôture.

(2) : Actifs non cotés pour lesquels il y a eu des transactions de marché et valorisés au prix des dernières transactions connues et significatives.

(3) : Autres valorisations dont la méthode est explicitée ci-dessous pour les participations les plus importantes.

- La banque Berenberg a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. La première méthode de valorisation utilise le « price/earnings ratio » moyen de ce même groupe de sociétés comparables pour évaluer le goodwill à partir des profits générés par la banque. Une décote de 25% est appliquée au résultat final pour tenir compte de l'illiquidité de la participation. À celle-ci s'ajoute une décote de 16% pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation. La valorisation ne se basant pas sur des cash flows prévisionnels actualisés, la mention d'un taux d'actualisation n'est pas relevante. L'analyse de sensibilité faite en modifiant de 10% à la hausse ou à la baisse les profits montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 2,0 millions. L'analyse de sensibilité faite en modifiant de 10% à la hausse ou à la baisse les ratios de Price/Earnings montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 2,2 millions. L'analyse de sensibilité faite en augmentant ou diminuant de 5% la décote montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 2,6 millions. La valeur de marché de la participation dans la banque Berenberg est d'EUR 38,9 millions au 31 décembre 2020.
- Compagnie du Bois Sauvage a souscrit EUR 10 millions en 2019 dans le capital d'Ynsect dont EUR 5 millions ont été libérés en 2019 et le solde restant, en 2020.
- Compagnie du Bois Sauvage a souscrit EUR 10 millions en 2019, sous forme d'actions pour moitié et de prêt subordonné pour le solde, à la création du fonds Fidentia Offices III, société immobilière belge active dans le secteur des bureaux.

Les mouvements dans la rubrique des participations à la juste valeur via résultat peuvent se résumer comme suit :

<i>x € 1.000</i>	2020	dont niveau de juste valeur 3	2019	dont niveau de juste valeur 3
Solde au 1er janvier	256.252	63.947	210.756	55.929
Acquisitions	5.242	5.242	10.354	10.308
Cessions	-15.040	-682	0	0
Variation de la juste valeur	-10.727	7.171	37.579	147
Dépréciations	0	0	0	0
Remboursements de capital	-404	-404	-285	-285
Ecarts de conversion	-926	-926	202	202
Autres	0	0	-2.354	-2.354
Solde au 31 décembre	234.397	74.348	256.252	63.947

En 2020, la principale acquisition de Compagnie du Bois Sauvage concerne la libération du solde d'EUR 5,0 millions sur les EUR 10,0 millions d'engagement suite à l'augmentation de capital d'Ynsect (France) en 2019. Les cessions sont principalement relatives à la vente d'une partie des actions Umicore pour un montant d'EUR 14,4 millions.

Au 31 décembre 2020, la «Variation de juste valeur» concerne principalement Umicore EUR -16,5 millions (contre EUR+37,6 millions en 2019) ainsi que Berenberg EUR +6,2 millions.

Les «Remboursements de capital» concernent principalement FRI 2.

Les «Ecarts de conversion» concernent les investissements en USD: Gotham City Residential Partner II et Sentinel National Urban Partner I.

En 2019, La catégorie «Autres» reprenait la participation dans Serendip qui a été intégrée dans le consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

9. Autres actifs courants et non courants

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2020	2019	2020	2019
Avances et prêts non obligataires			0	51
Prêts sous forme d'obligations non convertibles			45.578	36.610
Prêts sous forme d'obligations convertibles				
Cautionnements			4.116	4.396
Placements de trésorerie à terme de plus de 3 mois				
Instruments de couverture				
Charges reportées et produits acquis	2.727	2.559		
Autres				
Total	2.727	2.559	49.694	41.057

La ligne «Avances et prêts non obligataires» concernait en 2019 un prêt en USD octroyé par la filiale Surongo America, Inc. à Corc, LLC qui a été transféré vers les prêts à court terme. Les remboursements en capital et en intérêts ont été faits en 2019 conformément à la convention de prêt.

Les «Prêts sous forme d'obligations non convertibles» reprennent notamment en 2020, le prêt obligataire octroyé en 2016 à Fidentia Belux Investment qui accompagne l'investissement en capital d'EUR 15,3 millions (voir note 7). La rubrique comprend également un nouveau prêt à Ecuadorcolat pour un montant d'EUR 7,5 millions. Le reste est relatif aux prêts d'EUR 12,2 millions à Praça de Espanha I & II, d'EUR 5,7 millions à Vinventions, LLC (voir note 7), d'EUR 2,7 millions à Serendip qui est un transfert des prêts à court terme (en raison du renouvellement signé en 2020), d'EUR 1,5 million à Fidentia Office III et d'EUR 0,8 million à Nomaco, une filiale de Noël Group, LLC (voir note 7). Les prêts convertibles et non-convertibles sont comptabilisés au coût amorti. Veuillez vous référer à la note 28 pour plus de détails concernant les prêts octroyés aux entreprises mise en équivalence.

Les taux et échéances de ces prêts sont indiqués en note 20. La juste valeur des prêts courants et non courants n'est pas significativement différente de leur valeur nominale.

Les cautionnements sont relatifs principalement aux garanties données par UBCM (le Groupe Chocolatier) pour la location de magasins.

Les charges reportées et produits acquis sont majoritairement comptabilisés chez UBCM et relatifs à des charges d'assurances, de contrat de maintenance, de droit d'entrées, etc.

10. Impôts sur le résultat

x € 1.000	2020	2019
Impôts sur le résultat		
Charge (produit) d'impôts courants	3.032	11.595
Charge (produit) d'impôts différés	-2.385	-5.257
Total	647	6.338

x € 1.000	2020	2019
Rapprochement entre la charge (produit) d'impôts et le bénéfice comptable		
Bénéfice avant impôts	14.687	67.324
- Impôts calculés au taux de 25%	3.672	19.915
- Effet de taux d'impôts différents utilisés dans d'autres pays en intégration globale	-448	1.764
- Effet de l'immunisation des plus et moins-values de cession ou latentes ⁽¹⁾	2.644	-12.716
- Effet de l'immunisation des dividendes perçus	-533	-1.484
- Effet des intérêts notionnels et pertes antérieures récupérées	0	0
- Effet des ajustements d'impôts relatifs aux exercices antérieurs	92	854
- Effet des ajustements d'impôts différés relatifs aux exercices antérieurs	7	0
- Effet du résultat des sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	-4.880	-2.130
- Effet de reprise (dotation) de provision taxée	-432	0
- Perte fiscale de l'exercice non reconnue	102	2
- Autres ajustements d'impôts (DNA, pertes récupérables, divers)	423	133
Charge ou (produit) d'impôts de l'exercice	647	6.338

Impôts différés par origine de différence temporelle x € 1.000	ACTIF		PASSIF	
	2020	2019	2020	2019
Actifs et Passifs d'impôts différés				
Immobilisations corporelles	0	86		1.011
Immeubles de placement	495	7	2.481	2.334
Contrats de change				
Instruments financiers	1.380	1.692	-533	-410
Provision pour avantages du personnel				
Autres	1.799	1.450	113	786
Pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés	1.232	1.605		
Compensations d'impôts différés actifs/passifs	-1.232	-1.605	-1.232	-1.605
Impôts différés actifs et passifs résultant des différences temporelles	3.674	3.235	829	2.116
Pertes fiscales reportables inutilisées pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est reconnu	135.402	131.074		

(1) Cette rubrique concerne les résultats sur actions ayant un régime fiscal spécifique en Belgique. (plus value et moins value sur cession + ajustement à la juste valeur) voir notes 23 et 24.

(2) L'impact fiscal du résultat des sociétés mises en équivalence est globalisé dans la rubrique «Part dans le résultat des participations mises en équivalence» à l'exception de Noël Group, LLC.

Les budgets de Compagnie du Bois Sauvage ne prévoyant pas de base taxable pour les années à venir, les impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables n'ont pas été reconnus. Ces pertes sont illimitées dans le temps.

Les impôts comptabilisés directement en fonds propres pour l'exercice 2020 s'élèvent à EUR 1,5 million.

11. Stocks

VENTILATION DU STOCK

x € 1.000	2020	2019
Matières premières	1.415	1.594
Approvisionnements	3.742	4.458
En cours de fabrication	436	421
Produits finis et marchandises	13.356	13.706
Immeubles destinés à la vente	669	1.881
Total	19.618	22.060

Le stock est principalement celui détenu par UBCM (Groupe Chocolatier) pour son activité. Le coût des stocks a été évalué au plus bas du coût (direct de production augmenté d'une allocation de coût indirect de production) et de la valeur nette de réalisation. Les réductions de valeur sur le stock d'emballages sont fonction de leur utilisation future probable. A noter que le Groupe a estimé que le stock restant au 31 décembre 2020 n'est pas impacté par la pandémie de Covid-19 et ne doit donc pas faire l'objet de réduction de valeur supplémentaire.

Le Groupe a acté de nouvelles provisions en 2020 pour un montant d'EUR 2,2 millions et a repris EUR -2,3 millions de provisions pour réductions de valeur sur stock. Le montant des provisions sur stock est d'EUR 1,3 million au 31 décembre 2020.

Le stock d'immeubles destinés à la vente a été réduit des cessions réalisées dans le projet Oxygen à Auderghem en 2020 (voir aussi note 7). Le stock d'immeubles destinés à la vente est donné en garantie de crédits bancaires via la mise en gage des actions de la société détentrice de celui-ci.

12. Clients et autres débiteurs

x € 1.000	2020	2019
Clients avant réductions de valeur	45.441	35.557
Réductions de valeur sur clients	-2.048	-746
Autres	12.169	14.214
Total	55.562	49.025

La rubrique «Clients» concerne principalement UBCM (Groupe Chocolatier). Le total des créances du Groupe Chocolatier à fin 2020 est en augmentation par rapport à 2019. Celle-ci est principalement due à la forte activité sur décembre 2020 et au délai de paiement plus long accordé aux franchisés Jeff de Bruges pour leurs achats faits durant la crise du Covid-19. Le nombre élevé de clients de taille réduite limite le risque de défaut de paiement. Le Groupe est cependant attentif à la qualité de ses clients et, pour les plus importants, prend des informations via une société spécialisée. Le Groupe évalue toujours la correction de valeur pour pertes sur les créances clients au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de la créance. Les pertes de crédit attendues sur les créances clients sont estimées au moyen d'une matrice de provisions établie selon l'expérience passée en matière de défaillance des débiteurs et une analyse de leur situation financière actuelle. Elles sont ensuite ajustées en fonction de facteurs propres au débiteur, de l'état général de l'économie dans le secteur où le débiteur exerce ses activités et d'une appréciation de l'orientation, aussi bien actuelle que prévue, des conditions ayant cours à la date de clôture.

La ligne «Autres» reprend principalement la part de Compagnie du Bois Sauvage dans le bénéfice de Berenberg Bank à recevoir pour EUR 9,2 millions en 2020 (avant impôts) contre EUR 5,5 millions en 2019 partiellement compensé par un prêt à court terme avec la société Serendip pour un montant d'EUR 2,7 millions qui a été reclassifié en long terme ainsi qu'au remboursement d'une avance dans le projet Oxygen pour EUR 1,1 million.

L'échéance des créances clients se résume comme suit :

x € 1.000	2020	2019
Non échus	37.682	28.902
Echus à moins de 60 jours	4.307	4.639
Echus entre 60 et 120 jours	1.086	965
Echus à plus de 120 jours	2.366	1.051
Total	45.441	35.557

13. Actifs financiers à la juste valeur via résultat

x € 1.000	2020	2019
Actions et parts détenues à des fins de transactions	12 080	13 785
Instruments dérivés	0	0
Total	12 080	13 785

Les actifs financiers du Groupe classés dans la rubrique «Actifs financiers à la juste valeur via résultat» concernent principalement des actions belges et européennes cotées sur Euronext et dont les ajustements à la juste valeur sont passés via le compte de résultats.

Durant l'année 2020, Compagnie du Bois Sauvage a maintenu son pôle de trésorerie inchangé.

La variation de la juste valeur des actions et parts détenues à des fins de transactions a été influencée principalement par la fluctuation du cours d'Ageas pour EUR -0,7 million.

	2020	2019	Catégorie
Solvay	4.360	4.649	(1)
Ageas	3.268	3.951	(1)
BNPParibas-Fortis	1.508	1.902	(1)
Engie	1.502	1.728	(1)
Orange Belgium	872	828	(1)
AB Inbev	570	727	(1)
Total	12.080	13.785	

Catégorie IFRS 13

(1) : Actifs cotés en bourse et valorisés au cours de bourse de clôture.

(2) : Actifs non cotés pour lesquels il y a eu des transactions de marché et valorisés au prix des dernières transactions connues et significatives.

(3) : Coût historique

Il n'y a pas eu de transfert entre la catégorie 1 et 2 durant l'année.

14. Trésorerie et équivalent de trésorerie

x € 1.000	2020	2019
Valeurs disponibles	49.570	37.045
Placements à moins de trois mois	1.363	3.422
Total	50 933	40 467

Les «Valeurs disponibles» comprennent les liquidités utilisables immédiatement ou disponibles à moins de trois mois. Elles sont en compte dans des banques européennes et aux Etats-Unis (pour Surongo América).

15. Capital et réserves

CAPITAL

A. Capital émis

x €	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission
Solde au 31 décembre 2018	1.685.358	84.410.825	69.886.294
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	0		
Réduction de capital			
Exercice de warrants et de droits de souscription			
Annulation d'actions propres	-8.012		
Reclassification par transfert des réserves "primes d'émission"			
Solde au 31 décembre 2019	1.677.346	84.410.825	69.886.294
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	0		
Réduction de capital			
Exercice de warrants et de droits de souscription			
Annulation d'actions propres			
Reclassification par transfert des réserves "primes d'émission"			
Solde au 31 décembre 2020	1.677.346	84.410.825	69.886.294
<i>Dont actions détenues par la société elle-même</i>	0		

En 2019, la Société a procédé indirectement à une opération de rachat d'actions propres par la conversion en actions Compagnie du Bois Sauvage d'obligations Entreprises et Chemins de Fer en Chine à leur échéance. Les 8.012 actions propres ainsi acquises, ont été annulées le 29 novembre 2019.

Au 31 décembre 2020, similaire au 31 décembre 2019, le capital social entièrement libéré s'élève à EUR 84.410.825. Il est représenté par 1.677.346 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

La forme des titres est, depuis la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 avril 2013, soit dématérialisée soit nominative.

B. Capital autorisé

L'autorisation d'augmenter le capital social de la Société pour le porter à un montant maximum d'EUR 231.618.968 donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2008 a été supprimée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2012. Depuis lors, le capital autorisé n'a plus fait l'objet d'un renouvellement.

C. Capital potentiel

Il n'y a, au 31 décembre 2020, aucun plan d'options en cours pour le personnel, ni de warrant en circulation.

D. Actions Compagnie du Bois Sauvage détenues par la Société

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2010 a donné au Conseil d'administration l'autorisation d'acquérir conformément aux articles 7:215 et 7:221 du Code des Sociétés et des Associations, directement ou par l'intermédiaire de sociétés contrôlées agissant pour le compte de Compagnie du Bois Sauvage, pendant une période de trois ans, un nombre d'actions propres, entièrement libérées, à concurrence de maximum dix pour cent des parts sociales émises, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro, ni supérieur de plus de vingt pour cent au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation précédant l'acquisition. Cette autorisation a été renouvelée pour une période de trois ans lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2013 et pour une période de 5 ans lors de l'Assemblée générale du 27 avril 2016. Il sera proposé aux actionnaires de renouveler pour une période de 5 ans l'autorisation d'acquérir des actions propres venant à échéance lors de l'assemblée générale du 28 avril 2021.

Le Conseil d'administration de Compagnie du Bois Sauvage du 4 mars 2016 a décidé de réactiver le programme de rachat d'actions propres qui avait été suspendu le 30 janvier 2012. Le détail de ces rachats d'actions propres se trouve sur le site web de la société. Les actions Compagnie du Bois Sauvage détenues en propre n'ont pas droit au dividende.

En date du 31 décembre 2020, la Société ne détient pas d'actions propres.

E. Droit de vote

Chaque action Compagnie du Bois Sauvage donne droit à une voix aux assemblées générales. Ce droit de vote est suspendu pour les actions qui sont détenues en propre par la Société.

RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021 l'attribution d'un dividende brut d'EUR 7,80 par action.

RÉSERVES

Au 31 décembre 2020, les Réserves sont principalement relatives aux écarts de conversion sur les USD de la filiale aux Etats-Unis, de la quote-part du Groupe dans les écarts de conversion relatifs aux activités internationales de Recticel ainsi qu'à la quote-part du Groupe dans les réserves de couverture et actuarielles de Recticel (voir aussi l'Etat Consolidé des Variations de Capitaux Propres).

Le 6 mai 2020, le dividende relatif à l'exercice 2019 d'EUR 7,80 brut par action a été payé soit un total d'EUR 13.083.299.

1.5bis. Participations ne donnant pas le contrôle

Le poste «Participations ne donnant pas le contrôle» (anciennement appelé «Minoritaires») concerne quasi-exclusivement la part non contrôlée par UBCM dans Jeff de Bruges (34%) et dans Artista Chocolates (24%) ainsi que la part non contrôlée par Surongo America, Inc dans Global Vine III, LLC (42,95%), toutes inchangées par rapport à 2019.

Concernant Artista Chocolates, le Groupe fournit un support financier temporaire et ne peut pas disposer des actifs et passifs des entreprises sans l'accord des actionnaires qui détiennent les participations ne donnant pas le contrôle.

Les informations résumées concernant Jeff de Bruges SAS et Global Vine III, LLC sont présentées ci-dessous avant les éliminations intercompagnies. Voir aussi la note 31 pour plus d'informations.

x € 1.000	2020		2019	
	Jeff de Bruges	Global Vine III	Jeff de Bruges	Global Vine III
Actifs non courants	97.899	10.670	98.148	10.893
Actifs courants	76.768	3.185	64.985	4.548
Passifs non-courants	49.527	2.314	48.556	0
Passifs courants	48.079	11	34.438	6
Capitaux propres du Groupe	50.860	6.578	52.892	8.806
Participations ne donnant pas le contrôle	26.201	4.952	27.247	6.629

x € 1.000	2020		2019	
	Jeff de Bruges	Global Vine III	Jeff de Bruges	Global Vine III
Résultat de l'exercice	4.940	-2.567	12.303	-7.011
Autres éléments du résultat global	0	0	0	0
Résultat global de l'exercice	4.940	-2.567	12.303	-7.011
Résultat de l'exercice				
Part du Groupe	3.260	-1.464	8.120	-4.000
Participations ne donnant pas le contrôle	1.680	-1.103	4.183	-3.011
Résultat global de l'exercice				
Part du Groupe	3.709	-1.015	8.120	-4.000
Participations ne donnant pas le contrôle	1.231	-1.552	4.183	-3.011
Dividende payé aux participations ne donnant pas le contrôle	-2.720	0	0	0

1.6. Emprunts courants et non courants

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2020	2019	2020	2019
Emprunts obligataires			21.225	21.199
Emprunts bancaires	33.745	11.484	123.510	68.176
Contrats de location financement IFRS 16	5.046	4.478	53.437	58.549
Total	38.791	15.962	198.172	147.924

En novembre 2016, Compagnie du Bois Sauvage a émis un emprunt obligataire d'un montant d'EUR 21,3 millions ayant un terme de 7 ans et un taux d'intérêt payable annuellement de 2%.

En 2019, Compagnie du Bois Sauvage avait souscrit à un emprunt bancaire d'EUR 20,0 millions ayant une maturité de 7 ans. Deux autres emprunts bancaires ont été souscrits en 2020 auprès de BNP Paribas Fortis et Belfius Banque pour un montant total d'EUR 40,0 millions pour financer partiellement la prise de participation dans Eaglestone. La maturité de ces deux nouveaux emprunts est de 3 ans. Compagnie du Bois Sauvage a également utilisé une partie de sa ligne de crédit pour un montant d'EUR 10,0 millions au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, Compagnie du Bois Sauvage satisfait à ses obligations en terme de ratios vis à vis des obligataires et des banques.

En raison de la crise du Covid-19, Neuhaus et Jeff de Bruges ont également souscrit à de nouveaux emprunts bancaires afin de faire face à leur besoin de liquidité à court et moyen terme.

La juste valeur des emprunts courants et non courants n'est pas significativement différente de leur valeur nominale.

En 2020, les emprunts courants et non-courant liés aux contrats de location (IFRS 16) s'élèvent respectivement à EUR 5,0 millions et EUR 53,4 millions (voir aussi note 26).

L'échéancier des dettes courantes et non courantes au 31 décembre se compose comme suit :

x € 1.000	2020	2019
Echéant dans l'année	38.791	15.962
Echéant entre la 2ème et la 5ème année	163.408	97.324
Echéant au-delà de la 5ème année	34.764	50.600
Total	236.963	163.886

DÉTAIL DE L'ENDETTEMENT FINANCIER DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE (HORS IFRS 16)

x € 1.000	Échéance	Taux ⁽¹⁾	Montant 2020 ⁽²⁾	Montant 2019 ⁽²⁾
Emprunts obligataires du Groupe hors UBCM				
Emprunt 2016-2023	25/11/2023	2,00%	21.225	21.199
			21.225	21.199
Emprunts bancaires du Groupe hors UBCM				
Emprunt bancaire 2018-2023	30/09/2023	1,34%	22.500	22.500
Emprunt bancaire 2018-2023	1/10/2023	1,33%	22.500	22.500
Emprunt bancaire 2019-2026	5/04/2026	1,53%	20.000	20.000
Emprunt bancaire 2020-2021	31/01/2021	1,40%	10.000	0
Emprunt bancaire 2020-2023	15/09/2023	1,40%	20.000	0
Emprunt bancaire 2020-2023	30/09/2023	1,40%	20.000	0
Global Vine III	31/12/2023	4,00%	2.314	0
Crédit de caisse Surongo Deutschland		Variable (Euribor)	693	909
Autres		Variable (Euribor)	12	6
			118.019	65.915
Emprunts bancaires de UBCM (Groupe Chocolatier)				
Emprunts bancaires	de 2021 à 2025	de 0,35% à 0,87%	22.221	0
Emprunts bancaires		Variable (Euribor)	17.014	13.745
			39.235	13.745
			178.480	100.859

(1) Le taux est le taux fixe ou pour les taux variables, le taux couvert via IRS ou équivalent plus la marge si le taux est couvert. La « comptabilité de couverture » n'est pas appliquée pour les IRS (voir note 20).

(2) Le montant est égal au coût amorti. Plus de détails se trouvent dans les principes et méthodes comptables, rubrique des passifs financiers.

ÉVOLUTION DES DETTES FINANCIÈRES (HORS IFRS 16)

x € 1.000	2020	2019
Dettes financières au 1er janvier	100.859	80.154
Nouveaux emprunts	91.907	29.300
Remboursement d'emprunts	-14.286	-8.595
Variation du périmètre de consolidation (acquisitions)	0	0
Variation du périmètre de consolidation (Cessions)	0	0
Effets taux de change	0	0
Autres		
Dettes financières au 31 décembre	178.480	100.859

17. Provisions

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2020	2019	2020	2019
Litiges			426	105
Avantages du personnel			280	298
Autres	1.538	1.457	17	25
Total	1.538	1.457	723	428

Les provisions pour litiges ont été constituées principalement pour couvrir les risques liés, dans le Groupe Chocolatier, à des sorties de personnel ou à des litiges avec des clients.

Les provisions «Autres» comprennent notamment des garanties données lors de ventes d'actifs.

En Belgique, le Groupe a des plans de pension à contribution définie. Ces plans étaient jusqu'au 31/12/2015 légalement sujet à un rendement minimum de 3,25% pour les cotisations employeurs et de 3,75% pour les cotisations des employés sur une base moyenne de la durée de la carrière. Au 31/12/2019 et au 31/12/2020, le Groupe n'a pas dû comptabiliser de montant pour compenser une différence entre le taux minimum garanti et les réserves accumulées. Le Groupe a contribué durant 2020 pour un montant d'EUR 0,8 million en tant qu'employeur et les employés ont contribué pour un montant d'EUR 0,003 million. Depuis le 1er janvier 2016, le taux minimum légal est fixé à 1,75% pour tous les nouveaux versements employeurs et employés.

x € 1.000	Litiges	Avantages du personnel	Autres
Solde au 1 janvier 2019	122	242	1.532
Provisions supplémentaires constituées au cours de la période		77	99
Montants utilisés au cours de la période		-21	21
Montants repris au cours de la période	-17		-70
Modification du périmètre de consolidation			
Effets de change			
Autres mouvements			-100
Solde au 31 décembre 2019	105	298	1.482

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

x € 1.000	Litiges	Avantages du personnel	Autres
Solde au 1 janvier 2020	105	298	1.482
Provisions supplémentaires constituées au cours de la période	327		139
Montants utilisés au cours de la période	-6	-18	-35
Montants repris au cours de la période			
Modification du périmètre de consolidation			
Effets de change			-1
Autres mouvements			-30
Solde au 31 décembre 2020	426	280	1.555

18. Fournisseurs et autres créditeurs

x € 1.000	2020	2019
Fournisseurs	20.147	20.221
Autres créditeurs	14.008	11.553
Total	34.155	31.774

Les dettes commerciales (fournisseurs) concernent principalement le Groupe Chocolatier. La politique du Groupe est de payer ses factures à l'échéance ou anticipativement si l'escompte fournisseur est plus important que son taux de financement moyen.

Les autres créditeurs reprennent pour partie les dettes salariales et sociales du Groupe (principalement le Groupe Chocolatier) ainsi que des dettes diverses.

19. Autres passifs financiers

x € 1.000	Courant		Non courant	
	2020	2019	2020	2019
Instruments dérivés	6	6	-10	47
Autres	2.263	1.176	20	20
Total	2.269	1.182	10	67

Les instruments dérivés courants et non courants concernent quasi exclusivement la valorisation à la juste valeur des couvertures de taux d'intérêts prises par le Groupe. Le lecteur trouvera des informations chiffrées concernant ces instruments dans la note 20 de ce rapport annuel.

Le poste «Autres» concerne principalement les précomptes immobiliers et les impôts à reporter.

20. Instruments financiers et gestion des risques

Actifs et passifs financiers au 31 décembre

	Note	2020				2019			
		Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur	Catégorie IFRS 9	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur	Catégorie IFRS 9
Actifs financiers									
Participations à la juste valeur via résultat (*)	8	159.448	159.448	1	Juste valeur par le résultat	191.703	191.703	1	Juste valeur par le résultat
Participations à la juste valeur via résultat (*)	8	602	602	2	Juste valeur par le résultat	602	602	2	Juste valeur par le résultat
Participations à la juste valeur via résultat (*)	8	74.347	74.347	3	Juste valeur par le résultat	63.947	63.947	3	Juste valeur par le résultat
Autres actifs non courants	9	45.578	45.578	2	Cout amorti	36.661	36.661	2	Cout amorti
Autres actifs non courants	9	4.116	4.116	3	Cout amorti	4.396	4.396	3	Cout amorti
Actifs financiers à la juste valeur via résultat	13	12.080	12.080	1	Juste valeur par le résultat	13.785	13.785	1	Juste valeur par le résultat
Autres actifs courants	9	0	0	2	Cout amorti	0	0	2	Cout amorti
		296.171	296.171			311.094	311.094		

(*) Anciennement appelé Participations disponibles à la vente

	Note	2020				2019			
		Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur	Catégorie IFRS 9	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau de juste valeur	Catégorie IFRS 9
Passifs financiers									
Emprunts et dettes de location non courants	16	198.172	198.119	2	Cout amorti	147.924	147.871	2	Cout amorti
Autres passifs non courants	19	-10	-10	2	Cout amorti	47	47	2	Cout amorti
Emprunts et dettes de location courants	16	38.791	38.791	2	Cout amorti	15.962	15.962	2	Cout amorti
Instruments dérivés	19	6	6	2	Juste valeur par le résultat	6	6	2	Juste valeur par le résultat
Autres passifs courants	19	0	0	2	Cout amorti	0	0	2	Cout amorti
		236.959	236.906			163.939	163.886		

Catégorie IFRS 13

1. Actifs et passifs identiques cotés sur des marchés actifs et valorisés au cours de clôture.

2. Actifs et passifs non cotés pour lesquels il y a eu des transactions de marché et valorisés au prix des dernières transactions connues et significatives. La juste valeur a été déterminée en actualisant les cash flows futurs sur base des taux d'intérêts de marché pour les emprunts à taux fixe et les produits dérivés et n'a pas été considérée différente de l'évaluation au coût amorti pour les autres actifs/passifs et emprunts à taux variable en raison de l'évolution des taux d'intérêts.

3. Autres valorisations qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les Participations à la juste valeur via le résultat de niveau de juste valeur 3 concernent principalement la banque Berenberg. Celle-ci a fait l'objet d'une évaluation sur base d'une moyenne entre (i) l'actif net majoré d'un goodwill net du capital alloué au risque et (ii) l'actif net réévalué via le « price-to-book ratio » moyen sur un groupe de sociétés comparables. La première méthode de valorisation utilise le « price/earnings ratio » moyen de ce même groupe de sociétés comparables pour évaluer le goodwill à partir des profits générés par la banque. Une décote de 25% est appliquée au résultat final pour tenir compte de l'illiquidité de la participation. À celle-ci s'ajoute une décote de 16% pour tenir compte de distributions statutaires en cas de vente de cette participation. La valorisation ne se basant pas sur des cash flows prévisionnels actualisés, la mention d'un taux d'actualisation n'est pas relevante. L'analyse de sensibilité faite en modifiant de 10% à la hausse ou à la baisse les profits montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 2,0 millions. L'analyse de sensibilité faite en modifiant de 10% à la hausse ou à la baisse les ratios de Price/Earnings montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 2,2 millions. L'analyse de sensibilité faite en augmentant ou diminuant de 5% la décote montre une variation de la valorisation de Berenberg Bank d'un montant d'EUR 2,6 millions. La valeur de marché de la participation dans la banque Berenberg est d'EUR 38,9 millions au 31 décembre 2020.

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau de juste valeur 1 et 2 durant l'année.

Risque de prix

Compagnie du Bois Sauvage dispose d'un portefeuille d'investissements comprenant principalement des actions belges et européennes cotées et non cotées. La nature de ce portefeuille fait que la Société est exposée au risque de variation de prix.

La gestion de ce portefeuille repose sur une diversification du risque. Compagnie du Bois Sauvage s'est également fixée des limites en terme de montant et de durée et a adapté ses systèmes de back-office et de contrôle à la taille de l'activité.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité dans le tableau ci-dessous tient compte d'une fluctuation de 5% du prix des actions sans tenir compte d'un effet temps.

x € 1.000	2020		2019	
	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur le résultat global	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur le résultat global
Actions à la juste valeur via résultat	11.720		12.813	
Actions de trésorerie	604		689	
Options de trésorerie				

Risque de taux d'intérêts

Il existe un IRS mais il n'est pas liée à un emprunt.

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous tient compte de l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêts des instruments financiers dérivés et non dérivés à la date de clôture. L'analyse suppose que les montants à la clôture de l'année restent identiques durant celle-ci. L'analyse de sensibilité dans le tableau ci-dessous tient compte d'une fluctuation de 50 points de base des taux d'intérêts.

x € 1.000	2020		2019	
	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts
Prêts obligataires convertibles et non convertibles		228		183
Emprunts à taux fixe au coût amorti		0		0
Emprunts à taux variables au coût amorti		89		51
Instruments financiers dérivés.		20		20

Risque de change

L'exposition au risque de change de Compagnie du Bois Sauvage est limitée au dollar américain. Le risque en devises représente 6,9% des actifs totaux. Les actifs en devises sont considérés comme actifs stratégiques à long terme. Il n'y a pas de couverture en USD au 31 décembre 2020 hormis celle liée à l'activité courante du Groupe Chocolatier. Les actifs libellés en USD s'élèvent à 56,9 millions au 31 décembre 2020.

x € 1.000	2020		2019	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Exposition en dollars américains	56.907	3.548	61.119	1.357
Total	56.907	3.548	61.119	1.357

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité ci-dessous tient compte de l'exposition aux fluctuations des taux de change de 10% du dollar américain (USD).

x € 1.000	2020		2019	
	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts	Impact sur les réserves	Impact sur le résultat net après impôts
Sensibilité nette en dollars américains	5.336	18,3	5.976	178,7

Risque de crédit

Le Groupe se protège d'un risque de défaut de crédit d'une contrepartie par l'analyse et la sélection rigoureuse de celle-ci. Cette sélection est basée sur une notation d'agences indépendantes ou d'informations financières disponibles. Les «Valeurs disponibles» sont en compte dans des banques européennes et américaines.

Le nombre élevé de clients de taille réduite limite le risque de crédit du Groupe Chocolatier. Il est cependant attentif à la qualité de ses clients et pour les plus importants clients à l'exportation, prend des informations via une société spécialisée (voir note 12). Le Group ne s'attend pas à avoir d'autres pertes de crédits sur ses actifs.

Risque de liquidité

Le Groupe a une politique active dans la gestion de ses liquidités et dans la flexibilité financière afin d'assurer ses besoins en terme de liquidité. Le Groupe suit ses besoins et sources de financement en fonction des échéances (voir note 16).

x € 1.000

Facilité de crédit	2020	2019
Lignes de crédit confirmées	64.195	57.445
Utilisation	-24.000	-9.300
Total net	40.195	48.145

Analyse des échéances des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente les échéances en capital des dettes du Groupe. Les échéances prises sont celles qui correspondent à la première échéance possible (voir aussi note 16).

x € 1.000 2020	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
Dettes à taux fixe	1,40%	21.040	119.735	20.000	160.775
Dettes à taux variable	entre 0,5% et 1%	12.705	5.000	0	17.705
Instruments financiers ⁽¹⁾	1,80%		4.000		4.000
Charge d'intérêts		2.328	4.684	79	7.091

x € 1.000 2019	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
Dettes à taux fixe	1,51%	1.269	69.375	20.000	90.644
Dettes à taux variable	entre 0,5% et 1%	10.215	0	0	10.215
Instruments financiers ⁽¹⁾	1,80%		4.000		4.000
Charge d'intérêts		1.415	4.216	385	6.016

(1) Engagements nominaux des IRS (taux moyen et montant notionnel selon les échéances)

Analyse des prêts obligataires et non obligataires (voir aussi notes 9 et 14)

x € 1.000	Taux d'intérêt moyen pondéré	Echéant dans l'année	Echéant entre un et cinq ans	Echéant après cinq ans	Total
2020	4,5%	0	23.095	22.483	45.578
2019	5,4%	0	14.431	22.230	36.661

21. Produits opérationnels

x € 1.000	2020	2019
Ventes	174.677	221.947
Autres ventes et refacturations	2.313	2.507
Ventes	176.990	224.454
Dividendes sur participations à la juste valeur via résultat	10.200	8.970
Dividendes sur titres détenus à des fins de transaction	460	622
Intérêts sur participations à la juste valeur via résultat	998	938
Intérêts sur participations mises en équivalence	1.147	1.207
Intérêts divers	549	237
Dividendes et intérêts	13.354	11.509
Revenus locatifs	787	766
Récupérations locatives	23	10
Revenus locatifs	810	776
Autres produits	682	749
Total	191.836	237.488

Les ventes concernent quasi exclusivement le Groupe Chocolatier. Il s'agit principalement de chocolats, de glaces et de confiseries. Celles-ci ont diminué par rapport à 2019 en raison de la pandémie de Covid-19 qui a engendré la fermeture des magasins et le ralentissement de la fréquentation lors de la réouverture de ceux-ci.

Le niveau des dividendes procurés par les participations à la juste valeur via résultat en 2020 est en augmentation par rapport à 2019 principalement impacté par Berenberg qui a connu une excellente année en terme de performance et dont le dividende est passé d'EUR 5,5 millions en 2019 à EUR 9,2 millions en 2020.

Les revenus locatifs 2020 sont stables par rapport à ceux de 2019.

Les «Autres produits» concernent principalement des revenus perçus par le Groupe pour les fonctions d'administrateur exercées dans ses participations, des différences de change sur le dollar américain et d'autres revenus.

22. Charges opérationnelles

x € 1.000	2020	2019
Approvisionnements	-98.898	-115.753
Rémunérations	-34.805	-40.067
Cotisations sociales	-11.689	-13.722
Primes patronales assurances extra-légales	-877	-1.265
Autres frais de personnel	-3.456	-3.239
Frais de personnel	-50.827	-58.293
Amortissements (hors IFRS 16)	-10.384	-9.848
Amortissements de dettes liées aux contrat de locations	-13.456	-12.622
Pertes de valeur	-1.888	-945
Provisions	-309	-55
Autres	-1	20
Amortissements, pertes de valeur et provisions	-26.038	-23.450
Intérêts emprunts bancaires	-2.692	-1.349
Intérêts obligataires	-452	-452
Autres charges financières	-2.566	-1.703
Charges financières	-5.710	-3.504
Autres charges opérationnelles	-2.349	-898
Total	-183.822	-201.898

Approvisionnements :

Les approvisionnements concernent principalement le Groupe Chocolatier. Il s'agit de chocolats, de marchandises, d'emballages ainsi que des charges d'entretien. La charge est impactée par une diminution des approvisionnements de marchandises, en lien avec la pandémie de Covid-19 qui a engendré la fermeture temporaire de certains magasins et la baisse des ventes.

Frais de personnel :

Les frais de personnel concernent principalement le personnel du Groupe Chocolatier. La diminution est due au fait que durant la pandémie, certains employés ont dû être mis en chômage économique temporaire ainsi qu'à une réduction des effectifs.

Effectif du personnel (équivalent temps plein) occupé par les sociétés comprises dans la consolidation :

	2020	2019
Employés	1.006	1.069
Ouvriers	299	290
Total	1.305	1.359

Amortissements, pertes de valeur et provisions :

Les amortissements concernent principalement les améliorations aux locaux commerciaux loués, aux bâtiments et aux outils de production (voir aussi les notes 4 et 6). L'augmentation en 2020 est principalement relative à des provisions additionnelles enregistrées au niveau du Groupe chocolatier en raison des acquisitions de l'année (ouverture de nouveaux magasins), ainsi qu'une provision d'EUR 0,5 million sur l'indemnité à recevoir d'Ageas dans le cadre du dossier Fortis.

Charges financières :

En septembre 2020, Compagnie du Bois Sauvage a contracté deux emprunts bancaires pour EUR 40,0 millions auprès de BNP Paribas Fortis et de Belfius Banque pour financer partiellement la prise de participation dans Eaglestone. Compagnie du Bois Sauvage a également utilisé une partie de sa ligne de crédit pour un montant d'EUR 10,0 millions au 31 décembre 2020. Neuhaus et Jeff de Bruges ont également contracté de nouveaux emprunts et utilisé leurs lignes de crédit pour un montant total d'EUR 22,2 millions. Ceux-ci ont généré une augmentation de la charge d'intérêts.

La charge d'intérêts sur les emprunts obligataires est relative à l'emprunt obligataire 2016-2023 d'EUR 21,3 millions (voir les notes 16 et 20).

Les autres charges financières sont principalement relatives à des frais bancaires, à des différences de change et, depuis 2019, à la charge sur les locations reconnues avec la mise en place d'IFRS 16 pour EUR 0,9 million.

Les «Autres charges opérationnelles» comprennent principalement des précomptes immobiliers, taxes de bureaux et un amortissement exceptionnel sur fond de commerce dans le Groupe Chocolatier.

23. Résultat sur cessions

x € 1.000

Pertes sur cessions	2020	2019
Immeubles de placement		-7
Participations à la juste valeur via résultat	-90	
Sur titres détenus à des fins de transactions et produits dérivés		
Autres		
Total	-90	-7
Gains sur cessions	2020	2019
Immeubles de placement	2	
Participations à la juste valeur via résultat		2.048
Sur titres détenus à des fins de transactions et produits dérivés	213	481
Autres		
Total	215	2.529
Total général	125	2.522

En 2020, le Groupe a encaissé une prime sur options vendues pour un montant d'EUR 0,2 million.

En 2019 le Groupe avait encaissé un complément de prix d'EUR 2,0 millions suite à la vente en 2017 de la participation dans Ogeda.

24. Variations de juste valeur et dépréciations

x € 1.000

Variations de juste valeur	2020	2019
Immeubles de placements	-39	504
Participations à la juste valeur via résultat	-10.547	20.540
Actions et parts détenues à des fins de transactions et produits dérivés	-1.704	2.134
Total	-12.290	23.178

Dépréciations	2020	2019
Sociétés mises en équivalence	2.134	2.477
Autres	350	251
Total	2.484	2.728
Total général	-9.806	25.906

Variations de juste valeur :

Les variations de juste valeur des Immeubles de placement concernent en 2020 et 2019 les surfaces de bureaux et de logements détenues par Compagnie de Bois Sauvage à Bruxelles.

La variation de juste valeur des participations à la juste valeur via le résultat en 2020 se compose principalement d'un montant d'EUR -16,6 millions relatifs aux actions Umicore, partiellement compensé par un montant d'EUR +6,2 millions relatifs à la participation dans Berenberg.

En 2019, la variation concernait principalement EUR +37,6 millions relatifs aux actions Umicore, EUR -18,3 millions provenant de (i) la participation dans l'immobilier à New-York pour un montant d'EUR -2,1 millions conséquent au changement du régime de taxation des biens immobiliers et (ii) la perte de valeur de Vinventions pour un montant d'EUR -16,3 millions (dont la part du Groupe est d'EUR 10,6 millions).

En 2020 les variations de juste valeur en Actions et parts détenues à des fins de transactions concernent principalement Ageas (EUR -0,7 million), BNP Paribas Fortis (EUR -0,4 million) et Solvay (EUR -0,3 million). En 2019 elles concernaient Ageas (EUR +0,8 million), Solvay (EUR +0,7 million) et Engie (EUR +0,2 million).

Dépréciations :

En 2020, une reprise de dépréciation a été comptabilisée chez Noël Group (EUR 2,7 millions), similaire à l'année passée (EUR 2,5 millions).

25. Résultat par action

	2020	2019
Résultat de l'exercice de Base par action		
Résultat net part du groupe (x € 1000)	14.352	62.730
Nombre moyen pondéré d'actions ⁽¹⁾	1.677.346	1.677.346
Résultat de l'exercice de Base par action (€)	8,56	37,40
Résultat de l'exercice Dilué par action		
Résultat net part du groupe avec effet dilutif (x € 1000)	14.352	62.730
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ⁽²⁾	1.677.346	1.677.346
Résultat dilué par action (€)	8,56	37,40

Réconciliation du nombre moyen dilué d'actions

	2020	2019
Nombre moyen d'actions ⁽¹⁾	1.677.346	1.677.346
Warrants en circulation ⁽³⁾	0	0
Plan d'options réservé au personnel ^{(4) (5)}	0	0
Nombre moyen dilué d'actions	1.677.346	1.677.346

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions (calcul de base) est le nombre d'actions en circulation au début de la période, déduction faite des actions propres, ajusté du nombre d'actions remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

(2) Le nombre moyen pondéré dilué d'actions (calcul dilué) est le nombre moyen pondéré d'actions augmenté du nombre moyen d'actions dilutives potentielles sur base du cours moyen de l'action durant l'année 2020 ou 2019.

(3) Depuis la fin de 2015 il n'y a plus de warrant en circulation.

(4) Les options éventuelles dont le prix d'exercice est supérieur au cours de bourse moyen de 2020 ne sont pas reprises dans le calcul.

(5) Il n'y a plus de droit de souscription (option) réservé au personnel en circulation au 31 décembre 2020.

26. Contrats de location

LE GROUPE EN TANT QUE PRENEUR

Immobilisations incorporelles droit d'utilisation

x € 1.000	2020	2019
Bâtiments	57.303	61.924
Machines et outillages	-	-
Voitures	247	454
Autres	-	-
Total	57.550	62.378

Dettes liées aux contrats de location

Courants	5.046	4.478
Non-courants	53.437	58.549
Total	58.483	63.027

Les montants listés en tant qu'immobilisations incorporelles droit d'utilisation et dettes liées aux contrats de location sont uniquement relatifs à UBCM (Groupe Chocolatier).

En tenant compte des nouvelles acquisitions et des amortissements réalisés pendant l'année 2020, la valeur comptable des droits d'utilisation (actif) s'élève à EUR 57,6 millions et celle des dettes liées aux contrats de location (passif) à EUR 58,5 millions au 31 décembre 2020. La diminution des droits d'utilisation (actif) par rapport à 2019 s'explique par le fait que peu de nouvelles acquisitions ont été réalisées alors que les amortissements sont similaires à ceux enregistrés en 2019, en ligne avec les principes et méthodes comptables.

Charge d'amortissement et d'intérêt des actifs en location

x € 1.000	2020	2019
Bâtiments	-13.250	-12.340
Machines et outillages	-	-
Voitures	-207	-282
Autres	-	-
Total	-13.457	-12.622
Charge d'intérêts sur les passifs locatifs	-951	-927
Charges se rapportant aux contrats de location à court terme	0	0
Charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur et qui ne sont pas incluses dans les charges de contrats de location à court terme	0	0
Charges se rapportant aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	-40	-68
Total	-14.448	-13.617

Le montant total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location est d'EUR 4,5 millions pour 2020.

Au 31 décembre 2020, le taux d'emprunt marginal utilisé afin d'actualiser la valeur des loyers futurs est compris entre 1,20% et 1,52%, dépendant des facteurs mentionnés dans les principes et méthodes comptables.

Locations variables

Certains baux immobiliers du Groupe contiennent des conditions de paiement variable, autres que celles mentionnées ci-dessus, basées sur un indice ou un taux, car liées aux ventes générées par le magasin. Le Groupe a considéré ces loyers variables comme non-significatifs car ils représentent au 31 décembre 2020 un montant d'EUR 0,04 million.

LE GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Ventilation des paiements minimaux futurs à recevoir

x € 1.000	2020	2019
A moins d'un an	581	596
Entre 1 et 2 ans	477	521
Entre 2 et 3 ans	401	450
Entre 3 et 4 ans	374	365
Entre 4 et 5 ans	120	188
A plus de cinq ans	171	223
Total	2.124	2.343

Les revenus locatifs futurs à recevoir concernent principalement les bâtiments détenus par le Groupe en Belgique. La fluctuation des paiements minimaux de loyers à recevoir est due au cycle des renouvellements des baux. Au 31 décembre 2020, la totalité des biens locatifs belges et luxembourgeois sont loués.

27. Paiements fondés sur des actions

La Compagnie n'ayant plus de plan d'attribution de droits de souscription pour le personnel, il n'y a pas eu d'attribution ni de droits exercés en 2020.

28. Informations relatives aux parties liées

Lors du Conseil d'administration du 2 décembre 2016, le Conseil a instauré, pour améliorer et clarifier la structure de gouvernance d'entreprise, la fonction de Directeur Général pour assurer, sous sa direction, le management exécutif tant en interne qu'en externe. Cette fonction est effective depuis le 1er janvier 2017. A dater du 1er décembre 2017, le Conseil a délégué la gestion journalière de Compagnie du Bois Sauvage au Directeur Général qui en assure la responsabilité vis-à-vis du Conseil.

Les sociétés Fingaren et Entreprises et Chemins de Fer en Chine louent des surfaces de bureaux appartenant à Compagnie du Bois Sauvage. Ces locations se font au prix du marché. Les prestations de services faites par Compagnie du Bois Sauvage ou une de ses filiales à Fingaren et Entreprises et Chemins de Fer en Chine lui sont refacturées.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a prêté les montants suivants aux entreprises mise en équivalence:

x € 1.000	Echéance	Taux	Montant
Corc LLC	2021	8,50%	47
Nomaco Inc.	2023	8,00%	815
Vinventions srl	2026	7,25%	4.007
Vinventions srl	2026	5,75%	1.646
Fidentia Offices III	2029	6,00%	1.500
Fidental Belux Investment	2026	6,50%	15.317
Praça de Espanha I et II	2023	3,50%	12.157
Serendip	2024	4,00%	2.668
Ecuadocolat	2023	0,25%	7.455

Voir note 16 pour la liste des emprunts souscrits par le Groupe au 31 décembre 2020.

Rémunération brute payée en 2020 aux administrateurs sur base individuelle (coût total entreprise)

€	Conseil d'administration			Comité d'audit et de gestion des risques		Comité de nomination et de rémunération		Total
	Présence (2020)	Jetons de présence (2020)	Fixe (relatif à 2019)	Présence (2020)	Fixe et jetons (2020)	Présence (2020)	Fixe et jetons (2020)	
Administrateurs								
P.-Y. de Laminne de Bex	0/2	0	60.000	1/1	1.434			61.434
Pierre-Alexis Hocke	5/5	7.500		3/3	4.500			12.000
Frédéric Van Gansberghe ⁽¹⁾	7/7	10.500	24.000					34.500
Isabelle Hamburger	7/7	10.500	24.000			4/4	4.000	38.500
Massimo Boulvain ⁽²⁾	7/7	10.500	24.000					34.500
Hubert Olivier	6/7	9.000	24.000	4/4	6.000			39.000
Valérie Paquot	7/7	18.000	24.000			4/4	4.000	46.000
Patrick Van Craen	7/7	13.500	24.000	4/4	9.000	4/4	6.000	52.500
Total		79.500	204.000		20.934		14.000	318.434

⁽¹⁾ Représentant d'European Company of Stake, s.a.

⁽²⁾ Représentant de Maxime Boulvain srl

En tant que Présidente du Conseil d'administration Madame Valérie Paquot a perçu, en 2020, en plus de ses tantièmes d'administrateur, un montant d'EUR 3.375 de frais de représentation. De même, feu Monsieur Pierre-Yves de Laminne de Bex a perçu un montant d'EUR 977 de frais de représentation en sa qualité de Président du Conseil d'administration durant le premier trimestre de 2020.

€	Mandats exercés dans les filiales du Groupe
Administrateurs	
P.-Y. de Laminne de Bex	70.000
Valérie Paquot	63.373
Patrick Van Craen	33.000
Total	166.373

Rémunérations brutes allouées au sein du Groupe au Directeur Général en 2020

€	Rémunération				Total
	Fixe	Variable	Pension	Autres	
Benoit Deckers	318.715	34.299	8.291	5.800	367.105
Total	318.715	34.299	8.291	5.800	367.105

29. Engagements et droits

x € 1.000	2020	2019
Pour l'acquisition d'immobilisations corporelles		
Pour l'achat d'approvisionnements	5.046	5.889
Capital souscrit dans des participations mais pas encore appelé	14.738	19.643
Pour l'achat de devises	0	0
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises dans la consolidation sur les actifs propres	118.694	141.787
Autres engagements contractuels	16.347	16.627
Total	154.825	183.946

Les engagements pour l'achat d'approvisionnements et de devises concernent UBCM (Groupe Chocolatier) pour couvrir l'achat de ses matières premières et fournitures.

La rubrique Capital souscrit dans des participations mais pas encore appelé concerne principalement les engagements envers Sentinel National Urban Residential Partner I, Fidentia Office III et First Retail International 2.

Compagnie du Bois Sauvage a constitué ou irrévocablement promis des garanties réelles sur des actions Umicore pour un montant d'EUR 118,7 millions. Les garanties varient en fonction du cours d'Umicore en fin d'exercice et ont été données à deux banques dans le cadre du refinancement de l'échéance obligataire d'EUR 45 millions en juin 2018 et également pour l'un des crédits souscrit en 2020 pour EUR 20 millions afin de financer partiellement la prise de participation dans Eagles-tone.

Les Autres engagements contractuels sont principalement relatifs aux garanties d'EUR 5,8 millions reçues lors de l'investissement du Groupe dans le projet immobilier à Lisbonne, Praça de Espahna, d'EUR 4,9 millions lors de l'octroi du prêt bancaire à Vinventions ainsi qu'EUR 3,5 millions de prêt futur pour le projet Fidentia Office III.

30. Evénements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice 2020, il n'existe à ce jour pas de dossier d'investissement en voie de réalisation. Compagnie du Bois Sauvage continue à être attentive à toute proposition qui pourrait renforcer ses axes stratégiques existants. Compagnie du Bois Sauvage a vendu 100.000 actions Umicore pour EUR 4,9 millions.

31. Liste des filiales

Les sociétés suivantes ont fait l'objet d'une consolidation selon la méthode « Globale » :

Société		Pourcentage de détention (directe et indirecte)	
		2020	2019
Compagnie du Bois Sauvage, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0402.964.823	Société consolidante	
Compagnie du Bois Sauvage Services, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0433.689.770	100	100
Global Vine III, LLC	USA-Zebulon 27597 NC	57,05	57,05
Imolina, S.A.	L-1840 Luxembourg	100	100
Jeff de Bruges, SAS (et filiales)	F- 77614 Marne La Vallée	66	66
Jeff de Bruges Canada, Inc.	Ca - H3A 3J5 Montréal (Québec)	77,56	77,56
Neuhaus, S.A. (et filiales hors Artista Choc.)	B-1602 Vlezenbeek, BE0406.774.844	100	100
Artista Chocolates, S.A.	B-1300 Wavre, BE0832.817.749	75,81	75,81
Parfina, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0442.910.215	100	100
Surongo America, Inc.	USA - Carson City 89 NV	99,99	99,99
Surongo Deutschland, GmbH	D-20354 Hamburg	100	100
UBCM, S.A.	B-1000 Bruxelles, BE0869.912.133	100	100

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre à l'exception de Jeff de Bruges qui clôture au 30 juin. Une revue limitée des comptes IFRS de Jeff de Bruges a été faite au 31 décembre 2020. Le pourcentage de détention est égal au pourcentage de droit de vote pour toutes les sociétés.

Jeff de Bruges, SAS détient trois filiales à 100% ayant leur siège social à la même adresse que celle de leur maison mère ainsi qu'une filiale créée en 2013, Jeff de Bruges Canada, Inc., détenue à 66% (voir aussi note 7). Les 34% restant de Jeff de Bruges Canada, Inc. sont détenus par UBCM SA.

Neuhaus SA détient trois filiales dont Corné Port Royal Chocolatier, S.A.

Artista Chocolates, S.A., qui était détenu auparavant par Neuhaus SA, est, depuis 2020, consolidée directement chez UBCM S.A.

Les informations financières concernant les filiales significatives dans lesquelles il y a des participations ne donnant pas le contrôle concernent principalement Jeff de Bruges, ses filiales et Artista Chocolates (voir note 15bis) et se résument comme suit :

x € «000»	2020	2019
Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-312	-1.744
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-2.720	0

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Compagnie du Bois Sauvage SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Comptes consolidés

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Compagnie du Bois Sauvage SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Compagnie du Bois Sauvage SA durant 14 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat de l'exercice et du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 816 250 (000) EUR et dont le résultat de l'exercice, part du groupe, s'élève à un bénéfice de l'exercice de 14 352 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité le point clé de l'audit
<p>Valorisation de la participation Berenberg Bank</p> <p>Comme indiqué dans la note 8 des états financiers, Compagnie du Bois Sauvage détient une participation de 12% dans Berenberg Bank (« Berenberg ») reprise pour un montant net de 38 862 (000) EUR dans le bilan consolidé de la société.</p> <p>En conformité avec IFRS 9, cet actif financier est comptabilisé à la juste valeur en « actifs financiers à la juste valeur via résultat ».</p> <p>La détermination de la juste valeur de cette participation non cotée, pour laquelle peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou de jugements significatifs de la part de la direction au niveau de la méthode et des paramètres de valorisation utilisés.</p> <p>Dans le cadre de notre audit, nous avons identifié la détermination des hypothèses sous-jacentes à la valorisation de cette participation comme étant un élément clé de l'audit, principalement pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les jugements importants retenus par la direction dans la détermination des paramètres de valorisation; - Le montant matériel de la participation. <p>Les principales hypothèses sous-jacentes à la valorisation de la participation Berenberg sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix des sociétés comparables pour déterminer : <ul style="list-style-type: none"> - Le "price earning" ratio, - Le "price-to-book" ratio, - La décote d'illiquidité 	<p>Nous avons revu les processus de détermination des hypothèses sous-jacentes à la valorisation de la participation qui nous a permis d'identifier les contrôles pertinents</p> <p>Nous avons évalué et challengé le caractère raisonnable des hypothèses retenue dans la valorisation de la participation Berenberg. Nos experts en valorisation ont été impliqués.</p> <p>Nous avons vérifié que le contenu des annexes du rapport annuel relatives aux analyses de sensibilité sur les hypothèses reprises dans le modèle de valorisation respectait le prescrit des normes IFRS s'y rapportant.</p> <p>Les procédures mentionnées ci-dessus ont permis d'obtenir suffisamment d'évidence pour adresser l'élément clé de l'audit relatif à la valorisation de la participation Berenberg Bank.</p>

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacit  avec laquelle l'organe d'administration a men  ou m nera les affaires de la soci t .

Dans le cadre d'un audit r alis  conform ment aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exer ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et  valuons les risques que les comptes consolid s comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou r sultent d'erreurs, d finissons et mettons en  uvre des proc dures d'audit en r ponse   ces risques, et recueillons des  l ments probants suffisants et appropri s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d tection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus  lev  que celui d'une anomalie significative r sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d clarations ou le contournement du contr le interne;
- nous prenons connaissance du contr le interne pertinent pour l'audit afin de d finir des proc dures d'audit appropri es en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit  du contr le interne du groupe;
- nous appr cions le caract re appropri  des m thodes comptables retenues et le caract re raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de m me que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caract re appropri  de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuit  d'exploitation et, selon les  l ments probants recueillis, quant   l'existence ou non d'une incertitude significative li e   des  v nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit  du groupe   poursuivre son exploitation. Si nous concluons   l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolid s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad quates, d'exprimer une opinion modifi e. Nos conclusions s'appuient sur les  l ments probants recueillis jusqu'  la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou  v nements futurs pourraient conduire le groupe   cesser son exploitation;
- nous appr cions la pr sentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolid s et  valuons si les comptes consolid s refl tent les op rations et  v nements sous-jacents d'une mani re telle qu'ils en donnent une image fid le;
- nous recueillons des  l ments probants suffisants et appropri s concernant les informations financi res des entit s ou activit s du groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolid s. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la r alisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'enti re responsabilit  de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comit  d'audit notamment l' tendue des travaux d'audit et le calendrier de r alisation pr vus, ainsi que les observations importantes d coulant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contr le interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir le rapport de gestion combiné du conseil d'administration, y compris les éléments auxquels il est fait référence dans l'index de la page 6 du rapport annuel, comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section 5.8 du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la société s'est basée sur le référentiel COSO. Conformément à l'article 3:80, § 1, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément au référentiel COSO précité.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du groupe au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL
Représentée par Corine Magnin

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises
Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE86 5523 2431 0050 - BIC GKCCBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Avertissement

En vertu de l'article 3 :17 du Code des Sociétés et des Associations, les annexes aux comptes sociaux reprises ci-après sont une version abrégée des comptes annuels, dans laquelle ne figure pas l'ensemble des annexes requises par la loi ni le Rapport du Commissaire, lequel a certifié ces comptes annuels sans réserve.

La version intégrale sera déposée à la Banque Nationale de Belgique et est également disponible au siège de la société.

Bilan après répartition - Actif

x € 1.000	2020	2019
Frais d'établissement	75	101
Actifs immobilisés	616.300	549.897
III. Immobilisations corporelles	4.689	4.937
A. Terrains et constructions	787	828
B. Installations	131	103
C. Mobilier et matériel roulant	25	37
E. Autres immobilisations corporelles	3.746	3.969
F. Immobilisations en cours	-	-
IV. Immobilisations financières	611.611	544.960
A. Entreprises liées	338.171	328.381
1. Participations	328.671	328.381
2. Créances	9.500	-
B. Autres entreprises avec lien	127.159	61.824
1. Participations	89.864	27.712
2. Créances	37.295	34.112
C. Autres immobilisations financières	146.281	154.755
1. Actions et parts	146.280	154.754
2. Créances & cautionnements	1	1
Actifs circulants	19.965	33.751
V. Créances à plus d'un an	-	1.600
A. Créances commerciales	-	-
B. Autres créances	-	1.600
VI. Stocks & commandes en cours	104	104
A. Stocks	104	104
4. Marchandises	3	3
5. Immeubles destinés à la vente	101	101
VII. Créances à un an au plus	3.308	17.490
A. Créances commerciales	96	180
B. Autres créances	3.212	17.310
VIII. Placements de trésorerie	11.381	12.114
A. Actions propres	-	-
B. Autres placements	11.381	12.114
IX. Valeurs disponibles	4.107	1.767
X. Comptes de régularisation	1.065	676
TOTAL de l'ACTIF	636.340	583.749

Bilan après répartition - Passif

x € 1.000	2020	2019
Capitaux propres	416.684	415.714
I. Capital	84.411	84.411
A. Capital souscrit	84.411	84.411
II. Primes d'émission	69.886	69.886
IV. Réserves	11.877	11.877
A. Réserve légale	11.877	11.877
B. Réserves indisponibles	-	-
1. Pour actions propres		
C. Réserves immunisées		
D. Réserves disponibles	-	-
V. Bénéfice reporté	250.510	249.540
Provisions et impôts différés	1.367	1.366
VIII. A. Provisions pour risques et charges	1.367	1.366
2. Charges fiscales		
3. Grosses réparations et entretiens	-	-
4. Autres risques et charges	1.367	1.366
Dettes	218.289	166.669
IX. Dettes à plus d'un an	192.683	151.070
A. Dettes financières	192.678	151.066
2. Emprunts obligataires non subordonnés	21.300	21.300
4. Etablissements de crédit	105.000	65.000
5. Autres emprunts	66.378	64.766
D. Autres dettes	5	4
X. Dettes à un an au plus	25.050	15.181
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
B. Dettes financières	10.425	445
1. Etablissements de crédit	10.000	
2. Autres emprunts	425	445
C. Dettes commerciales	150	268
1. Fournisseurs	150	268
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	172	154
1. Impôts	56	50
2. Rémunérations et charges sociales	116	104
F. Autres dettes	14.303	14.314
XI. Comptes de régularisation	556	418
TOTAL du PASSIF	636.340	583.749

Compte de résultats - Charges

x € 1.000	2020	2019
A. Charges des dettes	2.330	2.087
B. Autres charges financières	61	69
C. Services et biens divers	1.719	1.165
D. Rémunérations, charges sociales et pensions	986	813
E. Charges diverses courantes	165	165
F. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles et créances	324	316
G. Réductions de valeur	10.869	1.064
1. Sur immobilisations financières	9.648	459
2. Sur actifs circulants	733	-
3. Sur créances	488	605
H. Provisions pour risques et charges	22	21
I. Moins-values sur réalisation	-	1.999
1. D'immobilisations corporelles		
2. D'immobilisations financières		1.999
3. D'actifs circulants		
J. Charges non récurrentes	2	1
K. Impôts	21	100
L. Bénéfice de l'exercice	14.142	106.865
TOTAL DES CHARGES	30.641	114.665
M. Transfert aux réserves immunisées		
N. Bénéfice de l'exercice à affecter	14.142	106.865

Compte de résultats - Produits

x € 1.000	2020	2019
A. Produits des immobilisations financières	16.918	95.528
1. Dividendes	14.306	93.297
2. Intérêts	2.612	2.231
B. Produits des actifs circulants	392	687
C. Autres produits financiers	23	22
D. Produits des services prestés	144	138
E. Autres produits courants	860	851
G. Reprises de réductions de valeur	9.329	12.857
1. Sur immobilisations financières	9.329	12.273
2. Sur actifs circulants	-	584
H. Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges	21	24
I. Plus-values sur réalisation	2.954	4.558
1. D'immobilisations incorporelles et corporelles		
2. D'immobilisations financières	2.797	2.087
3. D'actifs circulants et produits dérivés	157	2.471
J. Produits non récurrents	-	-
K. Régularisation d'impôts		
L. Perte de l'exercice		
TOTAL DES PRODUITS	30.641	114.665
M. Prélèvement sur les réserves immunisées		-
N. Perte de l'exercice à affecter	-	-

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

x € 1.000	2020	2019
A. Résultat à affecter	263.682	265.806
1. Résultat de l'exercice à affecter	14.142	106.865
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	249.540	158.941
B. Prélèvements sur capitaux propres	-	- 2.924
C. Affectation aux capitaux propres		2.924
1. A la réserve légale		
3. Aux autres réserves	-	2.924
D. Résultat à reporter	- 250.510	- 249.540
1. Bénéfice à reporter	250.510	249.540
F. Bénéfice à distribuer	- 13.172	- 16.266
1. Rémunération du capital	13.083	13.083
2. Administrateurs et autres allocataires	89	259
3. Annulation d'actions propres	-	2.924

Etat du capital

	Montant (x € 1.000)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	84.411	1.677.346
Réduction de capital	0	0
Exercice de warrants et de droits de souscription	0	0
Annulation d'actions propres	0	0
Reclassification par transfert des réserves « primes d'émission »	0	0
Au terme de l'exercice	84.411	1.677.346
2. Représentation du capital		
- p.s. ordinaires s.d.v.n.	84.411	1.677.346
dont actions propres	-	-
B. Engagement d'émission d'actions		
- Obligations convertibles	-	-
- Warrants	-	-
- Stock option plan	-	-

Structure de L'actionariat

DÉCLARATIONS DE PARTICIPATIONS AU 3 DÉCEMBRE 2020

	Date	Nombre d'actions (a)	% actualisé	Nombre d'obligations convertibles (b)	Nombre de warrants et options (c)	Total (a)+(b)+(c)	% potentiel actualisé	liée à
ENTREPRISES ET CHEMINS DE FER EN CHINE S.A. ⁽¹⁾	22/10/2020	744.804	44,40%	0	0	744.804	44,40%	1
FINGAREN S.C.A. ⁽¹⁾	22/10/2020	93.897	5,60%	0	0	93.897	5,60%	1
Mme Guy PAQUOT (née Nicole Thijs)	22/10/2020	1.720	0,10%	0	0	1.720	0,10%	1
Total		840.421	50,10%	0	0	840.421	50,10%	

(1) Mme Guy Paquot (née Nicole Thys) contrôle la société Anchrage s.a., qui contrôle la société Fingaren s.c.a. Fingaren s.c.a contrôle la société Entreprises et Chemins de Fer en Chine s.a.

Résumé des règles d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes sociaux sont reprises pour l'essentiel dans celles définies dans les comptes consolidés.

Rapport de gestion

Le Rapport de Gestion sur les comptes sociaux de Compagnie du Bois Sauvage est présenté dans le présent Rapport Annuel 2020 sous forme d'un Rapport de Gestion Combiné. L'activité de «holding» de Compagnie du Bois Sauvage est en effet totalement liée à la présentation consolidée du Groupe (voir index du Rapport de Gestion Combiné en page 6)

Rapport de gestion statutaire Exercice 2020

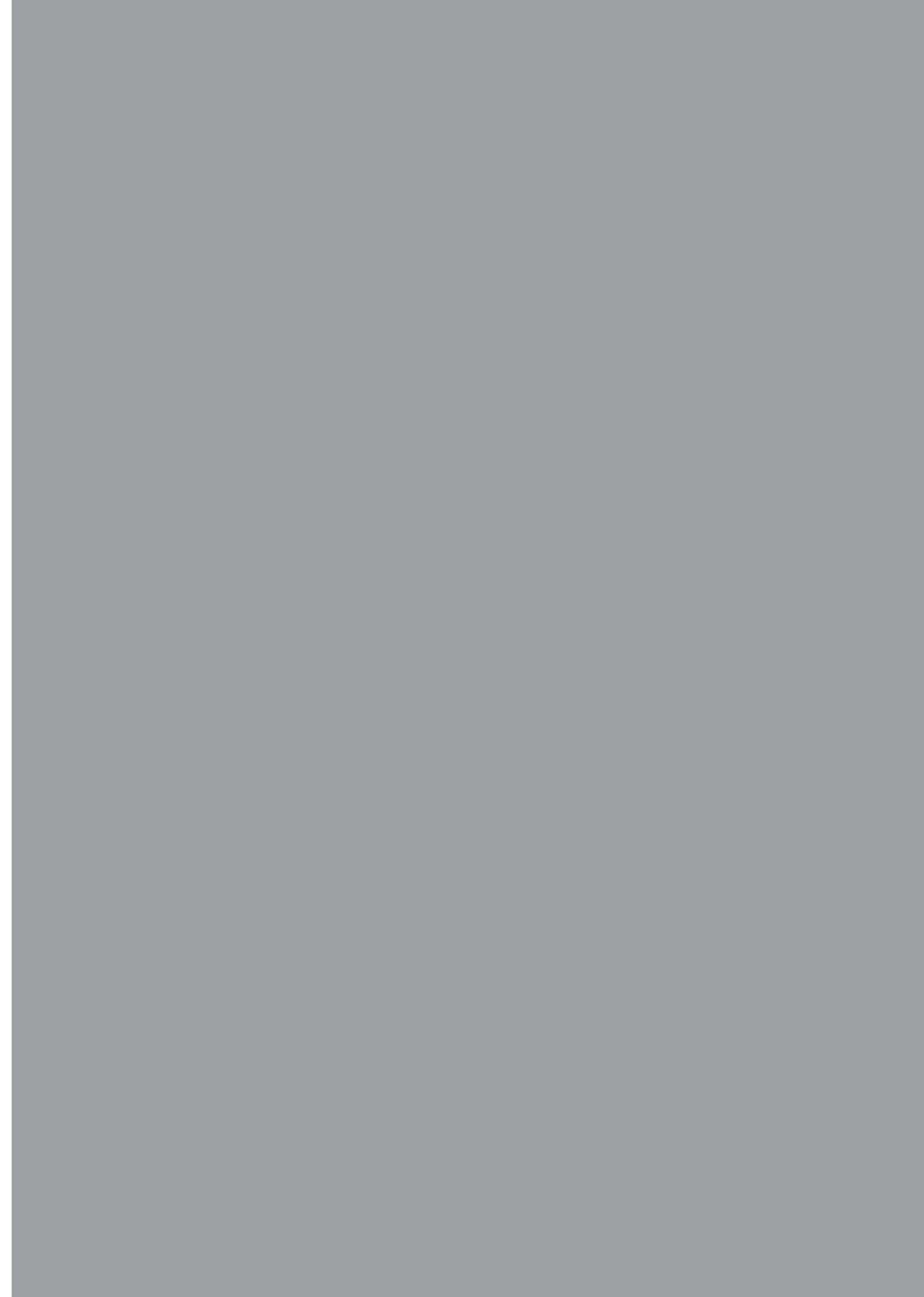
Les comptes sociaux de l'exercice 2020 se clôturent par un bénéfice net d'EUR 14,1 millions contre EUR 106,9 millions en 2019.

Ce résultat comprend notamment :

- les dividendes encaissés des participations pour EUR 14,3 millions dont EUR 3,9 millions de Surongo Deutschland, EUR 3,6 millions de Recticel, EUR 3 millions d'Eaglestone et EUR 2 M d'UBCM ; en forte diminution par rapport à ceux reçus l'an dernier qui comprenaient des montants exceptionnels de Parfina (EUR 54,5 millions) et de CBS Nederland (EUR 17,6 millions)
- les corrections de valeurs enregistrées en fin d'année principalement sur Surongo Deutschland (EUR + 9,3 millions) et sur Surongo America (EUR - 9,0 millions) en fonction des règles d'évaluation adoptées
- les plus-values d'EUR 2,8 millions dégagées sur le portefeuille titres, essentiellement sur la cession d'actions Umicore
- les frais généraux en hausse, qui reprennent des dépenses non récurrentes liées à l'investissement Eaglestone ainsi qu'à la provision complémentaire actée sur le solde à recevoir sur l'indemnité d'Ageas (dossier Fortis)
- les charges de dettes d'EUR 2,3 millions contre EUR 2,1 millions l'an dernier, en progression à la suite des nouveaux emprunts bancaires souscrits pour financer les investissements.

Autres informations

- indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement : néant
- indications relatives à l'existence de succursales de la société : néant



RAPPORT ANNUEL 2020

Compagnie du Bois Sauvage S.A.

rue du Bois Sauvage, 17

B-1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 227 54 50

Fax : +32 (0)2 219 25 20

www.bois-sauvage.be